

RA

RAPPORT ANNUEL

2023-2024



Reconnaissance territoriale

CBC/Radio-Canada reconnaît son rôle de diffuseur public exerçant ses activités sur des territoires traditionnels, non cédés et visés par les traités d'un océan à l'autre. Nous exprimons notre respect et notre gratitude envers tous les Inuit, les Métis et les membres des Premières Nations, et reconnaissons les points de vue et réalités qui leur sont propres, notamment sur le plan des langues et des cultures. Nous honorons la contribution des aînés, des gardiens du savoir et des citoyens inuit, métis et membres des Premières Nations dans toutes nos activités.



Engagement de CBC/Radio-Canada envers la transparence et la responsabilisation

En tant que diffuseur public national du Canada, nous accordons beaucoup d'importance à notre obligation de transparence et de responsabilisation envers les Canadiens et les Canadiennes. Notre [site web institutionnel](#) fournit de l'information sur nos activités et sur la gestion des ressources publiques qui nous sont confiées.

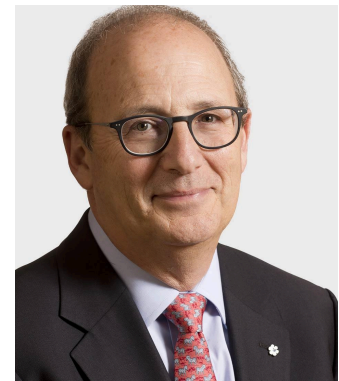




Messages

Message du président du conseil

Ce ne sont pas les défis qui ont manqué cette année. Qu'il s'agisse du dérèglement climatique, de l'inflation, de la polarisation ou de la protection de notre démocratie et de notre culture, les Canadiens et les Canadiennes partagent de nombreuses préoccupations avec le reste de la planète. Dans un monde aussi interconnecté que le nôtre, il est encore plus essentiel de pouvoir compter sur la couverture fiable de l'actualité locale, nationale et internationale que nous offre le diffuseur public.



Nous l'avons constaté l'été dernier, lorsque le Canada a été frappé par une succession de phénomènes météorologiques extrêmes, avec des feux de forêt qui ont forcé l'évacuation de communautés entières et des inondations qui ont fauché des vies dans l'est du pays. La population a alors pu se fier aux nouvelles et à l'information à jour et dignes de confiance de son diffuseur public.

À l'heure où l'écosystème médiatique canadien est soumis à de fortes pressions, CBC/Radio-Canada met les bouchées doubles pour servir les Canadiens et les Canadiennes à la grandeur du pays. En novembre dernier, Radio-Canada a assuré la première diffusion audio en direct des élections territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest. En janvier, CBC a lancé sept balados pour faire connaître les réalités locales de diverses régions du pays, notamment l'île de Vancouver, l'Île-du-Prince-Édouard et les Prairies. Ce lien étroit avec la population est la plus grande force du diffuseur public.

CBC/Radio-Canada est toujours prête à chercher de nouvelles façons de mettre en valeur la diversité des points de vue au Canada sur ses plateformes. L'an dernier, par exemple, elle s'est alliée avec ses homologues belge, allemand et suisse pour lancer l'incubateur d'espaces publics. L'objectif de cet incubateur est de développer et tester des solutions technologiques pour créer des espaces conversationnels numériques sains. En encourageant des conversations respectueuses, constructives et éclairées, les diffuseurs publics jouent un rôle crucial pour entretenir et stimuler le débat démocratique.

Les Canadiens et les Canadiennes vivent aujourd'hui dans un monde complexe et rempli de défis, mais ils peuvent compter sur leur diffuseur public pour les aider à y voir clair. Comme toujours, CBC/Radio-Canada poursuit un seul et même objectif : le service public.

Michael Goldbloom
Président du conseil d'administration

Message de la présidente-directrice générale

La dernière année a été extraordinaire pour CBC/Radio-Canada. Malgré les vents contraires subis par l'industrie médiatique canadienne, le diffuseur public a tenu sa promesse de servir toutes les Canadiennes et tous les Canadiens, là où ils se trouvent et sur les appareils qu'ils utilisent. Après tout, dans un monde dominé par les géants du numérique, notre proximité avec nos auditoires est notre plus grande force.

Mes visites des stations de CBC/Radio-Canada à travers le pays me rappellent constamment l'impact que nous avons dans la communauté. Que ce soit en illuminant Halifax à l'occasion des Junos ou en célébrant l'excellence de la musique d'ici au Gala de l'ADISQ, CBC et Radio-Canada sont là pour mettre en valeur le talent exceptionnel qui enrichit notre pays. [Collab](#), notre programme de partenariats avec les bibliothèques, a touché plus de 31 000 personnes dans près de 200 collectivités canadiennes, et notre portail L'espace Radio-Canada/CBC Corner est maintenant offert dans près de 1 000 bibliothèques. CBC a lancé des chaînes FAST (diffusion en continu gratuite financée par la publicité) qui permettent d'accéder facilement à notre programmation sur les plateformes numériques, tandis que Radio-Canada a poursuivi l'expansion de son offre vidéo mobile, notamment sur l'application Radio-Canada Info et avec le lancement du vidéojournal du Grand Nord en mai 2023; toutes ces initiatives suivent l'évolution des habitudes d'un auditoire plus jeune et davantage tourné vers le numérique.

En dépit de nos importants défis financiers, nous avons écrit une page d'histoire cette année en dévoilant la toute première [stratégie nationale autochtone](#) de CBC/Radio-Canada, *Tisser des liens, œuvrer ensemble*, qui fait résonner la promesse d'un engagement à bâtir des liens plus forts avec les peuples autochtones. Nous avons établi le Bureau autochtone pour mettre en œuvre cette stratégie et nous assurer d'entretenir la communication avec les communautés inuit, métisses et des Premières Nations. Nous avons également lancé *Un avenir sans obstacles*, notre [plan national sur l'accessibilité](#), afin de devenir le média public exempt d'obstacles que le Canada mérite, et de nous assurer que les personnes en situation de handicap sont vues et entendues dans nos émissions – comme la série documentaire *Push*, la comédie dramatique *Get Up, Aisha*, et la websérie *Sportives, point final!*, aussi disponible en balado.

Le secteur des médias est en profonde mutation, perturbé par l'évolution des habitudes de consommation, la concurrence croissante de puissants joueurs numériques, la hausse des coûts ainsi que la montée de la désinformation et le déclin de la confiance. Plus que jamais, la population canadienne dépend de CBC/Radio-Canada pour obtenir des nouvelles et de l'information fiables et crédibles; elle a d'ailleurs récemment classé le diffuseur public au premier rang des médias les plus admirés au Canada¹. Alors que la polarisation nous divise, CBC/Radio-Canada est là pour rassembler la population canadienne, pour nous rappeler tout ce que nous avons en commun et pour faire rayonner des histoires qui nous ressemblent d'un bout à l'autre du pays.

Je suis très reconnaissante de pouvoir compter sur le dévouement des personnes extraordinaires qui travaillent à CBC/Radio-Canada. Sans elles, rien de tout cela ne serait possible.



Catherine Tait
Présidente-directrice générale



¹ Léger, résultats de l'étude Réputation 2024.



Faits saillants des activités

Les personnes vivant au Canada comptent sur nous pour leur acheminer des nouvelles locales et nationales sur les événements de l'heure. Cette année, nous avons couvert les catastrophes naturelles survenues un peu partout au pays et offert aux Canadiens l'information fiable dont ils avaient besoin pour prendre rapidement des décisions afin d'assurer leur sécurité. Notre présence physique à proximité des multiples inondations et feux de forêt a été cruciale pour les communautés touchées.

Pour nous assurer d'incarner le Canada d'aujourd'hui dans les contenus que nous créons et les moyens que nous utilisons pour le faire, nous avons lancé notre [plan national sur l'accessibilité](#) et notre [stratégie nationale autochtone](#). Nous avons aussi annoncé une [nouvelle collaboration avec APTN](#) afin de créer davantage de contenus autochtones pour l'ensemble des Canadiens. À l'échelle internationale, nous avons conclu [avec le diffuseur public national Radio New Zealand \(RNZ\) une nouvelle entente de partenariat](#) comportant trois grands axes de collaboration : cultures et langues autochtones, balados, et formation des journalistes. Nous nous sommes aussi rapprochés des jeunes au Canada, particulièrement dans des communautés mal desservies et sous-représentées, par l'entremise de [Collab](#). Ce programme de partenariats avec les bibliothèques englobe un large éventail d'activités, notamment des ateliers sur l'éducation aux médias et des formations sur la production vidéo et audio.

Nous nous sommes unis à 22 autres diffuseurs canadiens pour créer le [groupe Diffuseurs canadiens unis pour l'écoresponsabilité](#). Nous voulons placer l'écoresponsabilité au cœur de nos processus pour l'ensemble des productions que nous commandons afin de réduire notre impact environnemental. Nous nous sommes également joints au [Défi carboneutre](#), une initiative canadienne à participation volontaire qui encourage les entreprises à élaborer et mettre en œuvre des plans de transition afin que leurs installations et leurs activités soient carboneutres d'ici 2050.

Au moment où des millions de consommateurs passent progressivement à la diffusion numérique en continu, nous nous sommes associés à [Roku](#), qui offre maintenant [CBC Gem](#) et [ICI TOU.TV](#) sur sa plateforme partout au pays. Nous nous sommes aussi associés à trois autres diffuseurs publics pour créer [l'incubateur d'espaces publics](#). Cette initiative vise à élaborer et à tester des solutions innovantes pour favoriser des conversations en ligne pertinentes et exemptes de harcèlement.

Le monde numérique, en constante évolution, suscite aussi de nouvelles inquiétudes chez nos journalistes, ce que nous avons souligné à l'occasion d'un événement appelé [Parlons confiance](#). Des entretiens ont été organisés avec des experts de l'industrie canadienne sur différents thèmes, notamment l'émergence de l'intelligence artificielle (IA), les retombées du [projet de loi C-18](#) et l'enjeu de plus en plus pressant de la polarisation. Notre [assemblée publique annuelle](#) a quant à elle porté surtout sur les rouages internes de nos salles des nouvelles et sur nos engagements à l'endroit des Canadiens et des Canadiennes. Nous continuons de lutter contre la désinformation en invitant d'autres diffuseurs publics à obtenir la [certification Journalism Trust Initiative](#), qui fait la promotion du journalisme digne de confiance.

À venir

CBC/Radio-Canada demeurera pour encore 10 ans le diffuseur officiel canadien des Jeux Olympiques sur les plateformes traditionnelles et numériques. La Société diffusera donc les Jeux Olympiques d'été de Paris en 2024, les Jeux Olympiques d'hiver de Milano Cortina en 2026, les Jeux Olympiques d'été de Los Angeles en 2028, les Jeux d'hiver (ville hôte à déterminer) de 2030 et les Jeux d'été de Brisbane en 2032. Nous serons aussi le diffuseur canadien des Jeux Paralympiques de Paris 2024 et de Milano Cortina 2026. Ces événements seront couverts en anglais et en français sur nos plateformes de télévision, de diffusion en continu et de services numériques, et seront offerts avec vidéodescription et interprétation en langue des signes (ASL). En outre, plusieurs options d'accessibilité seront proposées sur nos sites web et applications mobiles, notamment des textes de remplacement décrivant les images ainsi que le redimensionnement du texte.

Nos priorités en action

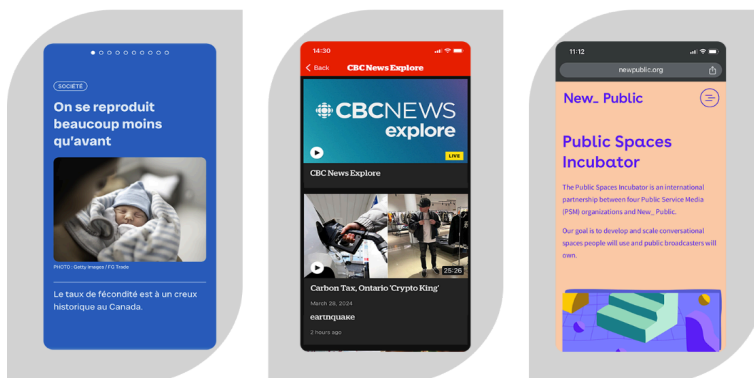
1. Personnaliser nos services numériques

- [ICI TOU.TV](#) et [CBC Gem](#) maintenant disponibles sur les appareils Roku



- [Création de l'incubateur d'espaces publics](#)

- Lancement de chaînes FAST dont [CBC News Explore](#), [CBC Comedy](#) et [CBC News BC](#)



- [Lancement d'Aujourd'hui, en bref](#)

- [Première diffusion en HD à Yellowknife de CBC Northbeat](#)



- [Rationalisation de la diffusion grâce à l'automatisation et aux solutions d'affichage dynamique](#)



- [Nouvelle infrastructure de transmission FM et télé à Regina](#)

2. Captiver les jeunes auditoires

- [Poursuite du programme de partenariats avec les bibliothèques Collab](#)

- [Lancement de Six degrés](#)

- [Retour de CBC Kids Reads](#)

- [Développement de Zak : Dompteur de défis](#)

- [Création du jeu Reporting 101: Misinformation](#)

- [Offre de MAJ \(Mon actualité du jour\)](#)

- [Lancement de Turtle Island Skate Jam](#)



3. Prioriser nos liens avec les régions

- [Couverture nationale des feux de forêt et des inondations](#)

- [Parlons confiance, un événement sur l'avenir du journalisme à l'ère numérique](#)

- [288 mises en nominations aux prix Écrans canadiens](#)

- [Assemblée publique annuelle 2023](#)

- [Lancement de sept nouveaux balados locaux](#)

- Couverture des élections provinciales à [l'Île-du-Prince-Édouard](#), en [Alberta](#), au [Manitoba](#) et dans les [Territoires du Nord-Ouest](#)

- [Multiplication des collaborations dans le cadre de notre programme de partenariats avec les bibliothèques Collab](#)

- Ouverture de nouveaux bureaux composés d'une ou deux personnes à Fort Smith (T.N.-O.), Nanaimo (C.-B.), Cranbrook (C.-B.), Grande Prairie (Alb.), Lethbridge (Alb.), Swift Current (Sask.), Brampton (Ont.) et Kingston (Ont.)



4. Incarner le Canada d'aujourd'hui

- [Lancement de la toute première stratégie nationale autochtone](#)

- [Lancement du nouveau plan national sur l'accessibilité](#)

- [Collaboration continue avec le Réseau de télévision des peuples autochtones \(APTN\)](#)

- [Lancement de plus de 40 séries originales et émissions spéciales de créatrices et créateurs canadiens](#)

- Lancement d'émissions comme [Lakay Nou](#), [L'ombre des corbeaux](#), [Allegiance](#), [L'insolence du quotidien](#), [For the Culture](#) et [L'autre moitié de l'histoire](#)

- [Création d'un nouveau Bureau autochtone](#)

- Certification platine de [La Gouvernance au Féminin](#) pour la parité hommes-femmes



5. Faire rayonner le Canada dans le monde

- [Annonce d'une nouvelle entente de partenariat avec Radio New Zealand \(RNZ\)](#)

- [Création d'un nouveau groupe de lutte contre les changements climatiques : Diffuseurs canadiens unis pour l'écoresponsabilité](#)

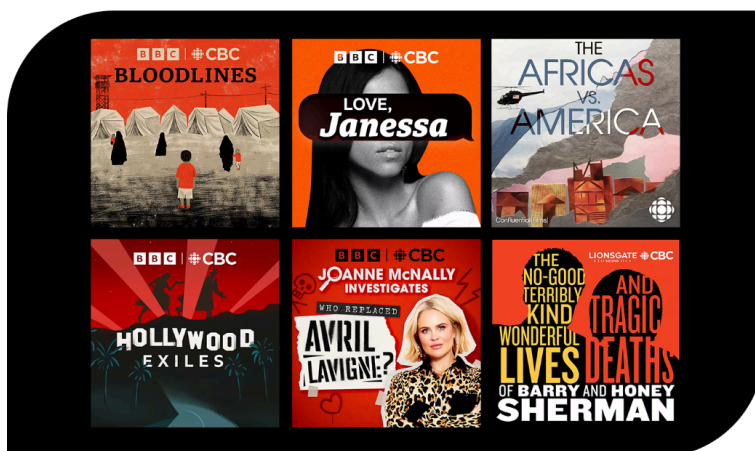
- [Poursuite de la lutte contre la désinformation grâce à la certification de la Journalism Trust Initiative \(JTI\)](#)

- [Annonce d'un partenariat pour la diffusion des Jeux Paralympiques de 2024 et de 2026](#)

- [Annonce d'un partenariat avec la Radio Télévision Belge Francophone \(RTBF\)](#)

- Prix du diffuseur/média de l'année décerné par l'[International Trade Association for Broadcast and Media \(IABM\)](#)

- Lancement de séries internationales comme [Bloodlines](#), [Love, Janessa](#), [The Africas vs. America](#), [Hollywood Exiles](#) et [Who Replaced Avril Lavigne?](#)



L'exercice 2023-2024 a été marqué par le dévoilement de deux plans stratégiques historiques pour CBC/Radio-Canada.

Tisser des liens, œuvrer ensemble

Stratégie nationale autochtone 2024-2027



Les relations sont au cœur de la stratégie nationale autochtone de CBC/Radio-Canada, et elles seront essentielles à sa bonne mise en œuvre. Nous souhaitons mieux travailler avec les Inuit, les Métis et les Premières Nations – et mieux les servir. Notre intention est de refléter, respecter et mettre en valeur les diverses perspectives des peuples autochtones pour faire progresser la vérité et la réconciliation, et enrichir les partenariats basés sur la confiance.

La stratégie nationale autochtone 2024-2027 est la feuille de route qui permettra une planification réfléchie de nos actions pour renforcer nos liens avec les Inuit, les Métis et les Premières Nations dans tous nos volets d'activité. Nous démontrerons notre engagement résolu à respecter les droits des peuples autochtones en poursuivant activement quatre grands axes d'intervention : contenus, personnes, relations, vérité et réconciliation.

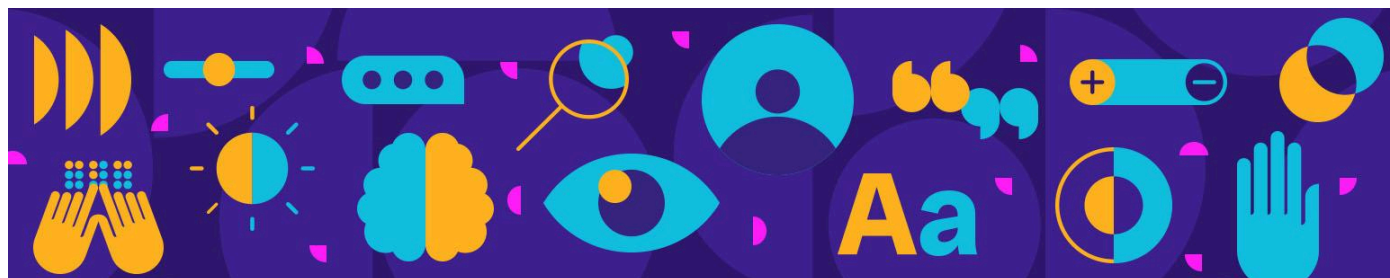
Quatre piliers pour nous guider

1. **Contenus** : Intégrer les principes de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) dans les processus d'élaboration de nos articles et contenus.
2. **Personnes** : Accroître la représentation des peuples autochtones à tous les niveaux de l'organisation.
3. **Relations** : Cultiver de bonnes relations avec les peuples autochtones.
4. **Vérité et réconciliation** : Prendre des mesures concrètes visant la réconciliation.

Pour une présentation détaillée de chaque pilier, veuillez lire la [stratégie nationale autochtone](#) dans sa version intégrale.

Un avenir sans obstacles

Plan national sur l'accessibilité 2023-2025



En tant que diffuseur public national, CBC/Radio-Canada fournit des services qui englobent la radio, la télévision et le numérique. Des nouvelles au sport en passant par l'information et le divertissement, une offre de grande qualité se décline quotidiennement sur diverses plateformes : sites web, diffusion en continu, baladodiffusion, télévision et radio. CBC/Radio-Canada veut contribuer à [faire du Canada un pays exempt d'obstacles d'ici 2040](#). Nous tenons compte des multiples façons dont les gens interagissent avec nos contenus, et nous nous employons activement à rendre ces contenus plus accessibles. À titre de média public, nous voulons devenir un chef de file mondial en matière d'accessibilité, propulsé par la contribution des personnes en situation de handicap.

Le plan national sur l'accessibilité 2023-2025 est la feuille de route qui guidera nos démarches pour devenir le média public accessible que le Canada mérite. Ce plan vise l'exercice de nos responsabilités en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et s'ajoute à nos efforts continus pour améliorer l'accessibilité. Il montre où nous en sommes, ce que nous avons appris des consultations menées auprès des personnes en situation de handicap, et les résultats auxquels nous souhaitons aboutir dans trois ans.

Les sept objectifs de notre plan

1. Améliorer l'inclusion des membres du personnel en situation de handicap.
2. Augmenter le recrutement, la rétention et les promotions des personnes en situation de handicap au sein de notre effectif.
3. Créer et promouvoir des contenus qui reflètent la diversité des personnes en situation de handicap vivant au Canada.
4. Accroître les occasions pour les créateurs et créatrices en situation de handicap dans l'industrie médiatique.
5. Accroître l'accessibilité de nos contenus avec un accent sur le numérique.
6. Améliorer l'accessibilité de nos technologies et de nos infrastructures.
7. Développer un savoir et une expertise en matière d'accessibilité au sein du personnel.

Pour plus de détails, veuillez lire la version intégrale de notre [plan national sur l'accessibilité](#).

Rétrospective de l'année – CBC

Cette année, nous avons bonifié notre offre numérique et atteint de nouveaux auditoires en proposant du contenu neuf et pertinent. Cette saison, notre offre généreuse de séries télé et de balados nous a rapprochés de la population canadienne et a créé sur elle une impression durable grâce à des récits novateurs en tous genres, des émissions culturelles aux documentaires criminels en passant par les émissions sur l'histoire.

Nous avons lancé [plus de 40 séries originales et émissions spéciales de créatrices et créateurs canadiens](#), dont *Bones of Crows*, *For the Culture* et *Allegiance*. De nouvelles chaînes FAST se sont ajoutées à l'offre de CBC Gem, dont CBC News Explore et CBC Comedy, ce qui élargit les options de notre auditoire en ligne. Nous avons aussi [lancé notre chaîne balado sur YouTube](#) afin de mettre nos balados les plus prisés en vitrine sur l'une des plateformes en ligne les plus utilisées dans le monde.

Cette année, le concours Canada Reads a attiré des téléspectateurs et des auditeurs de partout au pays et, étant donné les succès de l'année dernière, [le concours CBC Kids Reads est revenu pour une deuxième édition](#).

Nous avons aussi resserré nos liens avec les communautés locales. CBC News [a lancé sept nouveaux balados locaux](#), et CBC North a atteint un jalon digne de mention en [diffusant pour la première fois en HD](#), en l'occurrence les bulletins de nouvelles du soir en semaine *Iglaaq* et *Northbeat*.

Nous nous sommes aussi distingués à l'échelle internationale en proposant au monde plus d'histoires canadiennes que jamais sous la forme de séries captivantes et d'enquêtes approfondies comme [Bloodlines](#), [Love, Janessa](#), [The Africas vs. America](#), [Who Replaced Avril Lavigne?](#) et [The No Good, Terribly Kind, Wonderful Lives and Tragic Deaths of Barry and Honey Sherman](#).

À venir

Nous comptons miser sur nos succès de l'année écoulée pour proposer de nouveaux contenus marquants sur l'ensemble de nos plateformes au cours de l'année à venir.

Grâce aux partenariats – les nouveaux comme ceux que nous poursuivons – nous aurons encore plus de récits à proposer et nous étendrons notre portée. CBC News et Inuit TV ont récemment [annoncé un nouveau partenariat](#) visant à soutenir l'engagement des deux diffuseurs envers la préservation et la promotion des langues inuit au moyen de la programmation. En permettant à Inuit TV de diffuser *CBC News: Iglaaq*, cette entente aura pour effet d'étendre à de nouveaux auditoires le bulletin de nouvelles de début de soirée de CBC en inuktitut.



La série dramatique *Allegiance*

Rétrospective de l'année – Radio-Canada

Cette année, nous avons franchi des jalons cruciaux en étendant la portée de nos services numériques et la couverture de nos nouvelles locales, et en augmentant la diversité dans nos contenus.

Nous avons lancé [Aujourd'hui, en bref](#) sur [l'application Radio-Canada Info](#), qui propose un résumé rapide et convivial des principales manchettes du jour au Canada. Les francophones de l'ensemble du pays ont ainsi accès aux nouvelles dont ils ont besoin au moment de leur choix.

Nos journalistes étaient sur place pour couvrir les grands événements locaux tout au long de l'année. Nous pensons notamment aux élections provinciales à l'[Île-du-Prince-Édouard](#), en [Alberta](#) et au [Manitoba](#), et aussi à la première diffusion en direct en français des élections dans les [Territoires du Nord-Ouest](#) sur [ICI PREMIÈRE](#) et [Radio-Canada.ca](#) ainsi que sur [Radio-Canada OHdio](#). En plus de notre travail journalistique sur le terrain, nous avons proposé à nos auditoires des outils interactifs comme la [Boussole électorale](#), des tableaux de bord pour les aider à analyser leurs propres opinions politiques et des cartes affichant en temps réel les résultats électoraux dans leurs régions.

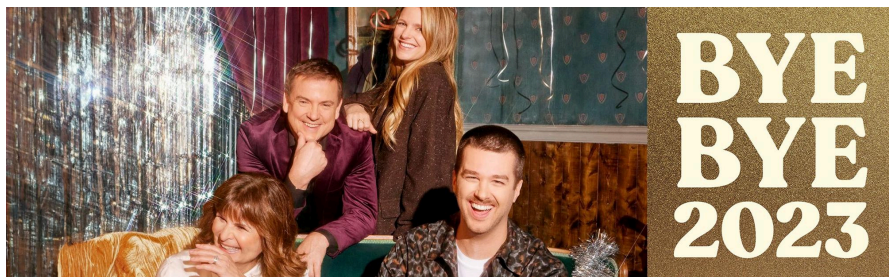
Par ailleurs, nous avons lancé de nouvelles émissions qui reflètent notre pays et ses différents points de vue. [Lakay Nou](#), la première série québécoise dont la distribution est composée en majorité de membres de la communauté noire, raconte le quotidien d'une famille haïtienne. Nous avons aussi ajouté de nouveaux balados sur [Radio-Canada OHdio](#). [L'insolence du quotidien](#) donne la parole à un humoriste qui relate son expérience toute personnelle du cancer, et qui échange avec des personnes en situation de handicap sur les obstacles qu'elles doivent surmonter. [L'autre moitié de l'histoire](#) porte sur six lieux canadiens qui portent des noms appartenant à l'une des 200 langues autochtones qui ont existé sur le territoire, et présente une version différente de l'histoire ponctuée de rencontres avec des gens qui connaissent ces lieux et les réalités de leurs populations.

À venir

En 2024-2025, nous accélérerons la transformation numérique en priorisant les plateformes web, dont [Radio-Canada.ca](#), [ICI TOU.TV](#), [Radio-Canada OHdio](#) et [l'application Radio-Canada Info](#).

Nous continuerons de protéger la culture francophone et d'unir les francophones avec nos émissions grandement attendues dont le [Bye bye](#), [STAT](#) et le [Gala des 39^{es} prix Gémeaux](#), qui rend hommage aux plus grands succès de l'industrie médiatique francophone.

À l'échelle internationale, nos partenariats avec la [RTBF](#) (Radio Télévision Belge Francophone) et [France Télévisions](#) offriront le meilleur contenu en français aux téléspectateurs du Canada et d'Europe.



L'émission *Bye bye 2023*

TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DE NOUS	19
MESURER NOTRE RENDEMENT	24
PERSONNES	30
TECHNOLOGIE ET INFRASTRUCTURE	32
FAITS SAILLANTS FINANCIERS	34
VIABILITÉ FINANCIÈRE	35
GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUE (GIFCC)	47
GESTION DES RISQUES ET GOUVERNANCE	48
QUESTIONS COMPTABLES	59
REVUE FINANCIÈRE	60
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	61



Dans le présent compte rendu de notre situation financière et de notre résultat d'exploitation (rapport de gestion), les vocables « nous », « notre », « nos » et « la Société » signifient CBC/Radio-Canada. Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités de CBC/Radio-Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2024. Tous les montants indiqués sont en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Voici quelques renseignements utiles pour faciliter la compréhension du rapport de gestion :

Saisonnalité

La majeure partie de nos revenus est constituée de revenus publicitaires. Ceux-ci suivent un cycle saisonnier dicté par notre grille de programmation et varient aussi en fonction des conditions du marché, de l'économie en général et du rendement de la grille. Les revenus d'abonnement sont relativement plus stables d'un trimestre à l'autre. Les dépenses d'exploitation tendent également à suivre un cycle saisonnier, fluctuant aussi au gré des variations de la grille de programmation. Les crédits parlementaires sont constatés en résultat en fonction du budget annuel, qui reflète les influences saisonnières sur les dépenses et les revenus.

Déclarations prospectives

Ce rapport renferme des déclarations prospectives sur les objectifs, les initiatives stratégiques et les résultats d'exploitation et financiers escomptés. Les verbes « croire », « s'attendre », « prévoir », « anticiper », « projeter », « planifier », « estimer », de même que l'emploi du futur ou du conditionnel ainsi que de mots et d'expressions semblables dénotent généralement des énoncés prospectifs. Ces déclarations s'appuient sur les hypothèses générales suivantes : le financement public de CBC/Radio-Canada demeure conforme aux annonces faites dans le budget fédéral et le contexte de la réglementation de la radiodiffusion ne changera pas fondamentalement. Les principaux facteurs de risque et d'incertitude sont décrits à la section *Gestion des risques et gouvernance* du présent rapport. Toutefois, certains risques et certaines incertitudes échappent à notre volonté et restent difficiles à prévoir. Ceux-ci comprennent, sans s'y limiter, des facteurs liés à la conjoncture économique et financière, au marché publicitaire ainsi que d'autres facteurs d'ordre technologique et réglementaire. En raison de l'influence de ces facteurs ou d'autres facteurs, les résultats réels peuvent différer considérablement des prévisions contenues, de manière explicite ou implicite, dans les déclarations prospectives.

Indicateurs de rendement

Nous mesurons notre rendement au moyen de données fournies par des outils internes et des fournisseurs externes. Ces données s'appuient sur des calculs qui nous paraissent raisonnables pour la période visée, mais leur collecte comporte certaines difficultés, en particulier du fait de la transformation numérique qui caractérise actuellement l'industrie médiatique. Par exemple, les Canadiens et les Canadiennes consomment aujourd'hui sur de multiples appareils des contenus proposés par un nombre croissant de fournisseurs. Toutefois, la consommation de contenu audio (p. ex., baladodiffusion, services de musique en continu) et l'utilisation de téléviseurs connectés ne sont pas mesurées de manière uniforme par les systèmes de l'industrie. De plus, le passage de Google aux fonctions de recherches optimisées par l'intelligence artificielle pourrait réduire de manière importante les visites aux plateformes de CBC/Radio-Canada, puisque les liens sortants vers des sites web sont éliminés dans les résultats de recherche.

Les entreprises spécialisées dans la mesure d'auditoire continuent à perfectionner leurs méthodologies et à adopter de nouvelles technologies leur permettant de recueillir des données précises et exhaustives. Avec l'avènement de nouvelles méthodes de collecte des données, certains chiffres pourraient ne plus être comparables avec les chiffres publiés précédemment. Comme certaines de ces données sont employées pour mesurer nos indicateurs de rendement stratégiques et opérationnels, il nous faudra peut-être revoir nos cibles et nos résultats antérieurs afin de faciliter la comparaison des données et d'appliquer les pratiques exemplaires de l'industrie.

À propos de nous

Qui nous sommes

Nous sommes le diffuseur public national du Canada, et sommes régis par la *Loi sur la radiodiffusion*.

Notre mission

CBC/Radio-Canada fait rayonner la culture canadienne et soutient la vie démocratique en offrant un large éventail de contenus diversifiés qui informent, éclairent et divertissent.

Notre mandat prévu par la *Loi sur la radiodiffusion* consiste à informer, à éclairer et à divertir tous les Canadiens et toutes les Canadiennes. La *Loi* énonce en outre que notre programmation devrait :

- être principalement et typiquement canadienne;
- refléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays, tant au plan national qu'au niveau régional, tout en répondant aux besoins particuliers des régions;
- contribuer activement à l'expression culturelle et à l'échange des diverses formes qu'elle peut prendre;
- être offerte en français et en anglais, de manière à refléter la situation et les besoins particuliers des deux collectivités de langue officielle, y compris ceux des minorités de l'une ou l'autre langue;
- chercher à être de qualité équivalente en français et en anglais;
- contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales;
- être offerte partout au Canada de la manière la plus adéquate et efficace, au fur et à mesure de la disponibilité des moyens;
- refléter le caractère multiculturel et multiracial du Canada.

Nous portons une attention particulière aux besoins des peuples et communautés autochtones du Canada. C'est pourquoi nous diffusons, par l'intermédiaire de CBC North, une programmation en huit langues autochtones : dehcho dene yati, sahtu got'ine godi, inuvialuktun, gwich'in, cri de l'Est, tłjchq (tlichó), inuktitut et dënesųłiné (chipewyan).

Nous devons offrir, en vertu du paragraphe 46(2) de la *Loi*, un service international, qui est assuré par Radio Canada International (RCI). RCI (rcinet.ca) est actuellement disponible en sept langues : français, anglais, espagnol, arabe, chinois, pendjabi et le tagalog.

Nous devons nous conformer aux conditions de licence et aux autres exigences réglementaires établies par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), de même qu'à toute obligation, en vertu de la *Loi sur la radiocommunication*, pouvant s'appliquer à notre utilisation du spectre des radiocommunications.

Notre vision

Entre nous, c'est pour la vie

Nos valeurs

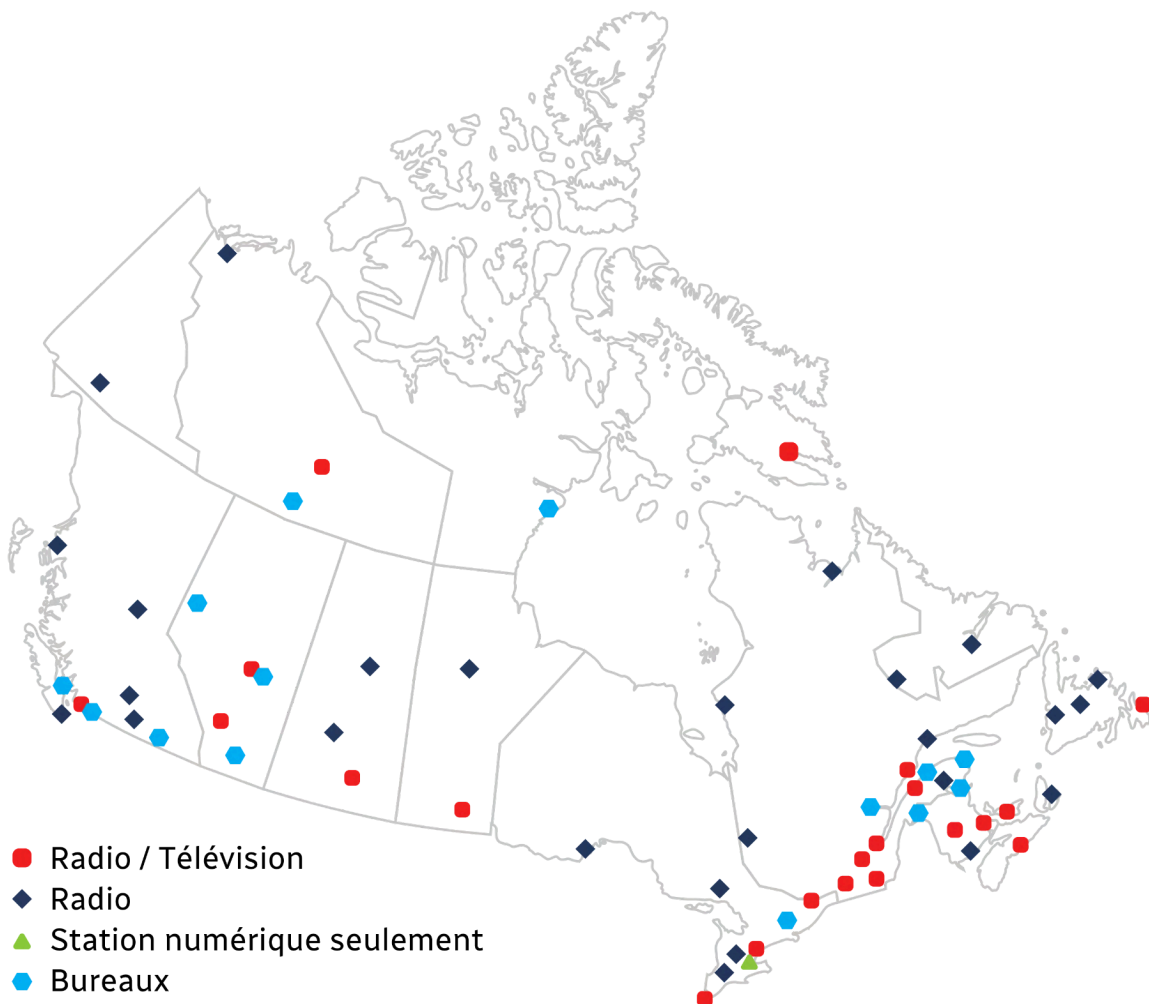
- Intégrité
- Créativité
- Pertinence
- Inclusion



Nos activités

Nous avons plus de 7 000 employés² provenant de tous les horizons et d'une variété de cultures. L'apport de nos effectifs est crucial, et c'est grâce à eux que nous arrivons à incarner le Canada d'aujourd'hui.

En tant que diffuseur public national du Canada, nous sommes inspirés par notre mission, notre vision et nos valeurs. Notre objectif est de créer un lien entre tous les Canadiens, pour faire connaître nos histoires, notre culture et nos nouvelles, au Canada et dans le monde entier, jour après jour. Le siège social de la Société se trouve à Ottawa. Nos deux têtes de réseau sont à Montréal (français) et à Toronto (anglais), et nous sommes présents dans les communautés partout au pays avec 27 stations de télévision, 88 stations de radio et une station uniquement numérique³. Nous avons cinq chaînes de télévision spécialisées et quatre réseaux radiophoniques nationaux – deux dans chaque langue officielle. Nous avons aussi cinq bureaux permanents à l'étranger, ainsi que la capacité d'ouvrir, au besoin, des minibureaux dans d'autres endroits clés.



² Employés permanents, temporaires et contractuels.

³ Cette carte indique l'emplacement, en date de janvier 2024, de nos bureaux partout au Canada, de nos stations de radio et de télévision autorisées par le CRTC ainsi que de notre station consacrée uniquement aux services numériques (il est entendu que les autres stations offrent également des services numériques).

Nos services



Partout en Amérique du Nord, il est possible d'écouter CBC Radio One et ICI PREMIÈRE sur la radio par satellite SiriusXM. Nous nous associons également avec d'autres diffuseurs publics francophones sur la plateforme internationale TV5MONDE, où nous diffusons des contenus vidéo canadiens en français.

Notre contexte opérationnel

Cette section présente quelques faits saillants du contexte d'exploitation de l'industrie canadienne des médias. Pour en savoir plus, voir notre rapport [Enviroscan – Analyse de l'environnement médiatique](#), également publié chaque année sur notre site web.

Tendances médiatiques

Les Canadiens, plus particulièrement les jeunes, se convertissent de plus en plus aux plateformes numériques. Si l'on se fie à la tendance des 10 dernières années, les auditoires de la télévision et de la radio traditionnelles⁴ vont continuer de s'éroder, car les jeunes Canadiens adoptent les technologies numériques. Avec le déploiement constant de nouveaux services de vidéo et d'audio en ligne (dont les services de diffusion en continu gratuite financée par la publicité [chaînes FAST] et de vidéo sur demande financés par la publicité [VSDFP]), l'industrie doit s'attendre à une poursuite de la fragmentation des auditoires sur les différentes plateformes numériques.

⁴ La radio et la télévision traditionnelles sont les services linéaires diffusés par voie hertzienne, par satellite ou par câblodistribution.



Tendance sur 10 ans⁵

Utilisation hebdomadaire, Canadiens 18+

Plateforme	Automne 2013	Automne 2018	Automne 2023
Vidéo en ligne	71 %	80 %	92 %
Télévision traditionnelle	89 %	80 %	72 %
Radio traditionnelle	84 %	83 %	73 %*

* Printemps 2023

Utilisation hebdomadaire selon l'âge⁵

Automne 2023

Plateforme	Total	18-34 ans	35-49 ans	50 ans et +
Vidéo en ligne	92 %	98 %	97 %	85 %
Télévision traditionnelle	72 %	56 %	67 %	82 %
Radio traditionnelle*	73 %	66 %	75 %	76 %

* Printemps 2023

Reflet de toute la population canadienne

La diversité de la population canadienne demeurera un moteur de changement pour l'industrie des médias, et en tant que diffuseur public, nous cherchons à être le miroir de l'évolution démographique de notre pays. Chaque jour, nous nous efforçons de refléter la pluralité des points de vue canadiens. Nous voulons faire en sorte que toutes les personnes vivant au Canada voient leurs expériences et leur contribution au pays incarnées dans leur média de service public. Nos créateurs, notre contenu et nos employés sont au cœur de cet engagement envers les Canadiennes et les Canadiens. Nous voulons que tous, quelles que soient leurs origines, leur identité et leurs capacités, se sentent valorisés, reconnus et entendus.

⁵ Source : OTM 18+.

Confiance

La confiance dans les médias d'information est indispensable pour la santé des débats, pour la mobilisation citoyenne et pour la démocratie. Or, depuis une dizaine d'années, on observe au Canada un effritement de la confiance dans les institutions publiques et les médias.

Le secteur de l'information s'attaque à cette tendance mondiale des plus troublantes. Les organisations médiatiques responsables prennent les devants en faisant preuve d'une plus grande transparence dans leurs pratiques journalistiques et en expliquant les facteurs qui guident leurs décisions éditoriales. Ces mesures aident les Canadiens et les Canadiennes à savoir où accéder à des informations fiables et vérifiées sur leur communauté, leur pays et le monde.

En tant que diffuseur public national, nous avons un rôle crucial à jouer pour maintenir et renforcer la confiance. C'est pourquoi nos journalistes adhèrent aux normes professionnelles les plus strictes, soit nos [Normes et pratiques journalistiques](#), et nous employons deux ombudsmans pour répondre aux préoccupations du public lorsque le respect de ces normes est remis en question.

Le maintien d'un tel degré de transparence et de responsabilisation est essentiel à la confiance. Et c'est notre devoir de poursuivre dans cette voie – pour la population canadienne et pour la démocratie.

Dans un monde de plus en plus polarisé et marqué par la montée de la désinformation, CBC/Radio-Canada continue d'offrir aux Canadiens des contenus de nouvelles et d'information crédibles et impartiaux. Voilà qui explique pourquoi les Canadiens ont désigné CBC/Radio-Canada comme la marque média la plus admirée dans le sondage sur la réputation 2024 de Léger.



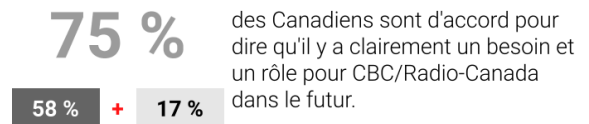
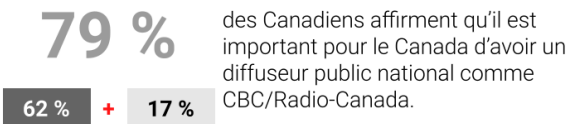
Mesurer notre rendement

Notre rendement – mandat et vision

L'établissement d'indicateurs permettant de suivre et d'évaluer les perceptions relativement à notre rendement est essentiel pour démontrer notre responsabilité envers les Canadiens et Canadiennes à titre de diffuseur public national. Le sondage de perception portant sur notre mandat et notre vision montre comment la population canadienne voit son diffuseur public, et dans quelle mesure elle juge que nos services sont conformes au mandat de la Société. Les données proviennent d'un sondage mené auprès d'un échantillon représentatif de Canadiens et Canadiennes.

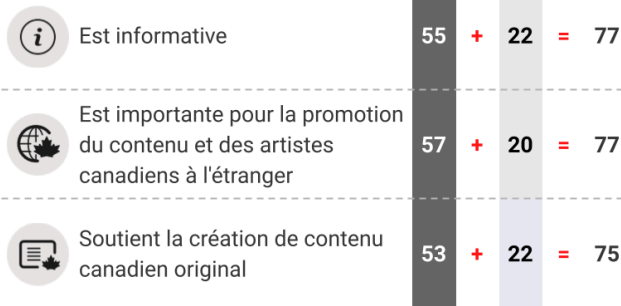
Les faits saillants des sondages de 2023-2024 (automne et printemps) sont présentés ci-après.

65 % des Canadiens utilisent au moins un de nos services au cours d'un mois type



Nos forces principales

La grande majorité des Canadiens sont d'accord pour dire que CBC/Radio-Canada...



Nos forces de contenus

La très grande majorité de nos utilisateurs sont d'accord pour dire que le contenu de CBC/Radio-Canada...



Tout à fait d'accord (notes de 8 à 10 sur 10) + D'accord (notes de 6 à 7 sur 10) = Total des réponses positives

Source : Sondage portant sur le mandat et la vision, 2023-2024 – Léger

Notre rendement – *Entre nous, c'est pour la vie*

Vous trouverez ci-dessous les indicateurs de rendement clés (IRC) qui servent à mesurer et à suivre nos progrès en ce qui a trait à notre stratégie, [Entre nous, c'est pour la vie](#), et à ses cinq priorités stratégiques : personnaliser nos services numériques, captiver les jeunes auditoires, prioriser nos liens avec les régions, incarner le Canada d'aujourd'hui et faire rayonner le Canada dans le monde⁶. Ces priorités demeurent à la base de nos initiatives stratégiques. Les cibles sont axées sur les marchés dans lesquels nous exerçons nos activités, et tiennent compte d'un certain nombre de facteurs, comme les réalités du marché, la concurrence et le taux de pénétration des services.

INDICATEURS	RÉSULTATS 2023-2024	CIBLES 2023-2024	RENDEMENT PAR RAPPORT AUX CIBLES	CIBLES 2024-2025	EXPLICATIONS
PERSONNALISER NOS SERVICES NUMÉRIQUES					
Portée numérique (moyenne mensuelle de visiteurs uniques) ⁷					
CBC/Radio-Canada	20,5 M	19,7 M	●	20,7 M	La portée numérique de CBC/Radio-Canada est supérieure à la cible vu le grand nombre des auditoires qui se sont tournés vers nos services numériques pour s'informer et se divertir. Cependant, les résultats de CBC et de Radio-Canada ont pâti du retrait des nouvelles sur les plateformes de Meta au Canada.
CBC	15,9 M	16,5 M	○	16,2 M	La cible de portée numérique pour CBC a été partiellement atteinte pour l'exercice. Tandis que la couverture de grands dossiers de l'actualité et une solide grille hivernale ont attiré les auditoires, nos résultats ont pâti du retrait des nouvelles sur les plateformes de Meta au Canada.
Radio-Canada	5,2 M	4,9 M	●	5,3 M	La portée numérique de Radio-Canada est supérieure à la cible. Le rendement d'ICI TOU.TV ainsi que des nouvelles et du contenu régional a compensé les effets du retrait des nouvelles sur les plateformes de Meta au Canada.
Engagement numérique des utilisateurs (minutes mensuelles moyennes par visiteur) ⁸					
CBC/Radio-Canada	38 min/vis.	37 min/vis.	●	39 min/vis.	L'engagement numérique est supérieur à la cible en raison d'une actualité foisonnante et de nouvelles initiatives numériques.
CBC	27 min/vis.	27 min/vis.	●	28 min/vis.	
Radio-Canada	47 min/vis.	45 min/vis.	●	48 min/vis.	

● Cible atteinte ou dépassée ○ Cible partiellement atteinte

⁶ Notre cinquième priorité stratégique – Faire rayonner le Canada dans le monde – est mesurée à l'interne.

⁷ Source : Comscore Media Metrix® Multi-Platform, auditoire total (ordinateur 2+, appareil mobile 18+), moyenne mensuelle de visiteurs uniques, avril à mars, Canada. Portée non dupliquée des plateformes numériques de CBC/Radio-Canada | CBC | Radio-Canada.

⁸ Source : Comscore Media Metrix® Multi-Platform, auditoire total (ordinateur 2+, appareil mobile 18+), minutes mensuelles moyennes par visiteur sur les plateformes numériques de CBC/Radio-Canada | CBC News/Regions | Radio-Canada Info/Régions, avril à mars, Canada.



INDICATEURS	RÉSULTATS 2023-2024	CIBLES 2023-2024	RENDEMENT PAR RAPPORT AUX CIBLES	CIBLES 2024-2025	EXPLICATIONS
CAPTIVER LES JEUNES AUDITOIRES					
Visites numériques aux contenus jeunesse (moyenne mensuelle de visites) ⁹					
CBC/Radio-Canada	2 671 k	2 463 k	●	2 677 k	Les visites numériques aux contenus jeunesse dépassent la cible grâce à la section des jeux sur le site de CBC Kids, aux reportages de CBC Kids News (p. ex., nouvel album de Beyoncé, araignées venimeuses), aux reportages de MAJ et aux nouveaux contenus sur ICI TOU.TV (p. ex., <i>Premier trio</i> , <i>Six degrés</i>).
CBC	2 277 k	2 145 k	●	2 277 k	
Radio-Canada	394 k	318 k	●	400 k	

● Cible atteinte ou dépassée ○ Cible partiellement atteinte

PRIORISER NOS LIENS AVEC LES RÉGIONS					
Engagement numérique des utilisateurs – info/régions (minutes mensuelles moyennes par visiteur) ¹⁰					
CBC	19 min/vis.	19 min/vis.	●	19 min/vis.	L'engagement numérique à l'égard des nouvelles et du contenu régional de CBC et Radio-Canada est conforme à la cible annuelle, stimulé par la couverture de grands dossiers de l'actualité locale et internationale.
Radio-Canada	12 min/vis.	12 min/vis.	●	12 min/vis.	

● Cible atteinte ou dépassée ○ Cible partiellement atteinte

INCARNER LE CANADA D'AUJOURD'HUI					
Représentation de l'équité en emploi (% des nouvelles embauches à l'externe) ¹¹					
CBC/Radio-Canada	62,0 %	41,0 %	●	47,5 %	L'indicateur de représentation de l'équité en matière d'emploi dépasse la cible en raison de la hausse du taux d'auto-identification, du perfectionnement de la méthode d'identification et d'une adoption accrue des initiatives liées à l'embauche.
CBC	83,3 %	50,0 %	●	65,0 %	
Radio-Canada	26,2 %	26,0 %	●	27,0 %	

● Cible atteinte ou dépassée ○ Cible partiellement atteinte

Nos indicateurs de rendement évoluent au fil de la transformation numérique de l'industrie médiatique. Les Canadiens et les Canadiennes consomment sur de multiples appareils des contenus proposés par un nombre croissant de fournisseurs. Au fil de l'évolution des habitudes de consommation des médias, les entreprises spécialisées dans la mesure d'auditoires, de même que la Société, raffinent leurs méthodologies et en adoptent de nouvelles afin de recueillir des données précises et exhaustives. Comme certaines de ces données sont employées pour mesurer notre rendement stratégique et opérationnel, il nous faudra peut-être revoir nos cibles et nos résultats antérieurs afin de faciliter la comparaison.

⁹ Source : Adobe Analytics, moyenne mensuelle de visites aux contenus jeunesse de CBC (CBC Kids, CBC Kids News et CBC Gem) et de Radio-Canada (L'appli des petits, zone Jeunesse et ICI TOU.TV), avril à mars. Le résultat de CBC/Radio-Canada correspond à la somme des visites aux contenus de CBC et de Radio-Canada.

¹⁰ Source : Comscore Media Metrix® Multi-Platform, auditoire total (ordinateur 2+, appareil mobile 18+), minutes mensuelles moyennes par visiteur sur les plateformes numériques de CBC/Radio-Canada | CBC News/Regions | Radio-Canada Info/Régions, avril à mars, Canada.

¹¹ Cette mesure vise trois groupes : les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les personnes racisées.

Notre rendement – composantes médias

Le compte rendu sur les composantes médias nous sert à mesurer notre rendement et à le comparer à nos cibles opérationnelles. Celles-ci ont essentiellement trait à la portée de nos diverses plateformes, aux parts d'auditoire et aux revenus, tous services confondus. La Société continue de surveiller le rendement de ses services de télévision facultatifs, mais ne publie pas ses données d'abonnement pour des raisons de concurrence.

INDICATEURS	RÉSULTATS 2023-2024	CIBLES 2023-2024	RENDEMENT PAR RAPPORT AUX CIBLES	CIBLES 2024-2025	EXPLICATIONS
TÉLÉVISION (part d'auditoire) ¹²					
CBC Television	5,2 %	4,1 %	●	5,0 %	CBC Television a dépassé sa cible pour l'exercice, en raison notamment de sa nouvelle offre de programmation tout au long de la saison, de cycles d'actualité chargés et d'efforts accrus en matière de stratégie de marque.
CBC News Network	2,0 %	1,7 %	●	2,0 %	CBC News a dépassé sa cible en raison des grands dossiers d'actualité qui ont attiré un vaste auditoire, comme les funérailles nationales de Brian Mulroney, le couronnement du roi Charles III et les conflits en cours, comme les guerres en Ukraine et au Moyen-Orient.
ICI TÉLÉ	23,4 %	22,8 %	●	23,6 %	L'auditoire d'ICI TÉLÉ aux heures de grande écoute dépasse la cible, grâce notamment aux nouvelles saisons de <i>STAT</i> et <i>d'En direct de l'univers</i> .
ICI RDI, ICI ARTV et ICI EXPLORA	6,2 %	5,4 %	●	6,2 %	La part combinée de nos chaînes facultatives est supérieure à la cible, principalement en raison de la couverture de grands dossiers de l'actualité sur ICI RDI, notamment la guerre entre Israël et le Hamas, les feux de forêt et les élections provinciales.

● Cible atteinte ou dépassée ○ Cible partiellement atteinte

¹² Source : Numeris, PPM, 2+, CBC Television : septembre à avril (saison régulière), CBC News Network : avril à mars. Francophones du Québec 2+, ICI TÉLÉ : septembre à avril (saison régulière), ICI RDI, ICI ARTV et ICI EXPLORA : avril à mars.



INDICATEURS	RÉSULTATS 2023-2024	CIBLES 2023-2024	RENDEMENT PAR RAPPORT AUX CIBLES	CIBLES 2024-2025	EXPLICATIONS
RADIO					
CBC Radio One et CBC Music ¹³	14,6 %	13,5 %	●	14,6 %	La part d'auditoire et la portée de CBC Radio One et CBC Music dépassent la cible, car les habitudes d'écoute des Canadiens sont revenues à la normale après la pandémie.
CBC Radio One et CBC Music ¹⁴	10,5 M	10,0 M	●	10,3 M	
ICI PREMIÈRE et ICI MUSIQUE ¹⁵	24,8 %	22,4 %	●	24,9 %	

● Cible atteinte ou dépassée ○ Cible partiellement atteinte

REVENUS (services généralistes, facultatifs et en ligne) ¹⁶					
CBC	213 M\$	221 M\$	○	287 M\$ ¹⁷	Les revenus sont inférieurs aux prévisions en raison du ralentissement du marché publicitaire de la télévision causé par les pressions économiques.
Radio-Canada	214 M\$	222 M\$	○	293 M\$ ¹⁷	

● Cible atteinte ou dépassée ○ Cible partiellement atteinte

¹³ Source : Numeris, PPM, 2+, marchés anglophones de Toronto, Vancouver, Calgary, Edmonton et Montréal.

¹⁴ Source : Numeris, PPM pour la télévision, 2+, total pour le Canada.

¹⁵ Source : Numeris PPM, marché central francophone de Montréal, 2+, septembre à mars (saison régulière).

¹⁶ Comprend les revenus publicitaires, les revenus d'abonnement et les autres revenus (p. ex., vente de contenus).

¹⁷ Les cibles pour 2024-2025 comprennent les revenus pour les Jeux Olympiques de Paris 2024, car il s'agit d'une responsabilité partagée par CBC et Radio-Canada.

Mesure du contenu canadien¹⁸

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) établit le cadre réglementaire en matière de contenu canadien à la télévision. Le tableau ci-dessous illustre les exigences réglementaires en matière de contenu canadien pour ICI TÉLÉ et CBC Television, en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2022.

	EXIGENCES ANNUELLES	RÉSULTATS DU 1^{ER} SEPT. 2022 AU 31 AOÛT 2023
ICI TÉLÉ		
Période de radiodiffusion en soirée	60 %	90 %
CBC Television		
Période de radiodiffusion en soirée	60 %	87 %

¹⁸ Journée de radiodiffusion : du lundi au dimanche, de 6 h à minuit. Heures de grande écoute : du lundi au dimanche, de 19 h à 23 h.



Personnes

Nos effectifs

Les relations que nous entretenons avec nos employés sont précieuses pour nous; c'est pourquoi nous faisons tout en notre pouvoir pour leur offrir une expérience des plus agréables parmi nous. Conformément à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, nous nous engageons à offrir l'égalité d'accès à l'emploi aux membres des quatre groupes désignés – les femmes, les peuples autochtones, les personnes en situation de handicap et les personnes racisées –, tout en veillant à ce que nos efforts pour maximiser la diversité et l'inclusion se traduisent par une plus grande pluralité des visages, des voix, des expériences et des perspectives dans nos contenus et notre environnement de travail.

REPRÉSENTATION DES GROUPES DÉSIGNÉS DANS NOTRE EFFECTIF AU 31 MARS 2024

	FEMMES	AUTOCHTONES	PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	PERSONNES RACISÉES
Effectif de CBC/Radio-Canada	49,3 %	1,0 %	6,9 %	18,8 %
Main-d'œuvre disponible	41,6 %	2,5 %	8,1 %	19,3 %

Rétrospective de l'année

Au cours de l'année écoulée, nous nous sommes concentrés sur la nécessité d'offrir à nos employés de meilleures ressources, de créer une meilleure expérience employé et de soutenir le bien-être de notre effectif. Nous avons lancé notre nouveau portail sur le bien-être (Mon bien-être), qui donne accès à une vaste gamme de services et d'outils en lien avec la santé, le bien-être et le mode de vie, y compris l'accès à des consultations médicales et à des services de pharmacie en mode virtuel, destinés à tous les membres du personnel admissibles aux avantages sociaux et à leurs personnes à charge. Nous avons aussi lancé Workday, un guichet unique moderne offrant à notre personnel et à nos gestionnaires tout le soutien nécessaire dans l'application des processus de gestion des ressources humaines.

Nous avons lancé plusieurs programmes au cours de l'année dans le cadre de notre [plan sur l'équité, la diversité et l'inclusion](#) afin d'appuyer le développement de nos employés. Le programme Développer l'expertise en leadership (DEL) est conçu pour répondre de manière plus précise aux besoins des employés qui appartiennent à des groupes sous-représentés, pour les soutenir et pour leur donner la vision, les outils et les stratégies qui leur permettront de faire progresser leur carrière. En juillet, nous avons lancé la deuxième cohorte du programme INSPIRE, qui vise à jumeler des leaders chevronnés avec des membres du personnel afin d'accélérer le développement professionnel de ces derniers et d'accroître leurs perspectives d'avancement par le transfert de compétences et de connaissances.

Pour une quatrième année consécutive, l'organisation [La Gouvernance au Féminin](#) nous a décerné sa certification platine pour la parité. Cette certification témoigne des efforts collectifs de

l'ensemble de l'organisation pour devenir un chef de file de la parité hommes-femmes au sein de l'industrie canadienne des médias en continuant à rendre notre environnement de travail de plus en plus inclusif et inspirant.

À venir

Nous accordons une grande importance aux relations constructives et ouvertes que nous entretenons avec les syndicats qui apportent leur soutien à bon nombre de nos employés (Gilde canadienne des médias [GCM], STTRC, etc.).

Le 1^{er} avril 2024, une nouvelle convention collective entre CBC/Radio-Canada et la GCM est entrée en vigueur et le restera jusqu'au 31 mars 2027. Cette convention collective remplace celle qui s'est appliquée de 2019 à 2024. Il nous tarde de continuer à entretenir une relation empreinte de collaboration avec la GCM tout au long de cette nouvelle convention collective.



La régie du Centre de radiodiffusion de Toronto (CRT).

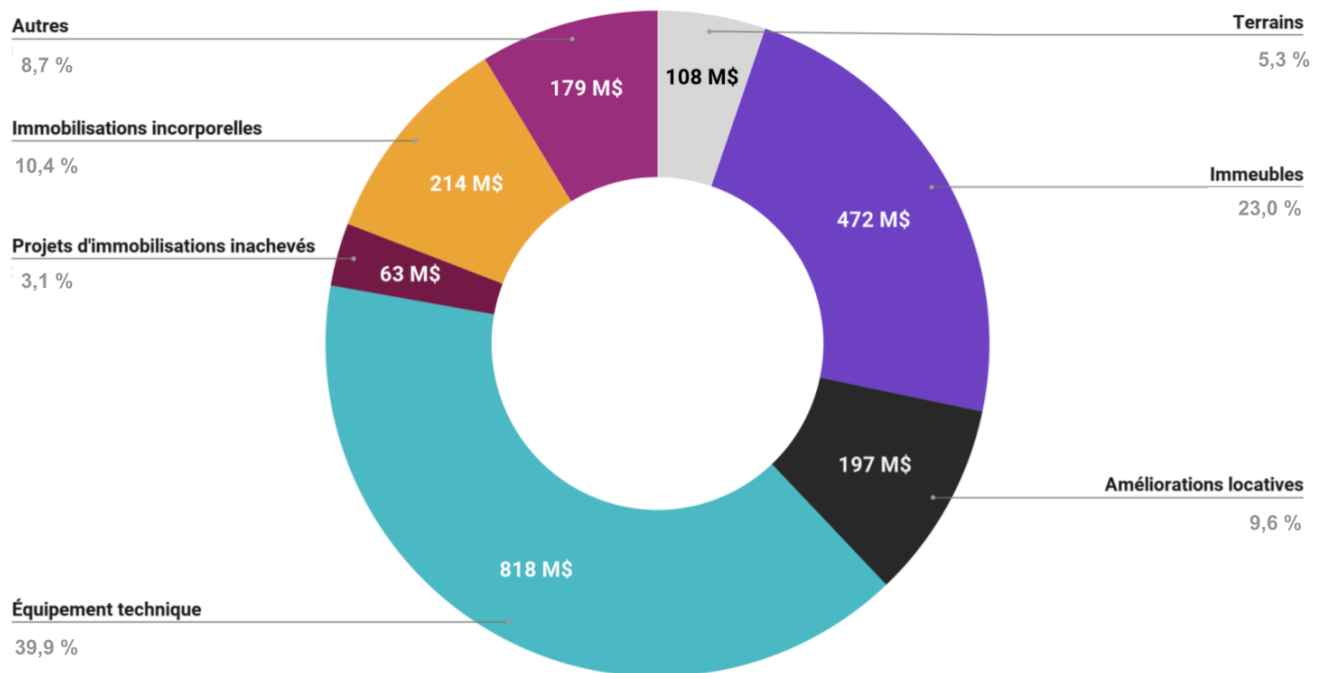


Technologie et infrastructure

Nos actifs

Avec 75 sites de production, l'un des réseaux de radiodiffusion les plus étendus dans le monde et un parc immobilier de 2,7 millions de pieds carrés, CBC/Radio-Canada dispose d'actifs totalisant 2,1 milliards de dollars selon une comptabilité au coût historique (pour une valeur comptable nette de 779 millions de dollars) au 31 mars 2024. Nous avons également un contrat de location-financement pour la nouvelle Maison de Radio-Canada (MRC) dont la valeur comptable nette est de 178 millions de dollars.

Nos coûts d'infrastructure par type d'actif



CBC/Radio-Canada reçoit du gouvernement du Canada des crédits parlementaires pour les immobilisations de base de 85,9 millions de dollars par an. Conformément au paragraphe 54(4) de la *Loi sur la radiodiffusion*, nous présentons notre budget d'immobilisations à la ministre du Patrimoine canadien dans notre plan d'entreprise, puis nous le soumettons pour approbation au gouvernement.

Rétrospective de l'année

Les efforts de rayonnement, les points de repère numériques et la nouvelle infrastructure ne sont que quelques-unes des priorités que nous avons réalisées cette année.

Pour commencer, nos efforts de rayonnement ont été considérablement élargis. Nous avons visité des écoles, participé à des salons de l'emploi et conclu de nouveaux partenariats, et d'importants événements internationaux comme les Jeux Olympiques pointent à l'horizon. Ces occasions stratégiques d'attirer de nouveaux talents de fort calibre, de mettre en valeur notre travail et d'accomplir notre mission consistant à produire et à diffuser du contenu de qualité à l'intention de la population canadienne sont essentielles à notre réussite.

À l'interne, nous avons franchi un jalon important en [intégrant des solutions d'affichage numérique et d'automatisation](#) à notre technologie de diffusion, et nous avons centralisé l'information importante et rationalisé considérablement les tâches pour nos techniciens, ce qui a rehaussé l'efficacité du travail.

Nous avons aussi poursuivi nos efforts à l'échelle locale. Nous [avons mis à niveau l'infrastructure de transmission FM et télé à CBC Regina](#), et installé des panneaux solaires à notre installation de Whitney (Ontario) et à notre entrepôt de Carp (Ontario). Ces installations constituent des ajouts notables à notre portefeuille de projets d'énergie renouvelable, de plus en plus nombreux, et à l'avancement de notre stratégie *On passe au vert*.

La MRC continue d'attirer les éloges. Cette année, [nous avons gagné un prix OCTAS](#) dans la catégorie « Innovation et rupture – Grande entreprise, société d'État et paragouvernementale » et [un prix AV 2023](#) dans la catégorie « Projet de radiodiffusion et média de l'année ».

À venir

La technologie ne cesse d'évoluer et il en va de même de l'industrie de la radiodiffusion. L'année qui vient sera sans aucun doute porteuse de nombreuses occasions, pour le groupe Technologies et Infrastructures, de continuer d'innover dans la conception de nos flux de travail, de proposer de nouvelles méthodes de travail améliorées et de mettre à niveau notre équipement, nos sites et nos installations. Arrimées aux objectifs stratégiques et au mandat de CBC/Radio-Canada, de telles initiatives nous permettront de demeurer en position de force pour continuer de remplir nos engagements envers la population canadienne.



De l'équipement audio et numérique à la MRC.



Faits saillants financiers

Exercice terminé le 31 mars	2024	2023	Écart en %
Revenus	493 460	515 584	(4,3)
Financement public	1 436 652	1 271 846	13,0
Dépenses	(1 889 395)	(1 906 598)	(0,9)
Résultat net avant les autres gains et (pertes) et impôts	40 717	(119 168)	N. S.
Autres gains et pertes	(168)	(8 440)	(98,0)
Résultat net avant impôts	40 549	(127 608)	N. S.
Recouvrement d'impôt	-	2 499	(100,0)
Résultat net de l'exercice	40 549	(125 109)	N. S.

N. S. : Non significatif

Le résultat net de l'exercice correspond à un gain de 40,5 millions de dollars contre une perte de 125,1 millions de dollars l'an passé. Ces résultats financiers sont analysés plus en détail ci-après :

 REVENUS	<p>2023-2024 : 493,5 M\$</p> <p>2022-2023 : 515,6 M\$</p> <p>BAISSE TOTALE -22,1 M\$ (-4,3 %)</p>	<p>Nos revenus ont diminué de 4,3 % surtout en raison d'une baisse des revenus publicitaires de la télévision découlant de la baisse de la demande d'espace publicitaire et du ralentissement du marché publicitaire de la télévision. En outre, nos revenus d'abonnement et de ventes de contenus ont diminué cette année.</p>
 FINANCEMENT PUBLIC	<p>2023-2024 : 1 436,6 M\$</p> <p>2022-2023 : 1 271,8 M\$</p> <p>HAUSSE TOTALE +164,8 M\$ (+13,0 %)</p>	<p>Le financement public comptabilisé en résultat a augmenté de 13,0 %.</p> <p>Le financement public a été plus élevé en raison de la comptabilisation d'un versement ponctuel rétroactif pour le financement au titre de l'inflation salariale remontant jusqu'à l'exercice 2021-2022. Notre crédit d'exploitation de base pour 2023-2024 est resté au même niveau que celui de l'exercice précédent.</p>
 DÉPENSES	<p>2023-2024 : 1 889,4 M\$</p> <p>2022-2023 : 1 906,6 M\$</p> <p>BAISSE TOTALE -17,2 M\$ (-0,9 %)</p>	<p>Nos dépenses ont diminué de 0,9 % surtout en raison de la baisse des coûts de programmation et de la charge de retraite.</p> <p>Cette diminution a été en partie contrebalancée par des coûts d'exploitation additionnels imputables à la couverture d'une actualité particulièrement foisonnante cette année et aux pressions inflationnistes.</p>

Viabilité financière

CBC/Radio-Canada dépend à la fois de ses crédits parlementaires et de ses revenus commerciaux, dont des revenus publicitaires, pour soutenir les émissions et les services qu'elle offre aux Canadiens. Les revenus publicitaires demeureront sous pression, car les géants du numérique accaparent une part de plus en plus grande de ce marché, ce qui correspond aux tendances médiatiques marquées par l'exode des auditoires canadiens et des annonceurs de la télévision et de la radio traditionnelles vers les plateformes numériques.

Revenus et autres sources de financement

CBC/Radio-Canada dispose de quatre sources de financement direct : les crédits parlementaires pour les activités d'exploitation et les dépenses en immobilisations, les revenus publicitaires, les revenus d'abonnement, et les revenus financiers et autres revenus

Financement public : Cette année, le financement pour les activités d'exploitation s'est chiffré à 1 340,1 millions de dollars, le financement des immobilisations comptabilisé en résultat, à 92,5 millions de dollars et le financement pour le fonds de roulement, à 4,0 millions de dollars.

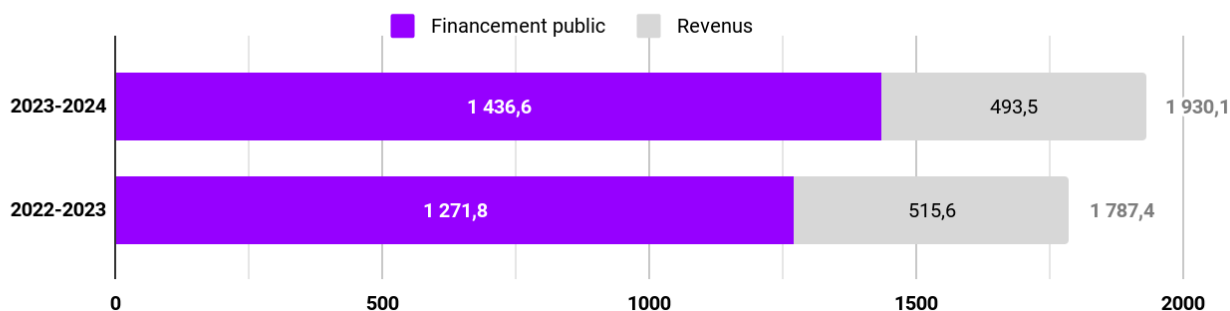
Revenus publicitaires : Revenus tirés de la vente d'espace publicitaire sur nos chaînes de télévision généralistes, nos services de télévision facultatifs et nos plateformes numériques. Les revenus publicitaires tirés des événements, comme les Jeux Olympiques, peuvent avoir un impact significatif sur les revenus autogénérés de la Société. À long terme, la part de notre financement total occupée par les revenus publicitaires de la télévision rétrécit en raison principalement de la transition du marché vers les véhicules publicitaires numériques.

Revenus d'abonnement : Revenus d'abonnement de nos services facultatifs – CBC News Network, *documentary*, CBC Gem, ICI EXPLORA, ICI ARTV, ICI RDI, ICI TOU.TV EXTRA et Curio.ca. Les revenus d'abonnement tirés de nos plateformes de télévision traditionnelle continuent d'être touchés par les tendances à l'abandon ou à la réduction des services de télévision, alors que les abonnements à nos plateformes numériques augmentent.

Autres revenus : Revenus tirés des activités courantes, comme la location d'actifs immobiliers, la vente de contenus, revenus financiers, la location d'espaces aux sites d'émetteurs et les services de diffuseur hôte d'événements sportifs.

Sources de financement

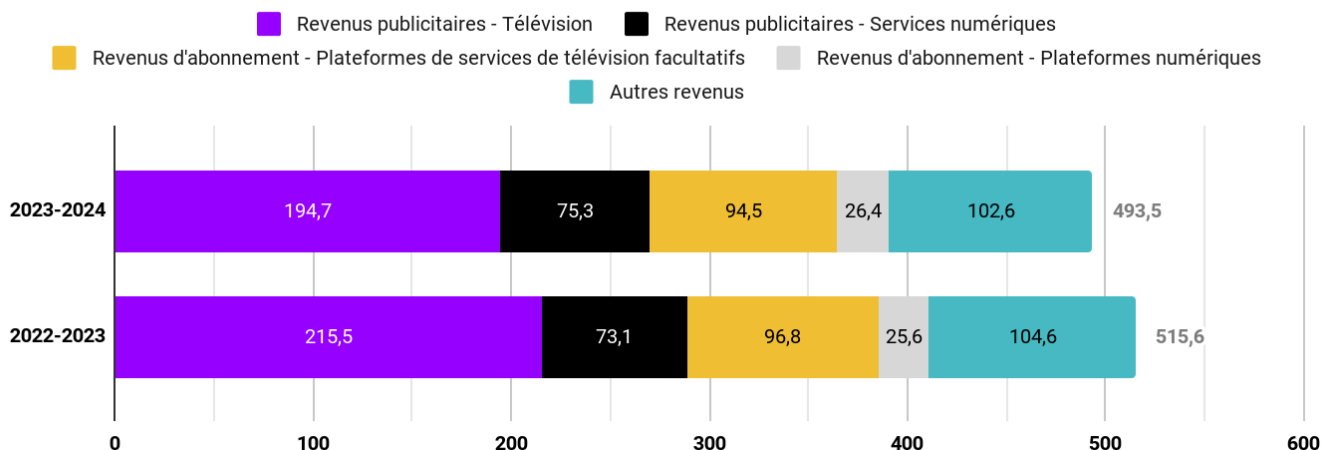
(en M\$)





Revenus

(en M\$)



Situation financière, flux de trésorerie et liquidités

Pour financer nos activités et nos besoins en capitaux dans un environnement à forte composante technologique, nous dépendons des crédits parlementaires que nous recevons du gouvernement et des revenus que nous tirons de nos activités commerciales. Nos principales sources de liquidités sont les crédits parlementaires qui nous sont versés pour financer nos activités d'exploitation, nos immobilisations et notre fonds de roulement, ainsi que nos revenus de provenances diverses, dont la vente de publicité sur l'ensemble de nos plateformes. Les flux de trésorerie de la Société liés aux activités d'exploitation, aux activités de financement et aux activités d'investissement sont résumés ci-dessous.

Notre solde de trésorerie s'élevait à 232,6 millions de dollars au 31 mars 2024, contre 108,8 millions de dollars au 31 mars 2023.

Position de trésorerie et équivalents de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars	2024	2023	Écart en %
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Début de l'exercice	108 808	82 960	31,2
Variation de l'exercice			
Trésorerie provenant des activités d'exploitation	75 467	53 771	40,3
Trésorerie provenant des activités d'investissement	118 825	47 015	N. S.
Trésorerie utilisée pour des activités de financement	(70 533)	(74 938)	(5,9)
Écart net	123 759	25 848	N. S.
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Fin de l'exercice	232 567	108 808	N. S.

N. S. : Non significatif

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comprennent les entrées de trésorerie provenant des prélèvements sur le crédit parlementaire pour les activités d'exploitation et pour le fonds de roulement. Les variations du fonds de roulement ont un effet notable sur les entrées et les sorties de fonds dans le cadre de nos activités.

Les activités d'exploitation ont donné lieu à des entrées de trésorerie de 75,5 millions de dollars pendant l'exercice, en hausse de 21,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les variations dans les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation sont principalement attribuables à la comptabilisation d'un versement ponctuel rétroactif pour le financement au titre de l'inflation salariale remontant jusqu'à l'exercice 2021-2022, contrebalancée en partie par une diminution des entrées de créances clients et autres créances, car nous avons comptabilisé la majorité des revenus liés aux Jeux Olympiques de Beijing 2022 au premier semestre de l'exercice précédent.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement comprennent les flux de trésorerie provenant des prélèvements sur le crédit parlementaire pour le financement des immobilisations.

Les activités d'investissement ont donné lieu à des entrées de trésorerie de 118,8 millions de dollars, soit 71,8 millions de dollars de plus qu'à l'exercice précédent. Nous avons utilisé le montant tiré du rachat d'obligations hypothécaires du Canada pour acheter des bons du Trésor, ce qui a produit des entrées de trésorerie de 74,7 millions de dollars, contre des sorties nettes de 11,0 millions de dollars à l'exercice précédent. Ce facteur a été contrebalancé en partie par une hausse de 20,0 millions de dollars des dépenses au titre de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement comprennent les sorties de trésorerie affectées aux paiements d'intérêts, aux remboursements des obligations émises par la Fiducie du Centre canadien de radiodiffusion, aux effets à payer ainsi qu'aux obligations au titre de nos contrats de location.

Les activités de financement ont donné lieu à des sorties de trésorerie de 70,5 millions de dollars, en baisse de 4,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison d'un versement final effectué sur un bail au premier trimestre de 2022-2023.



Plan d'emprunt

Le paragraphe 46.1 de la *Loi sur la radiodiffusion* accorde à CBC/Radio-Canada le pouvoir de contracter des emprunts ne dépassant pas 220,0 millions de dollars, ou des emprunts de tout montant supérieur autorisés par le Parlement, sous réserve de l'approbation de la ministre des Finances. Le paragraphe 54(3.1) de la *Loi* stipule que notre plan d'emprunt doit être inclus dans notre plan d'entreprise. Les emprunts visant à financer le fonds de roulement sont interdits.

Lorsque la Société a vendu des créances à long terme en 2009 dans le cadre de son plan de redressement pour réagir au ralentissement de l'économie mondiale et à la baisse des revenus publicitaires de la télévision, elle a donné une garantie aux investisseurs afin d'obtenir la meilleure valeur possible pour la vente de ces créances. Cette garantie était considérée comme un emprunt. La capacité d'emprunt de la Société s'établit donc comme suit :

Capacité d'emprunt totale disponible	220 000
Capacité utilisée au 31 mars 2024	
Garantie pour la monétisation des créances	(36 788)
Capacité restante	183 212

En vertu du paragraphe 47(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la Société a la qualité de mandataire de Sa Majesté et, de ce fait, jouit des mêmes immunités, privilèges et prérogatives constitutionnels que Sa Majesté (l'État). Sa Majesté, ou l'État, est aussi entièrement responsable de toutes nos actions et décisions lorsque nous exécutons notre mandat, et elle en assume tous les risques financiers. Par conséquent, les actifs et les passifs de la Société sont les actifs et les passifs de l'État.

Rétrospective de l'année – Nos résultats

Revenus

Exercice terminé le 31 mars	2024	2023	Écart en %
Revenus publicitaires			
Services anglais	131 561	139 532	(5,7)
Services français	138 470	149 108	(7,1)
	270 031	288 640	(6,4)
Revenus d'abonnement			
Services anglais	59 868	61 265	(2,3)
Services français	61 000	61 060	(0,1)
	120 868	122 325	(1,2)
Autres revenus			
Services anglais	32 339	31 049	4,2
Services français	21 890	26 811	(18,4)
Services institutionnels	48 332	46 759	3,4
	102 561	104 619	(2,0)
TOTAL	493 460	515 584	(4,3)

Nos revenus ont diminué de 22,1 millions de dollars (↓4,3 %) par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les principales variations par sources de revenus sont indiquées ci-dessous.

Revenus publicitaires (↓ 6,4 %)

Les revenus publicitaires sont fonction des différents événements marquants couverts pendant l'exercice, de l'état général de l'économie et du marché publicitaire, et du succès de notre programmation.

Exercice terminé le 31 mars	2024	2023	Écart en %
Publicité – télévision	194 746	215 501	(9,6)
Publicité – services numériques	75 285	73 139	2,9
	270 031	288 640	(6,4)

Nos revenus publicitaires totaux ont diminué de 18,6 millions de dollars (↓6,4 %) par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison d'une baisse des revenus publicitaires de la télévision découlant de la baisse de la demande d'espace publicitaire et du ralentissement du marché publicitaire de la télévision. Avec le déplacement des auditoires et des dépenses publicitaires vers les plateformes numériques, les revenus publicitaires des services numériques ont augmenté de 2,9 %.



Revenus d'abonnement (↓ 1,2 %)

Nos revenus d'abonnement sont tributaires des taux fixés pour nos services facultatifs et les plateformes numériques, et de notre base d'abonnés. Nos revenus tirés des services de télévision facultatifs affichent un recul en glissement annuel à cause de la tendance à la réduction des services qui se répercute négativement sur le secteur de la câblodistribution, tandis qu'on observe une transition du marché vers les abonnements aux plateformes de divertissement en ligne.

Exercice terminé le 31 mars	2024	2023	Écart en %
Plateformes de services de télévision facultatifs	94 437	96 775	(2,4)
Plateformes numériques	26 431	25 550	3,4
	120 868	122 325	(1,2)

Nos revenus d'abonnement ont diminué de 1,5 million de dollars (↓ 1,2 %) par rapport à l'exercice précédent en raison des désabonnements et de la réduction des services qui continuent à faire baisser le nombre d'abonnés aux services de télévision. Ce recul a été compensé en partie par une augmentation du nombre d'abonnements à notre plateforme numérique ICI TOU.TV EXTRA.

Autres revenus (↓ 2,0 %)

Les autres revenus sont fonction des événements et des transactions qui ont lieu pendant le trimestre, puisqu'ils comprennent les revenus de production rattachés aux services de diffuseur hôte et les produits de la vente de contenus. Ce poste incorpore aussi les revenus tirés de nos activités de location, de nos commandites, de nos placements, et des droits de retransmission. Pour plus d'informations sur nos sources de revenus, veuillez consulter la note 14, Revenus, de nos états financiers consolidés.

Les autres revenus ont reculé de 2,1 millions de dollars (↓ 2,0 %) par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des facteurs suivants :

- une baisse des revenus provenant de la vente d'autres services pour l'application Mauril par rapport à l'exercice précédent;
- une baisse des revenus tirés des droits de diffusion, car nous avons mis fin aux ventes internationales de droits de diffusion au cours de l'exercice.

Ces baisses ont été compensées en partie par des revenus de production accrus et des revenus financiers plus élevés sous l'effet du relèvement des taux préférentiels des banques et de l'augmentation du rendement des placements.

Dépenses d'exploitation

Exercice terminé le 31 mars	2024	2023	Écart en %
Coûts des services de télévision, de radio et des services numériques			
Services anglais	1 000 989	996 570	0,4
Services français	797 872	816 114	(2,2)
	1 798 861	1 812 684	(0,8)
Autres dépenses d'exploitation			
Coûts de transmission, distribution et collecte	60 537	60 162	0,6
Administration nationale	11 080	11 980	(7,5)
Charges financières	18 917	21 772	(13,1)
	90 534	93 914	(3,6)
TOTAL	1 889 395	1 906 598	(0,9)

Nos dépenses d'exploitation totales ont diminué de 17,2 millions de dollars (↓0,9 %) par rapport à celles de l'exercice précédent. Voici les principales variations constatées :

Coûts des services de télévision, de radio et des services numériques (↓0,8%)

Les coûts des services de télévision et de radio ainsi que des services numériques sont fonction des différents événements marquants couverts pendant l'exercice et de notre grille de programmation courante. Ils correspondent aux coûts engagés pour produire nos émissions, y compris les coûts de la main-d'œuvre et des installations techniques.

Les coûts des services de télévision, de radio et des services numériques ont diminué de 13,8 millions de dollars (↓0,8 %) par rapport à l'exercice précédent. Nos coûts de programmation et nos charges de retraite étaient moins élevés, conformément à nos attentes, tout comme nos dépenses discrétionnaires. De plus, à l'exercice précédent, les coûts de programmation avaient été comparativement plus élevés en raison du report de certaines finales de saison pour faire place à la couverture des Jeux Olympiques de Beijing 2022 et de dépenses supplémentaires entraînées par les élections provinciales d'octobre 2022.

Ces baisses ont été contrebalancées en partie par des coûts de programmation additionnels pour la couverture d'événements qui ont marqué l'actualité, comme la guerre entre Israël et le Hamas, les feux de forêt au Canada et les inondations dans l'est du pays, et par des coûts d'exploitation à la hausse en raison des pressions inflationnistes.



Autres dépenses d'exploitation (↓ 3,6 %)

Les autres dépenses d'exploitation comprennent les coûts de diffusion de la programmation de la Société (« transmission, distribution et collecte »), les coûts de l'administration nationale et les charges financières.

Les autres dépenses d'exploitation ont diminué de 3,4 millions de dollars (↓ 3,6 %) par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse des charges financières.

Financement public

Exercice terminé le 31 mars	2024	2023	Écart en %
Crédit parlementaire pour les activités d'exploitation	1 340 114	1 174 971	14,1
Crédit parlementaire pour le fonds de roulement	4 000	4 000	-
Amortissement du financement des immobilisations différé	92 538	92 875	(0,4)
TOTAL	1 436 652	1 271 846	13,0

Le **crédit parlementaire pour les activités d'exploitation** est comptabilisé en fonction des montants votés par le Parlement.

Le financement des immobilisations est comptabilisé à titre de **financement des immobilisations différé**. Il est amorti et comptabilisé comme revenu sur les mêmes périodes que celles où les immobilisations corporelles et incorporelles sont utilisées dans le cadre des activités de CBC/Radio-Canada.

Le **crédit parlementaire pour les activités d'exploitation** a augmenté de 165,1 millions de dollars (↑ 14,1 %) en 2023-2024. Bien que notre crédit d'exploitation de base soit resté stable, nous avons comptabilisé un versement ponctuel rétroactif de 167,1 millions de dollars pour le financement au titre de l'inflation salariale pour les exercices de 2021-2022 à 2023-2024.

L'**amortissement du financement des immobilisations différé** est demeuré stable, conformément à nos attentes.

Autres gains et pertes

Exercice terminé le 31 mars	2024	2023	Écart en %
Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles et incorporelles	(168)	(8 440)	(98,0)
TOTAL	(168)	(8 440)	(98,0)

La perte de 0,2 million de dollars constatée en 2023-2024 est principalement attribuable à la perte nette consécutive à la mise hors service d'actifs dans le cadre de nos activités courantes.

La perte constatée à l'exercice précédent était principalement attribuable aux pertes nettes découlant de la mise hors service d'actifs liés à l'ancienne Maison de Radio-Canada (MRC) et à nos activités courantes.

Impôt sur le revenu

Exercice terminé le 31 mars	2024	2023	Écart en %
Recouvrement d'impôt	-	2 499	(100,0)
TOTAL	-	2 499	(100,0)

En 2022-2023, nous avons récupéré le reste du montant d'impôt sur le revenu payé en 2020-2021. En 2020-2021, nous avons comptabilisé une charge d'impôt de 31,1 millions de dollars en raison de nos résultats nets imposables positifs.

Total du résultat global

Exercice terminé le 31 mars	2024	2023	Écart en %
Résultat net de l'exercice	40 549	(125 109)	N. S.
Autres éléments du résultat global			
Réévaluations au titre des régimes de retraite à prestations définies	483 313	(239 561)	N. S.
Total du résultat global de l'exercice	523 862	(364 670)	N. S.

N. S. : Non significatif

Les réévaluations de nos régimes de retraite à prestations définies surviennent quand les résultats réels ou les taux d'intérêt diffèrent des hypothèses actuarielles, entraînant d'importantes variations hors trésorerie des obligations et des actifs de nos régimes de retraite. Les variations sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global dans chaque exercice.

Le résultat global total comptabilisé dans l'exercice considéré correspond à un gain de 523,9 millions de dollars, contre une perte de 364,7 millions de dollars pour l'exercice précédent. Outre le résultat net, le total du résultat global comprend des réévaluations de nos régimes de retraite à prestations définies telles qu'elles sont décrites ci-dessus.

Des réévaluations de nos régimes de retraite à prestations définies se sont traduites par un gain de 483,3 millions de dollars au cours de l'exercice. En effet, nous avons affiné nos techniques d'estimation du plafond de l'actif afin de refléter l'excédent du Régime de retraite de Radio-Canada, compte tenu des exigences de capitalisation de la Caisse de retraite de Radio-Canada et des accords de gouvernance applicables. Nous avons également comptabilisé un gain de 33,9 millions de dollars sur la valeur des actifs, dont le rendement réel a été supérieur au rendement estimé dans nos hypothèses actuarielles.

La note 12 des états financiers consolidés 2023-2024 présente plus de détails sur l'ajustement hors trésorerie lié aux changements dans notre estimation comptable du plafond de l'actif.

Dans l'exercice précédent, des réévaluations de nos régimes de retraite à prestations définies avaient donné lieu à une perte de 239,6 millions de dollars, principalement attribuable à une perte de 601,2 millions de dollars sur la valeur des actifs, dont le rendement réel avait été inférieur au rendement estimé dans nos hypothèses actuarielles. Nous avons également comptabilisé une perte de 429,5 millions de dollars découlant de la variation du plafond de l'actif de notre régime de retraite capitalisé. Cette réduction avait été en partie contrebalancée par une hausse de 90 points de base du taux d'actualisation ayant donné lieu à une réduction de 791,2 millions de dollars de la valeur de l'obligation au titre des prestations définies.



Saisonnalité et données financières trimestrielles

Le tableau ci-dessous présente un condensé des données financières des huit trimestres précédents. Ces données trimestrielles ne sont pas auditées, mais ont été établies sur la même base que les états financiers consolidés annuels. L'analyse de nos résultats par trimestre est incluse dans nos rapports trimestriels, accessibles [ici](#).

2023-2024					
	T1	T2	T3	T4	Total
Revenus	119 184	106 175	141 855	126 246	493 460
Financement public	281 535	331 020	325 894	498 203	1 436 652
Dépenses	(408 539)	(413 311)	(493 057)	(574 488)	(1 889 395)
Résultat net avant les autres gains et (pertes) et impôts	(7 820)	23 884	(25 308)	49 961	40 717
Autres gains et pertes	58	(308)	333	(251)	(168)
Résultat net avant impôts	(7 762)	23 576	(24 975)	49 710	40 549
Recouvrement d'impôt	-	-	-	-	-
Résultat net de la période	(7 762)	23 576	(24 975)	49 710	40 549

2022-2023					
	T1	T2	T3	T4	Total
Revenus	131 358	112 287	141 989	129 950	515 584
Financement public	288 559	307 211	320 316	355 760	1 271 846
Dépenses	(414 382)	(433 814)	(496 873)	(561 529)	(1 906 598)
Résultat net avant les autres gains et (pertes) et impôts	5 535	(14 316)	(34 568)	(75 819)	(119 168)
Autres gains et pertes	40	(159)	(1 011)	(7 310)	(8 440)
Résultat net avant impôts	5 575	(14 475)	(35 579)	(83 129)	(127 608)
Recouvrement d'impôt	-	-	2 412	87	2 499
Résultat net de la période	5 575	(14 475)	(33 167)	(83 042)	(125 109)

Nos résultats d'exploitation sont assujettis à des fluctuations saisonnières qui ont des retombées importantes d'un trimestre à l'autre. Le caractère saisonnier de nos **revenus** reflète les conditions du marché, la conjoncture économique et les habitudes d'écoute, comme c'est le cas pour tous les diffuseurs traditionnels. Les revenus générés par nos activités courantes au premier semestre de l'exercice sont habituellement les plus faibles en raison de la baisse des cotes d'écoute télévisuelles pendant la saison estivale. En comparaison, les revenus générés par les activités courantes au troisième trimestre sont plus élevés parce que les auditoires de la télévision sont plus nombreux et que plus d'annonceurs achètent du temps d'antenne en prévision de la période des fêtes.

Le **financement public** est comptabilisé dans le résultat de la Société en fonction des dépenses nettes budgétées pour le trimestre. Les budgets mensuels et trimestriels sont établis en s'appuyant sur le budget annuel approuvé par le conseil d'administration au début de chaque exercice, et reflètent le financement attendu pour l'exercice ainsi que les fluctuations saisonnières des dépenses et des revenus.

Les **dépenses** liées aux activités courantes tendent également à suivre un cycle saisonnier en raison des variations de la grille de programmation. Les dépenses d'exploitation ont tendance à être plus élevées au quatrième trimestre, puisque c'est la période de l'année où la Société prépare la saison de radiodiffusion automnale et finalise les projets à livrer avant la fin de l'exercice.

D'autres facteurs peuvent avoir une incidence sur le résultat net d'un trimestre à l'autre, notamment les gains ou les pertes de change ainsi que la dépréciation et la vente d'actifs. Le cas échéant, ces variations sont comptabilisées en autres gains et pertes.

Perspectives

Revenus publicitaires

Sur le plan des revenus commerciaux, nous devons composer avec la concurrence soutenue des géants du numérique, l'arrivée de nouveaux joueurs sur le marché et une conjoncture difficile. Nous prévoyons que la baisse des revenus publicitaires de la télévision se poursuivra, à mesure que les auditoires de la télévision diminuent. Il est clair que la pérennité de nos revenus publicitaires dépend des revenus tirés des plateformes numériques.

Pressions financières

Un investissement ponctuel de 42 millions de dollars dans CBC/Radio-Canada a été annoncé dans le budget fédéral 2024. Ce financement supplémentaire, combiné à la réduction d'effectifs réalisée en 2023-2024, contribuera à atténuer certaines des pressions financières subies par la Société. Afin de maintenir notre viabilité à long terme, nous continuerons à investir dans l'adaptation et la transformation de nos activités.

Modernisation du cadre législatif de la radiodiffusion

Le gouvernement du Canada s'engage à moderniser la législation canadienne qui régit les médias, soit la [Loi sur la radiodiffusion](#), la [Loi sur les télécommunications](#) et la [Loi sur la radiocommunication](#). En décembre 2023, le gouvernement fédéral a publié la version définitive du règlement du [projet de loi C-18, Loi sur les nouvelles en ligne](#), qui vient confirmer que CBC/Radio-Canada est admissible au régime d'indemnisation. Toute modification apportée au cadre législatif, notamment l'adoption ou la proposition de nouvelles mesures législatives, comme la [Loi sur la diffusion continue en ligne](#), pourrait avoir une incidence sur nos perspectives financières. Nous collaborons avec le gouvernement pour nous assurer que notre écosystème médiatique continue de soutenir la radiodiffusion publique et pour maintenir sa capacité de servir l'ensemble de la population canadienne.



Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)

L'environnement est un enjeu important pour la population canadienne – et pour son diffuseur public. Devant l'appel mondial pour des actions concrètes et responsables face aux changements climatiques, nous nous transformons pour devenir une entreprise de médias de service public écoresponsable de calibre international, et jouons un rôle de premier plan pour rendre l'industrie médiatique canadienne plus verte.

Notre stratégie et nos engagements

[On passe au vert](#) est la toute première stratégie d'écoresponsabilité de CBC/Radio-Canada. En tant que diffuseur public, nous reconnaissons notre responsabilité d'agir contre les changements climatiques. Nous avons pour mission de bâtir une société de médias de service public écoresponsable dont les générations actuelles et futures peuvent être fières, en intégrant la protection de l'environnement à toutes nos activités.

En juin 2023, [nous avons adhéré au Défi carboneutre d'Environnement et Changement climatique Canada](#), une initiative qui nous mènera à la neutralité carbone d'ici 2050.

Consultez la stratégie [On passe au vert](#) pour en savoir plus sur nos engagements, et nos [rapports annuels d'écoresponsabilité](#) pour prendre connaissance des progrès accomplis.

Notre rapport GIFCC

En tant que diffuseur public, nous reconnaissons que nous avons un rôle à jouer pour atténuer les effets des changements climatiques, que ce soit sur nos activités ou sur l'ensemble de la société. Nous continuons d'appuyer les recommandations du GIFCC et sommes ravis de publier pour la première fois [l'information financière relative aux changements climatiques selon le cadre établi par le GIFCC](#) pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2024.

Le GIFCC a formulé une série de recommandations pour encourager les entreprises à communiquer, de façon transparente, de l'information au sujet des occasions et des risques liés au climat afin de favoriser la stabilité financière. Ces onze recommandations, réparties en quatre piliers (la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, et les mesures et objectifs), établissent des lignes directrices comparables et cohérentes pour la communication, par les organisations, d'information relative aux incidences des changements climatiques sur leurs décisions d'affaires et d'investissement.



Forêt boréale et rivière en hiver après une tempête de neige, Québec, Canada

Gestion des risques et gouvernance

Gestion des risques

Nous occupons une place importante au sein du système canadien de radiodiffusion et faisons face à des risques uniques. Comme tous les diffuseurs, nous devons nous adapter aux changements technologiques rapides, à l'évolution démographique, aux exigences changeantes des consommateurs, au resserrement de la réglementation et aux changements structurels qui surviennent dans l'écosystème médiatique. Nous constatons que les professionnels des médias doivent faire face à des gestes d'intimidation et de violence, ainsi qu'à un afflux constant de désinformation et de mésinformation. De plus, comme nous avons pour mandat de servir tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, nous devons composer avec des attentes du public et des défis financiers uniques.

Nous appliquons un solide cadre de gestion des risques afin de nous assurer que les risques et les possibilités qui touchent nos stratégies, nos objectifs et nos activités sont déterminés, évalués et gérés de façon appropriée.

Notre programme de gestion des risques s'inscrit dans un cadre intégré aux processus opérationnels à l'échelle de toute l'organisation. La responsabilité de la gestion des risques est partagée entre les groupes suivants :

1. Conseil d'administration

Le conseil d'administration exerce sa gouvernance à l'égard des principaux risques auxquels nous sommes exposés, il approuve les politiques importantes et s'assure que les processus et systèmes nécessaires pour gérer les risques sont en place.

2. Comité de vérification du conseil d'administration

Le comité de vérification exerce une surveillance des principaux risques, en discutant de leur situation avec la direction pendant ses réunions trimestrielles et en veillant à ce que cette dernière mette en place des programmes pour évaluer l'efficacité des contrôles internes.

3. Équipe de la haute direction

L'équipe de la haute direction détermine et gère les risques, et présente des rapports sur les principaux risques qui nous concernent au comité de vérification et au conseil d'administration, recommande des politiques et supervise la production des rapports financiers, de même que l'application des systèmes de contrôle interne.

4. Composantes médias et services de soutien

Les composantes médias et les services de soutien cernent et évaluent d'abord les risques auxquels ils sont exposés, les présentent dans leur plan de gestion annuel, puis élaborent et mettent en œuvre des plans détaillés pour les gérer. Les risques sont classés par ordre de priorité en fonction de leurs répercussions potentielles et de leur probabilité.



De plus, notre équipe d'audit interne planifie les audits qu'elle effectue en fonction des résultats du processus d'évaluation des risques, pour faire en sorte que le plan d'audit annuel couvre successivement les risques les plus importants.

Le tableau suivant présente les principaux risques auxquels nous sommes exposés en date du 31 mars 2024 et à l'avenir.

L'importance de la transparence dans l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) générative pour diverses applications au sein de la Société (ex. : innovation et productivité), l'utilisation de l'IA par des tiers à des fins malveillantes (ex. : utilisation abusive de notre contenu, cyberattaques renforcées, fuite d'informations personnelles) et les préoccupations des employés concernant les suppressions d'emplois résultant directement de l'IA, sont toutes prises en compte, au meilleur de nos connaissances, lors de l'évaluation des risques institutionnels ci-dessous.

1. Transformation du paysage médiatique

Le secteur des médias et du divertissement continue de faire l'objet de pressions en raison de l'évolution rapide de l'écosystème médiatique et des habitudes de consommation média des auditoires. Les acteurs de l'industrie doivent comprendre comment les différents auditoires se connectent aux contenus médias et interagissent avec les services disponibles. La rapidité de l'innovation numérique et du déploiement ou de l'exécution est cruciale pour que les produits de publicité numérique répondent aux besoins des clients et aux exigences du marché. Alors que nous nous efforçons d'évoluer au même rythme que notre secteur d'activité et l'offre de produits sur le marché (limites de nos données, de notre contenu de marque, etc.), nous devons relever d'autres défis liés à notre transformation organisationnelle et à nos ressources limitées.

La pertinence du contenu et le caractère approprié des modèles de distribution sont deux facteurs importants de succès, mais sont en concurrence pour l'obtention des mêmes ressources internes. Si notre offre de services traditionnels et numériques ne répond plus aux attentes de l'auditoire, il pourrait y avoir des conséquences sur notre portée et notre engagement, et cela pourrait nuire à notre capacité de vendre de la publicité sous la forme ou le format recherchés par les clients. De plus, si nous ne parvenons pas à collecter des données précises et opportunes sur le comportement de nos utilisateurs, nous n'arriverons pas à optimiser notre stratégie de création de revenus. Toutes nos décisions sont rendues plus complexes par la difficulté de répondre aux obligations de notre mandat et d'exécuter notre plan stratégique (principalement en ce qui concerne la croissance de notre portefeuille numérique).

2. Viabilité financière et priorisation

Les défis hors du commun auxquels l'industrie des médias est confrontée au Canada, y compris l'incertitude sans précédent qui entoure la réglementation et la législation, l'évolution de plus en plus rapide des habitudes de consommation, la succession de changements et de bouleversements technologiques et les perspectives économiques, ont un effet direct sur notre viabilité financière. Dans ce contexte, les entreprises médiatiques s'efforcent de se restructurer en prévision de l'avenir.

À CBC/Radio-Canada, nous sommes aussi confrontés à nos propres difficultés, comme en témoignent la révision imminente de notre mandat et les pressions exercées sur nos modèles

d'affaires, structurels et financiers. Plus précisément, la croissance des revenus des services numériques ne suffit pas à contrebalancer le recul de nos revenus publicitaires et de nos revenus d'abonnement tirés des services traditionnels. Les perturbations des chaînes d'approvisionnement font grimper les coûts, surtout ceux de nos projets de grande envergure. Les coûts de production et de rémunération des employés spécialisés ne cessent d'augmenter. Cette baisse des revenus ainsi que l'augmentation des coûts expliquent la nécessité dans laquelle nous nous trouvons de nous doter d'un nouveau modèle plus viable sur le plan financier. Nous actualisons régulièrement nos analyses afin de valider à la fois les pressions qui sont exercées et les occasions qui se présentent à nous ainsi que nos stratégies d'atténuation, qui comprennent des compressions d'effectif et d'autres réductions des dépenses, en incluant à notre analyse différents scénarios pour mieux parer à l'imprévisibilité à laquelle nous devons faire face.

Ces difficultés ont aussi des incidences sur notre plan d'immobilisations. Les actifs utilisés dans la production et la prestation de services sont de plus en plus des solutions intégrées et des outils informatiques et logiciels. Ces outils doivent être renouvelés beaucoup plus rapidement que les actifs traditionnels d'il y a moins de 10 ans. Le parc immobilier est vieillissant et souffre d'un déficit d'entretien croissant. Notre enveloppe de financement des immobilisations ne suffit pas pour répondre à toutes les demandes de projets d'immobilisations, comme les grands projets d'infrastructures, la mise à niveau de l'équipement et les améliorations locatives, ce qui a comme conséquence la priorisation constante des projets clés et des échéanciers prévus dans le cadre du budget d'immobilisations disponible.

3. Examen du mandat et contexte législatif/réglementaire

Comme notre mandat est défini par la *Loi sur la radiodiffusion*, toute modification apportée à celle-ci est susceptible d'avoir une incidence sur nos services. Le projet en cours de modernisation des politiques culturelles et de la législation pourrait renforcer ou réduire l'indépendance de la Société aux termes de la *Loi sur la radiodiffusion*. En outre, les nouvelles obligations que le CRTC pourrait imposer à la Société durant le processus de réexamen de sa licence pourraient être contraires à notre stratégie ou à notre offre de programmation et de contenu.

4. Gestion de la réputation et de l'image de marque

CBC/Radio-Canada fait partie des marques les plus en vue et dont on discute le plus dans le pays. Les Canadiens ont tous une opinion sur leur diffuseur public, ce qui témoigne de notre importance à leurs yeux. À tout moment, nos activités peuvent attirer l'attention du public et des médias. Il y a un risque qu'une perception négative de notre organisation, si elle n'est pas corrigée, nuise à notre crédibilité et nous fasse perdre l'appui du public.



5. Projets d'envergure et transformation

Nos projets d'envergure sont transformateurs et touchent l'ensemble de l'organisation. Ils correspondent à notre vision stratégique à moyen et à long terme, et ils supposent des changements substantiels dans nos procédés, technologies et milieux de travail qui généreront des avantages importants et significatifs.

Le nombre exceptionnellement élevé de projets d'envergure simultanés augmente la complexité de la gestion de projet pour les différents portefeuilles, alourdit la charge de travail du personnel et exerce des pressions sur nos budgets d'exploitation et d'immobilisations. Par ailleurs, la combinaison actuelle de grands projets d'exploitation et d'immobilisations simultanés ajoute à la complexité, car ces projets sont gérés (et l'information à leur sujet est communiquée) par différentes structures de direction.

Compte tenu des chantiers législatifs en cours et des conditions de l'industrie, il est primordial que la Société se dote d'une capacité de transformation afin d'être en mesure de relever les défis à long terme qui l'attendent sur les plans financier et opérationnel. Ce mandat de transformation englobe le recensement des possibilités de rendre les initiatives de CBC/Radio-Canada plus cohérentes, à l'interne comme à l'externe; de préserver et de renforcer les investissements directs dans la création, l'acquisition et la production de contenus; d'extraire le maximum de valeur des services connexes ainsi que des actifs de la Société; de préserver et d'augmenter la pertinence du diffuseur public en se concentrant sur les structures et les processus qui favorisent la proximité avec les auditoires qu'il sert.

6. Effectifs et bien-être des employés

La pénurie de talents dans le secteur du numérique et des technologies de l'information persiste au Canada et à l'étranger, ce qui rend le recrutement plus difficile et augmente les coûts. La détérioration de l'environnement financier et les suppressions de postes annoncées ont une incidence sur notre image de marque en tant qu'employeur, et nuisent à notre capacité d'attirer et de conserver les talents dont nous avons besoin pour répondre aux exigences stratégiques et opérationnelles. Les contraintes financières limitent notre capacité d'offrir et de maintenir une rémunération concurrentielle à la mesure de l'augmentation rapide du coût de la vie. Tous ces événements se produisent avec pour toile de fond un ensemble de difficultés généralisées au sein de notre industrie qui rend moins attrayante une carrière dans les médias, et plus particulièrement en journalisme. Il pourrait arriver que des rôles clés au sein de la Société demeurent vacants plus longtemps, ce qui ne sera pas sans effet sur la charge de travail et la mobilisation des employés restants. Notre effectif est un facteur clé pour notre succès.

7. Évolution des cybermenaces

Le nombre, le coût et la complexité des cyberincidents continuent d'augmenter partout dans le monde, malgré une sensibilisation et une attention accrues à la cybersécurité. Ces problèmes sont imputables, entre autres choses, à la croissance et à l'adoption rapides de technologies perturbatrices. Par exemple, des techniques d'intelligence artificielle générative sont déjà utilisées pour créer des courriels d'hameçonnage réalistes exempts de fautes d'orthographe ou des hypertrucages utilisant les marques de CBC/Radio-Canada. À défaut de contrôles efficaces, nos propres employés utilisant ces technologies nous exposent également à de nouveaux risques de sécurité. L'embauche et la rétention de personnes possédant une expertise en cybersécurité sont des mesures d'atténuation possibles, mais elles demeurent un véritable défi, car la demande continue d'excéder l'offre dans le cas de ces personnes dont les attentes salariales sont d'ailleurs en hausse. Il est aussi indispensable de bien former nos employés et de mettre en place une ligne de défense robuste, car la plupart des cyberincidents découlent d'erreurs humaines. L'exploitation des faiblesses associées à des appareils mal conçus, mal configurés ou carrément désuets et le nombre croissant d'applications infonuagiques ou logicielles peuvent aussi causer des problèmes de sécurité comme des fuites de données, des atteintes à l'intégrité des systèmes ou des pannes. L'évolution des cybermenaces pourrait engendrer des perturbations importantes des activités de la Société, compromettre l'intégrité de ses services ou entacher son image de marque.

8. Protection des données

Les données sont l'atout par excellence permettant aux fonctions d'une organisation de produire la valeur qu'on attend d'elles. Les risques liés aux données s'articulent autour de trois axes : conformité, sécurité des données et intégrité des données.

La législation de nombreux territoires évolue afin de mieux protéger les renseignements personnels.

La sécurité des données englobe toutes les mesures de sécurité visant à protéger l'information sensible de l'organisation, sans se limiter aux renseignements personnels. Les mesures de sécurité comprennent les procédés et mécanismes pour empêcher le partage inapproprié de données sensibles avec des parties externes.

Finalement, l'intégrité des données ne devrait jamais pouvoir être mise en doute dans certains domaines comme les finances, et des mesures de contrôle doivent être mises en place pour réduire les risques associés.

9. Relations avec les syndicats

La convention collective entre CBC/Radio-Canada et l'Association des réalisateurs (AR) arrive à échéance en décembre 2024, et celles du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Radio-Canada (STTRC) et de l'Association of Professionals and Supervisors (APS) arrivent à échéance le 1^{er} avril 2025. Les négociations auront lieu au cours de l'exercice 2024-2025.



Conseil d'administration et structure de la direction

Conseil d'administration



Michael Goldbloom²

Président du conseil
Westmount (Québec)



Catherine Tait²

Présidente-directrice
générale
Ottawa (Ontario)



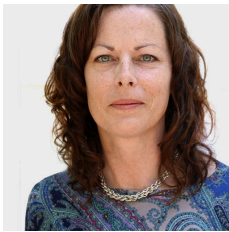
Guillaume Anierté^{2, 4, 5, 8}

Montréal (Québec)



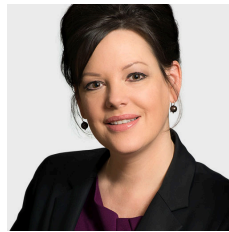
René Légère^{2, 4, 5, 6}

Moncton
(Nouveau-Brunswick)



Sandra Mason^{1, 2}

Toronto (Ontario)



**Jennifer Moore
Rattray**^{2, 4, 6}

Winnipeg (Manitoba)



François R. Roy^{1, 2, 9}

Montréal (Québec)



**Rita Shelton
Deverell**^{2, 3, 5}

Coldwater (Ontario)



Sandra Singh^{1, 2, 4}

Vancouver
(Colombie-Britannique)



Bill Tam^{1, 2, 3}

Vancouver
(Colombie-Britannique)



Marie-Anne Tawil^{1, 2, 5, 7}

Potton (Québec)



Marie Wilson^{2, 3, 5, 8}

Yellowknife (Territoires
du Nord-Ouest)

¹ Membre du comité de vérification

² Membre des comités sur la radiodiffusion et sur l'innovation

³ Membre du comité des technologies et de l'infrastructure

⁴ Membre du comité de planification stratégique

⁵ Membre du comité des ressources humaines et de la gouvernance

⁶ Les mandats de René Légère et de Jennifer Moore Rattray ont été reconduits le 26 janvier 2024.

⁷ Marie-Anne Tawil a été nommée le 26 janvier 2024.

⁸ Les mandats de Guillaume Anierté et de Marie Wilson ont été reconduits le 24 mai 2024.

⁹ Le mandat de François R. Roy a pris fin le 23 mai 2024.

Équipe de la haute direction



Catherine Tait

Présidente-directrice
générale



Dany Meloul

Vice-présidente
principale, Radio-Canada



Daniel Boudreau

Vice-président principal,
Technologies et
Infrastructures



Marco Dubé

Chef de la transformation
et vice-président principal,
Personnes et Culture



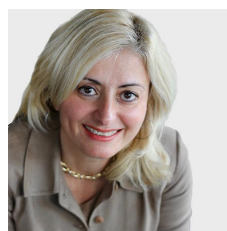
Miguel Baz

Vice-président, Services
juridiques, avocat-conseil
et secrétaire général



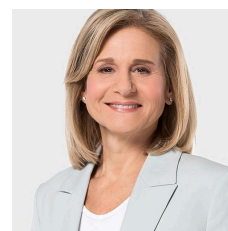
Claude Galipeau

Vice-président principal,
Développement
d'entreprise



Carol Najm

Vice-présidente et
cheffe de la direction
financière



Barbara Williams

Vice-présidente
principale, CBC



Mandat des comités

Comité de vérification – Aider le conseil à s’acquitter de ses responsabilités d’intendance et de surveillance, en surveillant l’intégrité de nos renseignements financiers qui seront communiqués au Parlement et aux autres intervenants, nos systèmes de contrôle interne et de gestion des risques établis par la direction et le conseil, ainsi que le processus d’audit et notre rendement financier en fonction des plans de gestion et du plan d’entreprise.

Comités sur la radiodiffusion et sur l’innovation – Aider le conseil à s’acquitter de ses responsabilités d’intendance et de surveillance relativement à l’exécution de notre mandat de radiodiffusion publique ainsi qu’à l’innovation liée à la programmation et aux services des composantes médias. Les comités sur la radiodiffusion de langue anglaise et de langue française ont été constitués pour répondre aux exigences de la *Loi sur la radiodiffusion*.

Comité des technologies et de l’infrastructure – Aider le conseil à s’acquitter de ses responsabilités d’intendance et de surveillance relativement à nos actifs, notamment le portefeuille immobilier, le parc de véhicules, les actifs liés à la transmission, ainsi que les solutions technologiques, de radiodiffusion et de télécommunications.

Comité de planification stratégique – Aider le conseil à s’acquitter de ses responsabilités d’intendance et de surveillance relativement à l’orientation stratégique de la Société.

Comité des ressources humaines et de la gouvernance – Aider le conseil à s’acquitter de ses responsabilités d’intendance et de surveillance relativement aux stratégies en matière de ressources humaines, à la rémunération, à la gouvernance d’entreprise, à la régie interne du conseil et à d’autres questions connexes.

Rétrospective de l’année

Accès à l’information et divulgation proactive

La Société a répondu à 168 demandes officielles au titre de la *Loi sur l’accès à l’information (LAI)* durant l’exercice 2023-2024. Cela a nécessité l’examen de plus de 33 300 pages récupérées et fournies au Bureau de l’accès à l’information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) par divers secteurs de la Société, ce qui représente une hausse de plus de 10 000 pages par rapport à l’exercice précédent. Il a fallu en moyenne 62 jours pour répondre à une demande, comparativement à une moyenne de 54 jours pour les cinq exercices précédents. Sur les 168 demandes closes pendant la période de présentation de l’information financière, 116 (69 %) l’ont été en 62 jours ou moins.

Nous avons affiché un taux de présomption de refus de 2,08 % selon la méthode de calcul du Commissariat à l’information du Canada (CIC). Nous demeurons donc en deçà du plafond de 5 % établi par le CIC pour obtenir la note « A ». Au 31 mars 2024, la Société avait 14 plaintes actives, ce qui est largement inférieur à la moyenne quinquennale de 24 plaintes reportées à l’exercice suivant.

En ce qui concerne les activités de divulgation proactive de la Société, depuis 2011, CBC/Radio-Canada publie de manière proactive des documents d’intérêt général communiqués en vertu de la *LAI*, ainsi que des documents liés aux réunions de son conseil d’administration, comme s’ils avaient été publiés en réponse à des demandes au titre de la *LAI*. En 2023-2024, 4 377 pages

ont été ajoutées aux sections de divulgation proactive du site web institutionnel, qui ont été visitées 5 627 fois au total. Chacune de ces visites a permis à des membres du public d'accéder à des documents institutionnels sans avoir à suivre le processus de demande officielle, qui accaparerait des ressources et des effectifs limités. Les efforts de divulgation proactive de la Société maintiennent un bon niveau de transparence pour le public, tout en favorisant une utilisation efficace des ressources.

Normes et pratiques journalistiques

CBC/Radio-Canada applique des normes et des pratiques journalistiques très rigoureuses et dispose de solides mécanismes de contrôle éditorial pour guider ses employés et assurer l'équilibre et l'exactitude de l'information présentée dans sa programmation, particulièrement dans le contexte des médias sociaux d'aujourd'hui. Les Normes et pratiques journalistiques de CBC/Radio-Canada sont accessibles sur notre [site web institutionnel](#).

Ombudsmans

Les plaintes, expressions de préoccupation ou autres communications du public concernant les émissions d'information et d'affaires publiques sont traitées par les bureaux des deux ombudsmans, soit Pierre Champoux à Radio-Canada et Jack Nagler à CBC. Les plaignants insatisfaits de la réponse obtenue des services de programmation peuvent faire appel aux ombudsmans pour qu'ils révisent leur plainte. Les ombudsmans jouissent d'une indépendance totale par rapport au personnel et aux responsables de la programmation; ils relèvent directement de la présidente-directrice générale et, de ce fait, du conseil d'administration. Les ombudsmans jouent un rôle central pour renforcer notre responsabilisation et notre transparence à l'égard des Canadiens.

Les communications qui ne touchaient pas directement les émissions d'information et d'affaires publiques ont été transmises aux services de programmation concernés ou au service des Relations avec l'auditoire.

	Plaintes, expressions de préoccupation et autres communications traitées	Dans les limites du mandat	Traitées au cours de l'exercice précédent (2022-2023)
CBC (Services anglais)	4 785	4 111	3 296
Radio-Canada (Services français)	1 835	1 244	1 817
TOTAL	6 620	5 355	5 113



Commissaire aux valeurs et à l'éthique

Le bureau des valeurs et de l'éthique a continué d'offrir de l'accompagnement et des conseils sur des questions éthiques, ainsi qu'un autre point de contact possible aux employés qui souhaitent exprimer des préoccupations ou porter plainte en vertu du Code de conduite ou des politiques connexes. Les membres du personnel qui ont besoin d'accompagnement pour la résolution informelle de conflits ou pour la gestion des conflits, ou encore de certains services de médiation, peuvent compter sur des ressources expertes du groupe Personnes et Culture. Le processus est confidentiel et impartial.

Nombre de demandes de consultation traitées dans les limites du mandat entre avril 2023 et mars 2024	80
Nombre de plaintes internes traitées dans les limites du mandat	26
Nombre de plaintes reçues du public traitées dans les limites du mandat	52

Rémunération des administrateurs

Le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale sont rémunérés conformément aux modalités du décret en vertu duquel ils sont nommés. La présidente-directrice générale touche un salaire annuel à titre de haute dirigeante de la Société, mais ne perçoit pas de rémunération additionnelle à titre d'administratrice. Le président du conseil reçoit une rémunération annuelle (entre 14 500 \$ et 17 100 \$) ainsi que des indemnités quotidiennes (entre 565 \$ et 665 \$) pour assister aux réunions, couvrir ses déplacements et remplir d'autres responsabilités de direction, d'analyse et de représentation. Les administrateurs n'ont droit qu'aux honoraires de participation à une seule réunion par jour (24 heures), même s'ils assistent à plus d'une réunion au cours de cette période.

Réunions		Conseil d'administration	Comité de vérification	Autres comités
Réunions ordinaires	Participation en personne (incluant les réunions par vidéoconférence)	Pour les 6 premiers jours de réunion ordinaire : 2 000 \$/jour	Pour les 6 premiers jours de réunion ordinaire : 1 300 \$/jour pour les membres et 1 550 \$ pour le président	Pour les 4 premiers jours de réunion ordinaire : 1 000 \$/jour pour les membres et 1 250 \$ pour le président
		Par la suite : 625 \$/jour	Par la suite : 625 \$/jour	Par la suite : 625 \$/jour
	Participation par téléphone	625 \$/jour ou 312,50 \$/demi-journée	250 \$/jour	250 \$/jour
Conférences téléphoniques		250 \$/jour	250 \$/jour	250 \$/jour

Le résumé de la rémunération versée à nos administrateurs se trouve à la note 21, *Parties liées*, des états financiers consolidés annuels.

Conseil d'administration – Assiduité

Membres du conseil d'administration	Conseil d'administration	Comité de vérification	Comités sur la radiodiffusion et sur l'innovation	Comité des technologies et de l'infrastructure	Comité de planification stratégique	Comité des ressources humaines et de la gouvernance
Nombre de réunions ordinaires	9	6	2	3	3	5
Michael Goldbloom	9/9		2/2			
Catherine Tait	8/9		2/2			
Guillaume Aniorté	9/9		2/2		3/3	5/5
René Légère	9/9		2/2		3/3	5/5
Sandra Mason	8/9	6/6	2/2			
Jennifer Moore Rattray*	1/1				1/1	
François R. Roy	8/9	5/6	1/2			
Rita Shelton Deverell	9/9		2/2	3/3		5/5
Sandra Singh**	8/9	6/6	2/2		2/3	
Bill Tam	9/9	6/6	2/2	3/3		
Marie-Anne Tawil***	2/2	1/1	1/1			1/1
Marie Wilson	9/9		2/2	3/3		5/5

*Jennifer Moore Rattray était en congé du 24 février 2023 au 22 mars 2024.

**Sandra Singh a cessé d'être membre du comité des ressources humaines et de la gouvernance et s'est jointe au comité de vérification en juin 2023.

***Marie-Anne Tawil a été nommée le 26 janvier 2024. Elle s'est jointe au comité de vérification et au comité des ressources humaines et de la gouvernance en mars 2024.



Questions comptables

Nos états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 ont été préparés conformément aux normes comptables IFRS. Ils ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 13 juin 2024. Le compte rendu de notre situation financière et de notre résultat d'exploitation repose sur nos états financiers consolidés audités.

Nouveautés en matière de comptabilité

Aucune nouvelle norme comptable n'a eu d'incidence sur nos états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

Principales estimations comptables et jugements importants

Les principales estimations comptables et les jugements importants sont présentés dans les notes pertinentes de nos états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2024. Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables IFRS, la direction doit faire des estimations, formuler des hypothèses et porter des jugements qui ont une incidence sur la valeur des actifs et des passifs déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur la valeur des revenus et des dépenses déclarés dans la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les principales estimations comptables et les jugements importants sont régulièrement présentés au comité de vérification et font l'objet de discussions avec ce dernier.

Au cours de l'exercice, nous avons affiné nos techniques d'estimation du plafond de l'actif afin de refléter l'excédent au titre du Régime de retraite de Radio-Canada, compte tenu des exigences de capitalisation de la Caisse de retraite de Radio-Canada et des accords de gouvernance applicables. Les états financiers consolidés audités 2023-2024 traduisent l'incidence de ces modifications sur l'actif du Régime. Pour plus de détails à ce sujet, consulter la note 12 des états financiers consolidés 2023-2024.

Transactions entre parties liées

Transactions avec des régimes de retraite à prestations définies

Comme il est indiqué à la note 12, pour un deuxième exercice consécutif, CBC/Radio-Canada a dû suspendre sa cotisation patronale au Régime de retraite de Radio-Canada, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La Société a fourni des services de gestion et d'administration pour ses régimes de retraite à prestations définies.

Revue financière

Contrôle interne

La Société utilise un programme de contrôle interne inspiré du cadre de travail élaboré par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission, qui prescrit des examens périodiques des principaux contrôles appliqués à l'information financière. Ce programme reflète les pratiques exemplaires de l'industrie afin de maintenir et de consolider les politiques et procédés nécessaires pour assurer la fiabilité de l'information financière produite et préserver les actifs de la Société. Une équipe spécialisée procède sur une base régulière à l'examen et à l'évaluation des contrôles internes à l'égard de l'information financière en place.

Le programme de contrôle interne a le soutien des auditeurs internes de la Société, qui procèdent à des audits et à des examens (dont certains portent sur les rapports financiers et les activités opérationnelles), déterminés par une stratégie axée sur les risques et approuvée au terme de discussions avec l'équipe de la haute direction de la Société et le comité de vérification.

En 2023-2024, la Société a évalué la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles internes clés à l'égard de l'information financière. Cet exercice n'a mis au jour aucune faiblesse importante dans l'efficacité opérationnelle des contrôles internes, mais a dégagé des améliorations possibles. La direction a déjà défini un plan d'action pour procéder à ces améliorations. La Société profitera des occasions qui se présenteront en cours d'exercice pour poursuivre le renforcement des contrôles.



Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

Les états financiers consolidés et tous les autres renseignements figurant dans ce rapport annuel relèvent de la direction et ils ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration de la Société. Certains renseignements présentés dans ces états financiers consolidés sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, et tiennent compte de l'importance relative des opérations. Ces états financiers consolidés ont été préparés avec soin, selon les normes comptables IFRS. La direction estime que ces états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société.

La direction de la Société tient des livres et des documents comptables, de même que des systèmes de contrôle et d'information à des fins de gestion financière et administrative, qui sont conçus pour fournir des renseignements financiers fiables et exacts en temps opportun. Les contrôles permettent de garantir raisonnablement que les biens sont protégés, que les ressources sont gérées avec économie et efficacité en vue de la réalisation des objectifs de la Société, que les activités de la Société sont menées de façon efficace et que les opérations sont conformes aux dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la partie III de la *Loi sur la radiodiffusion* et aux règlements administratifs de la Société.

Il incombe à l'auditeur interne de la Société d'évaluer les systèmes, les méthodes et les pratiques de la Société. Le vérificateur général du Canada effectue un audit indépendant des états financiers consolidés annuels et en fait un compte rendu au ministre du Patrimoine canadien.

Le comité de vérification du conseil d'administration, qui est composé d'administrateurs indépendants, revoit les états financiers consolidés ainsi que le rapport afférent du vérificateur général, et fait des recommandations au conseil d'administration à cet égard. Il supervise les activités d'audit interne et rencontre régulièrement la direction, l'auditeur interne et le vérificateur général pour discuter du processus d'établissement des rapports financiers ainsi que des questions concernant l'audit, la comptabilité et les rapports.

Catherine Tait
Présidente-directrice générale

Carol Najm
Vice-présidente et cheffe
de la direction financière

Ottawa, Canada
Le 24 juin 2024



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre du Patrimoine canadien

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Radio-Canada et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état consolidé du résultat, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence



d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Société Radio-Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la partie III de la *Loi sur la radiodiffusion* ainsi que les règlements administratifs de la Société Radio-Canada.

À notre avis, les opérations de la Société Radio-Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Société Radio-Canada aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Société Radio-Canada à ces autorisations spécifiées.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

N. Chartrand

Nathalie Chartrand, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 24 juin 2024



**ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

2023-2024

TABLE DES MATIÈRES – ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	67
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT	68
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL	68
ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	69
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	70
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024	71
ACTIVITÉS ET CONTEXTE	71
1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	71
2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES	71
ACTIFS ET PASSIFS	76
3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	76
4. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES	77
5. AUTRES ACTIFS	78
6. PROGRAMMATION	79
7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	81
8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	83
9. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES	85
10. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER	88
11. OBLIGATIONS FINANCIÈRES	88
12. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL	90
13. PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS	101
REVENUS, DÉPENSES ET FLUX DE TRÉSORERIE	103
14. REVENUS	103
15. FINANCEMENT PUBLIC	109
16. CHARGES FINANCIÈRES	110
17. IMPÔT SUR LE REVENU	111
18. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE	112
AUTRES INFORMATIONS	114
19. INSTRUMENTS FINANCIERS	114
20. GESTION DU CAPITAL	119
21. PARTIES LIÉES	120
22. ENGAGEMENTS	122
23. ACTIFS ÉVENTUELS	123

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars
2023

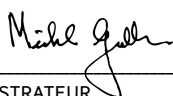
(en milliers de dollars canadiens)

	NOTE	2024	2023
ACTIFS			
Courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	232 567	108 808
Encaisse affectée		-	1 954
Obligations		10 398	74 476
Créances clients et autres créances	4	142 914	138 554
Impôt à recevoir	17	-	87
Programmation	6	343 427	291 947
Charges payées d'avance		48 296	45 372
Autres actifs	5	13 616	12 926
		791 218	674 124
Non courants			
Immobilisations corporelles	7	745 348	748 256
Immobilisations incorporelles	8	34 004	37 315
Actifs au titre de droits d'utilisation	9	288 605	307 968
Programmation	6	17 677	51 874
Obligations		-	10 280
Actif au titre du Régime de retraite	12	1 783 178	1 318 529
Charges différées		30 416	34 034
Autres actifs	5	23 213	32 853
		2 922 441	2 541 109
TOTAL DES ACTIFS		3 713 659	3 215 233
PASSIFS			
Courants			
Créditeurs et charges à payer	10	100 502	119 024
Obligations financières	11	39 615	38 230
Revenus différés et autres passifs		12 121	12 628
Obligations locatives	9	18 283	18 047
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	12	238 154	206 010
Provisions	13	28 660	18 076
		437 335	412 015
Non courants			
Obligations financières	11	100 766	136 592
Revenus différés et autres passifs		400	17 923
Obligations locatives	9	274 621	290 625
Financement des immobilisations différé	15	545 848	528 340
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	12	204 104	203 015
		1 125 739	1 176 495
TOTAL DES PASSIFS		1 563 074	1 588 510
CAPITAUX PROPRES			
Résultats non distribués		2 149 696	1 625 836
Total des capitaux propres attribuables à la Société		2 149 696	1 625 836
Participations ne donnant pas le contrôle	2	889	887
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		2 150 585	1 626 723
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		3 713 659	3 215 233

Engagements (note 22) et éventualités (note 13 et note 23)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR PUBLICATION LE 13 JUIN 2024



ADMINISTRATEUR



ADMINISTRATEUR

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	NOTE	Pour l'exercice terminé le 31 mars	
		2024	2023
REVENUS	14		
Publicité		270 031	288 640
Revenus d'abonnement		120 868	122 325
Autres revenus		102 561	104 619
		493 460	515 584
FINANCEMENT PUBLIC	15		
Crédit parlementaire pour les activités d'exploitation		1 340 114	1 174 971
Crédit parlementaire pour le fonds de roulement		4 000	4 000
Amortissement du financement des immobilisations différé		92 538	92 875
		1 436 652	1 271 846
DÉPENSES			
Coûts des services de télévision, de radio et des services numériques		1 798 861	1 812 684
Coûts de transmission, distribution et collecte		60 537	60 162
Administration nationale		11 080	11 980
Charges financières	16	18 917	21 772
		1 889 395	1 906 598
Résultat net avant les autres gains et (pertes) et impôts		40 717	(119 168)
AUTRES GAINS ET PERTES			
Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles et incorporelles		(168)	(8 440)
Résultat net avant impôts		40 549	(127 608)
Recouvrement d'impôt	17	-	2 499
Résultat net de l'exercice		40 549	(125 109)
Résultat net attribuable :			
À la Société		40 547	(125 161)
Aux participations ne donnant pas le contrôle	2	2	52
		40 549	(125 109)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	NOTE	Pour l'exercice terminé le 31 mars	
		2024	2023
RÉSULTAT GLOBAL			
Résultat net de l'exercice		40 549	(125 109)
Autres éléments du résultat global – non reclassés ultérieurement dans le résultat net			
Réévaluations au titre des régimes de retraite à prestations définies	12	483 313	(239 561)
Total du résultat global de l'exercice		523 862	(364 670)
Total du résultat global attribuable :			
À la Société		523 860	(364 722)
Aux participations ne donnant pas le contrôle	2	2	52
		523 862	(364 670)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	<i>NOTE</i>	Résultats non distribués et total des capitaux propres attribuables à la Société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 mars 2023		1 625 836	887	1 626 723
Variation de l'exercice				
Résultat net de l'exercice		40 547	2	40 549
Réévaluations au titre des régimes de retraite à prestations définies	12	483 313	-	483 313
Total du résultat global pour l'exercice		523 860	2	523 862
Solde au 31 mars 2024		2 149 696	889	2 150 585

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	<i>NOTE</i>	Résultats non distribués et total des capitaux propres attribuables à la Société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 mars 2022		1 990 558	835	1 991 393
Variation de l'exercice				
Résultat net de l'exercice		(125 161)	52	(125 109)
Réévaluations au titre des régimes de retraite à prestations définies	12	(239 561)	-	(239 561)
Total du résultat global pour l'exercice		(364 722)	52	(364 670)
Solde au 31 mars 2023		1 625 836	887	1 626 723

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

		Pour l'exercice terminé le 31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	NOTE	2024	2023
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat net de l'exercice		40 549	(125 109)
Ajustements :			
Amortissement	7,8,9,	109 379	115 863
Revenus financiers et produits de placement	14	(12 318)	(9 791)
Charges financières	16	18 917	21 772
Dépenses au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	12	39 006	62 673
Cotisations de la Société au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	12	(19 253)	(21 964)
Recouvrement d'impôt	17	-	(2 499)
Impôt reçu (payé), net de remboursement		-	26 840
Variation nette de l'actif de programmation (non courant)		34 400	(3 195)
Amortissement du financement des immobilisations différé	15	(92 538)	(92 875)
Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles et incorporelles		168	8 440
Gain net provenant de l'évaluation à la juste valeur d'instruments financiers		-	(141)
Variation des charges différées		3 618	(4 985)
Variation des revenus différés et autres passifs (non courant)		(17 726)	(7 082)
Amortissement de la prime à l'émission d'actifs obligataires		(333)	362
Variation de l'encaisse affectée		1 954	(1 954)
Variations du fonds de roulement	18	(30 356)	87 416
Trésorerie provenant des activités d'exploitation		75 467	53 771
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	7,8	(87 086)	(67 101)
Crédit parlementaire pour le financement des immobilisations	15	110 046	108 326
Acquisition d'actifs obligataires		-	(70 763)
Acquisition d'autres actifs	5	(3 948)	(3 852)
Recouvrement d'actifs obligataires		74 691	59 758
Recouvrement d'autres actifs	5	12 692	12 055
Produit net de la vente d'immobilisations corporelles		687	215
Intérêts reçus		11 743	8 377
Trésorerie provenant des activités d'investissement		118 825	47 015
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursement des obligations locatives	9	(17 378)	(21 457)
Remboursement des obligations financières	11	(33 559)	(31 412)
Intérêts payés		(19 596)	(22 069)
Trésorerie utilisée pour des activités de financement		(70 533)	(74 938)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		123 759	25 848
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice		108 808	82 960
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice		232 567	108 808

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

ACTIVITÉS ET CONTEXTE

La présente section contient une description des méthodes comptables de la Société s'appliquant à l'ensemble des états financiers consolidés. Toute méthode propre à une note y est décrite dans la note en question. Nous y expliquons les répercussions que ces changements devraient avoir sur la situation et les résultats financiers de la Société.

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

CBC/Radio-Canada (« la Société », « nous », « nos », « notre ») a été constituée en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* de 1936. Société d'État fédérale domiciliée au Canada, la Société est un mandataire de Sa Majesté, et tous ses actifs et passifs sont ceux de l'État. Son siège social est situé au 181, rue Queen, Ottawa (Ontario) K1P 1K9. La Société rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien. Conformément au paragraphe 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, elle n'est pas visée par certains articles de cette *Loi*¹.

À titre de diffuseur public national, nous offrons, dans les deux langues officielles, des services de radio, des services de télévision et des services numériques présentant une programmation principalement et typiquement canadienne, afin de refléter la globalité canadienne et de rendre compte de la diversité régionale du pays, à l'intention des auditoires nationaux et régionaux.

Nous avons obtenu du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) des licences d'exploitation de tous nos services de télévision et de radio généralistes ainsi que de nos services spécialisés. En échange du privilège que constitue la détention de licences de radiodiffusion, nous sommes tenus d'honorer des obligations particulières imposées par la réglementation. Nous avons choisi de comptabiliser ces licences non monétaires à leur valeur nominale, soit zéro.

2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

A. Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sous le régime des normes comptables IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board. Nous avons appliqué uniformément les mêmes méthodes comptables à toutes les périodes considérées, comme si celles-ci avaient toujours été en vigueur. Les présents états financiers consolidés ont été établis selon la méthode du coût historique, à l'exception des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, qui font l'objet d'évaluations actuarielles.

Les montants sont exprimés en dollars canadiens, notre monnaie fonctionnelle, et arrondis au millier de dollars le plus proche, sauf indication contraire.

B. Base de préparation

Cette section décrit les estimations et les jugements importants faits par la direction au cours de l'application des méthodes comptables, de même que leur incidence sur les montants comptabilisés à ces états. Les estimations et les jugements importants pourraient avoir un effet notable sur l'information financière, puisque d'importantes variations pourraient survenir selon les critères et les hypothèses retenus.

¹ La Société n'est pas visée par les sections I à IV de la partie X de cette *Loi*, à l'exception des articles 89.8 à 89.92, du paragraphe 105(2) et des articles 113.1, 119, 131 à 148 et 154.01.

i) Principes de consolidation

MÉTHODES COMPTABLES

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS

Nous intégrons dans nos états financiers ceux de notre filiale (*documentary* Channel, ou « *documentary* ») et de nos entités structurées (la Fiducie du Centre canadien de radiodiffusion et la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada) à partir de la date à laquelle nous exerçons un contrôle sur elles. La filiale et les entités structurées sont des entités sous notre contrôle continu lorsque tous les critères suivants sont remplis :

- nous détenons le pouvoir sur l'entité émettrice du fait que nous avons le droit de diriger les activités pertinentes de l'entité émettrice;
- nous sommes exposés ou avons droit aux rendements variables en raison de nos liens avec l'entité émettrice;
- nous avons la capacité d'exercer notre pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements de cette dernière.

La filiale et les entités structurées appliquent des méthodes comptables compatibles avec les nôtres. Les transactions, soldes, revenus et dépenses interentreprises sont intégralement éliminés au moment de la consolidation. Les changements dans notre participation dans la filiale qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres.

La détermination à savoir si une entité est contrôlée ou non par la Société.

Informations sur notre filiale et nos entités structurées

Filiale

Notre filiale canadienne est *documentary* :

documentary

Participation

2024 et 2023 : 82 %

Activité principale

Service de télévision spécialisé dans la diffusion de documentaires

Notre détermination du contrôle sur l'entité

Participation majoritaire et engagement dans les travaux du conseil d'administration de *documentary* et de ses sous-comités.

Étant donné que l'exercice de *documentary* se termine le 31 août, des états financiers supplémentaires correspondant à notre période de présentation de l'information financière sont préparés à des fins de consolidation.

Aucune restriction importante n'est imposée à notre capacité d'accéder aux actifs de *documentary* ou de les utiliser, et de régler les passifs de cette filiale. Plus particulièrement, nous ou notre filiale ne sommes assujettis à aucune restriction importante en ce qui concerne le transfert de fonds aux investisseurs.

Entités structurées consolidées

Nous avons deux entités structurées, à savoir :

La Fiducie du Centre canadien de radiodiffusion (« FCCR ») – Pour financer la construction du Centre canadien de radiodiffusion (l'immeuble), la FCCR a émis, le 30 janvier 1997, des obligations pour une valeur de 400 millions de dollars, qui viennent à échéance en mai 2027 et sont garanties par les loyers que nous lui versons pour les locaux occupés par notre personnel. Le loyer comprend le capital et les intérêts sur les obligations, tous les autres paiements sur les obligations, ainsi que la totalité des dépenses d'exploitation et du passif de la FCCR. La FCCR est :

- un preneur, du fait qu'elle loue, en vertu d'un contrat de location à long terme passé avec nous, le terrain sur lequel l'immeuble est érigé à Toronto en contrepartie d'un loyer de un dollar versé le 1^{er} octobre 1988;
- un bailleur, du fait du contrat de sous-location à long terme de l'immeuble passé avec nous.

Nous offrons aussi en garantie de la dette obligataire les loyers que nous versons à la FCCR pour les locaux occupés. Plus de renseignements sont donnés à la note 11.

Fiducie du Centre canadien de radiodiffusion

Nature de la fiducie	Fiducie caritative
Notre détermination du contrôle sur l'entité	Entité créée pour une activité précise et bien définie, à savoir la location-financement en notre nom, alors que la direction détient les pouvoirs décisionnels finaux sur les activités pertinentes.
Autres informations	Exercice terminé le 31 mars

La Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada – En 2003, nous avons vendu deux parcelles de terrain à Ontrea Inc. en contrepartie de deux billets à recevoir. La Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada a été créée en 2009 et a pour mission d'acquérir notre participation dans les billets à recevoir.

Par l'intermédiaire de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, nous détenons deux billets à recevoir et un investissement dans un contrat de location-financement par suite de transactions de vente et de location de parcelles de terrain. Ces créances sont données, à hauteur de leur valeur comptable totale, en garantie de nos emprunts par voie d'effets à payer. Un complément d'information est présenté aux notes 5 et 11.

Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada

Nature de la fiducie	Fiducie caritative
Notre détermination du contrôle sur l'entité	Nous assumons la majeure partie des risques associés au recouvrement des créances de la Fiducie en raison de la garantie que nous avons fournie. Entité créée pour une activité précise et bien définie, à savoir la monétisation des créances à long terme dans le cadre du plan de redressement mis en œuvre pour gérer les déficits budgétaires de 2009-2010. Un accord contractuel préétabli nous confère la majorité des pouvoirs décisionnels sur ses activités pertinentes nous exposant à des rendements variables.
Autres informations	Exercice terminé le 31 décembre États financiers supplémentaires préparés à des fins de consolidation.

Nous n'avons fourni aucun soutien, financier ou autre, à nos entités structurées consolidées pendant l'exercice, et ne comptons pas le faire présentement.

ii) Dépenses d'exploitation

Coûts des services de télévision, de radio et des services numériques

Les coûts rattachés aux services de télévision, de radio et aux services numériques sont comptabilisés aux dépenses lorsqu'ils sont encourus ou amortis, et comprennent tous les coûts liés à la production des émissions, y compris les dépenses directes, les frais administratifs ainsi que les coûts liés à la main-d'œuvre et aux installations techniques. Une partie de nos dépenses indirectes qui sont attribuables au coût de la production d'émissions, comme les services fournis par Personnes et Culture, les Finances, et Technologies et Infrastructures (T et I), ainsi qu'une portion de l'amortissement sont également incluses dans les coûts de programmation correspondants. Les coûts des services de télévision, de radio et des services numériques englobent aussi les autres activités associées à la programmation comme les ventes et le marketing, le merchandising et les communications.

Coûts de transmission, distribution et collecte

Les coûts de transmission, distribution et collecte sont comptabilisés aux dépenses lorsqu'ils sont encourus et comprennent tous les coûts liés à la diffusion de nos émissions, y compris les dépenses directes, les frais administratifs ainsi que les coûts liés à la main-d'œuvre technique. Une partie de nos dépenses indirectes qui sont attribuables aux coûts de transmission et de distribution comme les services fournis par Personnes et Culture, les Finances, et T et I, ainsi qu'une portion de l'amortissement sont incluses dans les dépenses correspondantes.

iii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif, ou payé pour transférer un passif, dans le cadre d'une transaction normale entre les intervenants du marché, à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées au niveau 1, 2 ou 3 d'une hiérarchie des justes valeurs, selon que les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur sont observables ou non, et selon leur importance. La hiérarchie des justes valeurs que nous appliquons classe par ordre d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur.

Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 – Évaluations de la juste valeur fondées sur des cours (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Évaluations de la juste valeur fondées sur des données d'entrée qui sont directement observables (comme les cours) ou indirectement observables (c.-à-d. obtenues à partir des cours), autres que les données d'entrée de niveau 1.

Niveau 3 – Évaluations de la juste valeur établies au moyen de techniques qui évaluent la juste valeur à partir de données du marché non observables et importantes pour la juste valeur prise dans son ensemble.

iv) Dépréciation d'actifs

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, nous examinons les valeurs comptables de nos immobilisations corporelles et incorporelles, de nos actifs au titre de droits d'utilisation, ainsi que de nos actifs de programmation à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) pour déterminer s'il existe un indice quelconque de dépréciation. Aux fins des tests de dépréciation, l'UGT est le plus petit groupe d'actifs identifiables dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les actifs sont soumis à un test de dépréciation à l'échelle de l'UGT lorsqu'ils ne peuvent être testés individuellement.

Les actifs qui ne sont pas encore prêts à être utilisés sont soumis à un test de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière, qu'il y ait un indice de dépréciation ou non.

Dans notre modèle d'affaires, aucun actif n'est considéré comme un actif qui génère des flux de trésorerie largement indépendants de ceux d'autres actifs et passifs. Tous les actifs participent plutôt à l'« exploitation d'un réseau de radiodiffusion », ce qui inclut les actifs immobiliers, les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles. L'exploitation d'un tel réseau est financée par des crédits parlementaires, par la publicité nationale et locale ainsi que par d'autres activités commerciales. Les flux de trésorerie globaux sont dictés par les exigences et

les décisions en matière de politique publique. Ils correspondent au financement qui nous est octroyé pour l'ensemble de nos activités. S'il existe des indices qu'un actif ait pu se déprécier, sa valeur recouvrable est évaluée. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

v) Charges différées

Les charges différées ont principalement trait aux services payés d'avance, mais qui seront reçus plus de douze mois après la date de l'État consolidé de la situation financière.

vi) Revenus différés

Les revenus différés constituent des compensations reçues à l'avance pour des installations, des services de production et d'autres services non encore fournis.

vii) Informations significatives supplémentaires sur les méthodes comptables

Pour faciliter la lecture des présents états financiers consolidés, des méthodes comptables, estimations et jugements supplémentaires (autres que ceux qui sont indiqués à la note 2) sont exposés dans les notes, accompagnés de l'information financière pertinente. Ils sont recensés dans le tableau suivant à des fins de consultation :

POSTE COMPTABLE	PAGE	MÉTHODES COMPTABLES	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTES	POSTE COMPTABLE	PAGE	MÉTHODES COMPTABLES	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTES
Créances clients et autres créances (note 4)	77	✓	✓	Provisions et passifs éventuels (note 13)	100	✓	✓
Programmation (note 6)	79	✓	✓	Revenus (note 14)	102	✓	✓
Immobilisations corporelles (note 7)	81	✓	✓	Financement public (note 15)	108	✓	✓
Immobilisations incorporelles (note 8)	83	✓	✓	Charges financières (note 16)	109	✓	
Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives (note 9)	85	✓	✓	Impôt sur le revenu (note 17)	110	✓	✓
Créditeurs et charges à payer (note 10)	87	✓		Instruments financiers (note 19)	113	✓	✓
Passif au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (note 12)	89	✓	✓	Parties liées (note 21)	119	✓	

viii) Changement d'estimation comptable

Au cours de l'année, notre technique d'estimation du plafond de l'actif a été raffinée afin de mieux refléter les avantages économiques futurs dont dispose la société sous forme de réduction des contributions futures. L'impact de ce changement sur l'excédent du Régime de retraite a été reflété dans les états financiers consolidés de cette année. Pour plus de détails à ce sujet, consulter la note 12.

ACTIFS ET PASSIFS

La présente section contient une description des actifs que nous utilisons pour remplir notre mandat et des passifs qui en découlent. Les pages qui suivent contiennent des notes sur le fonds de roulement, les actifs et les passifs non courants, les provisions et les régimes de retraite.

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31 mars 2024	31 mars 2023
Liquidités et soldes bancaires	67 941	108 808
Équivalents de trésorerie	164 626	-
Total	232 567	108 808

Les équivalents de trésorerie sont des bons du Trésor, qui sont des titres de créance émis par le gouvernement fédéral. Cette année, nous avons utilisé les montants reçus en remboursement de nos obligations hypothécaires du Canada pour acheter des bons du Trésor.

Les revenus d'intérêts provenant des soldes bancaires et des équivalents de trésorerie, inclus dans les revenus financiers et de placement, totalisent 8,1 millions de dollars pour l'exercice (4,9 millions de dollars en 2023). Les équivalents de trésorerie arrivent à échéance entre avril et juin 2024 et sont assortis d'un taux d'intérêt compris entre 4,91 % et 4,99 %.

4. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les créances clients et autres créances représentent les montants que nous nous attendons à récupérer d'autres parties. Nos créances clients et autres créances sont essentiellement liées à la vente d'annonces publicitaires et d'abonnements.

MÉTHODES COMPTABLES

Les créances clients et autres créances sont initialement comptabilisées à la juste valeur et, par la suite, évaluées au coût amorti diminué d'une provision pour pertes de crédit attendues (PCA). Nous comptabilisons une provision pour PCA sur les créances, basée sur la durée de vie des pertes de crédits attendues conformément aux méthodes comptables divulguées à la note 19, *Instruments financiers*.

Avant d'accepter tout nouveau client publicitaire, nous réalisons une évaluation du crédit. Nous pouvons avoir recours à une agence externe d'évaluation de la solvabilité pour déterminer la qualité du crédit du client potentiel et le plafond de crédit qui lui sera fixé.

Les plafonds de crédit et les cotes de solvabilité des clients sont revus au moins tous les ans pour déterminer s'il y a lieu de les modifier. De plus, nous assurons un suivi pendant l'année pour déceler toute indication de la détérioration de la qualité du crédit de nos clients.

Les créances irrécouvrables sont sorties de l'État consolidé de la situation financière en contrepartie d'une provision pour PCA. Les montants de créances sorties qui sont recouvrées subséquentement sont crédités à l'État consolidé du résultat, au poste « Coûts des services de télévision, de radio et des services numériques ».

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS

La détermination du moment où nous ne pouvons plus raisonnablement espérer recouvrer une partie des sommes dues fait appel au jugement.

Informations supplémentaires

	31 mars 2024	31 mars 2023
Créances clients	130 690	127 838
Provision pour pertes de crédit attendues (note 19 B)	(197)	(476)
Autres	12 421	11 192
Total	142 914	138 554

5. AUTRES ACTIFS

	31 mars 2024	31 mars 2023
Investissement dans des contrats de location-financement	17 071	21 785
Billets à recevoir	15 782	20 088
Titres négociables	3 948	3 852
Actifs détenus en vue de la vente	28	54
Total	36 829	45 779
Courants	13 616	12 926
Non courants	23 213	32 853

A. Investissement dans un contrat de location-financement

L'investissement dans un contrat de location-financement, qui est détenu par la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, a trait à la location de deux terrains à Toronto. Le contrat porte un intérêt annuel implicite de 7,15 % et vient à échéance en mai 2027. Ces créances sont données, à hauteur de leur valeur comptable totale, en garantie de nos emprunts par voie d'effets à payer.

B. Billets à recevoir

Par l'intermédiaire de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, une entité structurée, nous détenons, au 31 mars 2024, deux billets à recevoir pour des terrains vendus. Ces billets, qui viennent à échéance en mai 2027, portent un taux d'intérêt annuel fixe de 7,15 % et font l'objet de paiements confondus mensuels égaux, le mois écoulé.

Les billets ont une valeur comptable de 15,8 millions de dollars au 31 mars 2024 (20,1 millions de dollars au 31 mars 2023) et sont donnés, à hauteur de leur valeur comptable totale, en garantie de nos emprunts par voie d'effets à payer (voir la note 11 B).

6. PROGRAMMATION

La programmation comprend les émissions nécessitant notre participation pendant la production et les droits acquis pour la diffusion de matériel de programmation.

MÉTHODES COMPTABLES

La programmation achevée et en production (à l'exclusion des droits de diffusion acquis) est comptabilisée, sur une base individuelle, au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des radiations de valeur cumulatives. Le coût comprend le coût des matières et des services, ainsi que la quote-part de la main-d'œuvre et des autres dépenses directes imputables à la programmation. Une partie de nos dépenses indirectes qui sont attribuables au coût de la production d'émissions (comme les services fournis par Personnes et Culture, les Finances, et T et I, ainsi qu'une portion de l'amortissement) sont également incluses dans les coûts de programmation correspondants.

La programmation comprend les émissions produites avec notre participation (émissions produites) et les droits achetés auprès de tiers (émissions acquises).

Les paiements effectués selon les modalités des conventions d'achat de droits de diffusion sont constatés comme programmation dans les actifs courants ou les actifs non courants.

Les émissions produites sont habituellement comptabilisées dans les actifs courants étant donné qu'elles sont disponibles pour diffusion dès qu'elles sont achevées, à moins d'indication contraire. Les conventions d'achat de droits de diffusion, y compris les paiements à l'avance, sont comptabilisées comme programmation dans les actifs courants si les droits de diffusion peuvent être exercés dans les douze mois suivants, et comme programmation dans les actifs non courants si ces droits ne peuvent être exercés qu'après douze mois. La programmation comptabilisée dans les actifs non courants est virée dans la programmation comptabilisée dans les actifs courants dès qu'elle est censée être diffusée dans les douze mois suivants.

Les coûts de la programmation sont constatés dans les coûts des services de télévision, de radio et des services numériques à l'État consolidé du résultat, selon le plan d'amortissement présenté dans cette section, ou lorsque ces coûts sont jugés non recouvrables.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS

Nous devons déterminer un taux d'amortissement approprié pour chaque catégorie de programmation. L'utilisation que la direction prévoit faire de chaque catégorie de programmation est fonction des contrats de programmation, de l'expérience de diffusion, de l'expérience passée des auditoires et des plans de télédiffusion futurs lors de l'établissement du plan d'amortissement pour la programmation. Nous examinons l'utilisation que nous prévoyons faire de notre programmation à la fin de chaque exercice.

De nombreuses incertitudes entourent l'estimation de l'utilisation prévisible des actifs de programmation, surtout celles qui sont inhérentes aux hypothèses sur les habitudes d'écoute et de consommation des auditoires. La direction examine périodiquement les taux d'amortissement.

Des changements dans les hypothèses pourraient donner lieu à des ajustements des montants comptabilisés à l'État consolidé de la situation financière et à l'État consolidé du résultat.

Plan d'amortissement

La direction utilise les paramètres de constatation suivants pour la programmation :

CATÉGORIE	DESCRIPTION	CONSTATATION DES DÉPENSES PAR DIFFUSION	
		Taux pour services anglais	Taux pour services français
Programmation des chaînes généralistes	Droits de diffusion pour toutes les catégories de programmation	Entre 80 % / 20 % et 20 % pour chacune des cinq premières diffusions	Entre 100 % et 20 % pour chacune des cinq premières diffusions
Programmation des chaînes facultatives	Droits de diffusion pour toutes les catégories de programmation	Entre 70 % / 30 % et 50 % / 30 % / 20 %	Uniformément sur la période du contrat jusqu'à un maximum de 3 années
Programmation numérique	Droits de diffusion en continu pour toutes les catégories de programmation	100 % lorsque l'émission est disponible en ligne	

A. Programmation par catégorie

	31 mars 2024	31 mars 2023
Émissions achevées	152 325	167 468
Émissions en production	116 117	91 601
Droits de diffusion des émissions disponibles pour diffusion au cours des douze prochains mois	74 985	32 878
Total de la programmation courante	343 427	291 947
Droits de diffusion des émissions non disponibles pour diffusion au cours des douze prochains mois	17 677	51 874
Total de la programmation	361 104	343 821

B. Variation de la programmation

	31 mars 2024	31 mars 2023
Solde d'ouverture	343 821	348 589
Acquisitions	1 189 209	1 170 061
Émissions diffusées	(1 171 926)	(1 174 829)
Solde à la fin de l'exercice	361 104	343 821

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

MÉTHODES COMPTABLES	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS
<p>Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. Ce coût comprend des coûts directement attribuables à l'acquisition des éléments. Le coût des biens que nous avons construits comprend les matériaux, les frais de main-d'œuvre directe et les frais généraux qui s'y rapportent. Les montants inclus dans les projets d'immobilisations inachevés sont transférés à la catégorie d'immobilisations corporelles appropriée une fois le projet terminé.</p> <p>Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire et les taux sont fondés sur leur durée d'utilité estimative, dès qu'elles sont prêtes à être utilisées aux fins prévues. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle ont une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation entière, elles sont séparées de l'immobilisation et amorties selon les principales composantes dont elles font partie. Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de celle-ci s'il est probable que nous retirerons les avantages économiques futurs associés à la partie et s'il est possible de mesurer le coût de la partie de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée.</p> <p>Nous classons un actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement au moyen d'une vente plutôt que de la poursuite de son utilisation. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués à leur valeur comptable ou à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente si celle-ci est inférieure et sont inclus en tant qu'autres actifs [courants] dans l'État consolidé de la situation financière.</p> <p>Nous décomptabilisons la valeur comptable d'une immobilisation corporelle lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle représente la différence entre le revenu net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation, et est comptabilisé au poste « Autres gains et pertes » de l'État consolidé du résultat.</p> <p>Les durées d'utilité appliquées dans le calcul de l'amortissement sont les suivantes :</p>	<p>Nous sommes tenus d'estimer la durée d'utilité attendue de nos immobilisations corporelles. À cette fin, nous prenons en considération notre expérience antérieure, les tendances dans l'industrie et des facteurs particuliers, comme l'évolution des technologies et la période d'exploitation des immobilisations attendue.</p> <p>Nous examinons à chaque exercice les durées d'utilité estimatives de nos immobilisations corporelles et la méthode d'amortissement appliquée pour voir si elles sont encore pertinentes, et l'incidence de toute révision des estimations est comptabilisée sur une base prospective.</p> <p>Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de plusieurs éléments pour lesquels il est approprié d'appliquer des méthodes ou des taux d'amortissement différents, il faut exercer son jugement pour déterminer le niveau adéquat de décomposition.</p>
<p>Immeubles</p>	15 à 65 ans
<p>Améliorations locatives</p>	Le moindre de la durée du contrat de location et de la durée de vie économique de l'actif
<p>Équipement technique</p>	
Émetteurs et pylônes	20 ans
Équipement électrique	16 ans
Autres	8 ans
<p>Ordinateurs, équipement de bureau et autres</p>	
Ordinateurs et autre matériel	
Serveurs	5 ans
Ordinateurs personnels	3 ans
Véhicules	
Véhicules spécialisés	20 ans
Camions de reportage télévision et radio, camion lourds 5 et 10 tonnes	12 ans
Motoneiges, véhicules tout terrain	10 ans
Véhicules utilitaires, fourgons	8 ans
Automobiles et fourgonnettes	5 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Terrains	Immeubles	Améliorations locatives	Équipement technique	Ordinateurs, équipement de bureau et autres	Projets d'immobi- lisations inachevés	Total
Coût au 1 ^{er} avril 2023	107 830	469 668	195 031	809 086	162 846	48 166	1 792 627
Acquisitions	-	120	15	18 906	8 487	46 214	73 742
Transferts (note 8)	-	3 441	2 434	16 838	10 915	(31 660)	1 968
Sorties et radiations	-	(1 295)	-	(26 655)	(3 692)	(10)	(31 652)
Coût au 31 mars 2024	107 830	471 934	197 480	818 175	178 556	62 710	1 836 685
Amortissement cumulé au 1 ^{er} avril 2023	-	(301 043)	(67 418)	(573 874)	(102 036)	-	(1 044 371)
Dépense d'amortissement	-	(10 730)	(9 712)	(40 416)	(16 890)	-	(77 748)
Sorties et radiations	-	1 282	-	25 851	3 649	-	30 782
Amortissement cumulé au 31 mars 2024	-	(310 491)	(77 130)	(588 439)	(115 277)	-	(1 091 337)
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	107 830	161 443	120 350	229 736	63 279	62 710	745 348

	Terrains	Immeubles	Améliorations locatives	Équipement technique	Ordinateurs, équipement de bureau et autres	Projets d'immobi- lisations inachevés	Total
Coût au 1 avril 2022	107 864	466 969	191 133	1 038 201	189 352	41 831	2 035 350
Acquisitions	8	66	3 610	10 587	6 982	40 085	61 338
Transferts (note 8)	-	4 935	1 076	23 001	5 401	(33 750)	663
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(31)	311	-	(369)	-	-	(89)
Sorties et radiations	(11)	(2 613)	(788)	(262 334)	(38 889)	-	(304 635)
Coût au 31 mars 2023	107 830	469 668	195 031	809 086	162 846	48 166	1 792 627
Amortissement cumulé au 1 ^{er} avril 2022	-	(291 434)	(58 482)	(785 050)	(123 917)	-	(1 258 883)
Dépense d'amortissement	-	(11 146)	(9 724)	(44 636)	(16 473)	-	(81 979)
Reclassement de l'amortissement des actifs détenus en vue de la vente	-	(289)	-	369	-	-	80
Sorties et radiations	-	1 826	788	255 443	38 354	-	296 411
Amortissement cumulé au 31 mars 2023	-	(301 043)	(67 418)	(573 874)	(102 036)	-	(1 044 371)
Valeur comptable nette au 31 mars 2023	107 830	168 625	127 613	235 212	60 810	48 166	748 256

L'amortissement pour l'exercice a été comptabilisé à l'État consolidé du résultat comme suit :

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Coûts des services de télévision, de radio et des services numériques	63 800	68 372
Coûts de transmission, distribution et collecte	13 604	13 260
Administration nationale	344	347
Total	77 748	81 979

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique, que nous contrôlons et desquels nous espérons tirer des avantages économiques futurs. Nos immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis séparément du matériel et les logiciels développés à l'interne.

MÉTHODES COMPTABLES

Les logiciels acquis séparément du matériel sont comptabilisés au coût à la date d'acquisition.

Les dépenses pour le développement à l'interne d'applications logicielles sont inscrites à l'actif quand tous les critères suivants sont remplis :

- l'application logicielle est techniquement faisable;
- nous entendons achever l'application logicielle en vue de la mettre en service;
- nous pouvons mettre en service l'application logicielle;
- les dépenses découlant du développement de l'application logicielle peuvent être évaluées de façon fiable;
- nous disposons de ressources appropriées techniques, financières et autres, pour achever le développement de l'application logicielle et l'utiliser;
- il est probable que l'application logicielle générera des avantages économiques futurs.

Dans le cas des logiciels développés à l'interne, le montant initialement comptabilisé représente la somme des dépenses engagées à compter de la date où l'immobilisation incorporelle répond pour la première fois aux critères de constatation énumérés ci-dessus. L'intégration de dépenses à l'actif cesse lorsqu'une immobilisation incorporelle est prête à être mise en service.

Les dépenses engagées à l'égard d'une immobilisation incorporelle après son acquisition ou son achèvement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées, à moins :

- qu'il soit probable qu'elles permettent à l'actif de générer des avantages économiques futurs supérieurs au niveau de performance apprécié à l'origine;
- et qu'elles puissent être mesurées et attribuées à l'actif de façon fiable.

Lorsqu'un logiciel développé à l'interne ne peut être reconnu, les dépenses de développement sont constatées dans l'État consolidé du résultat dans la période où elles ont été engagées.

Après leur comptabilisation initiale, les logiciels acquis séparément et les logiciels développés à l'interne sont constatés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimative des immobilisations incorporelles (cinq ans) et la charge d'amortissement est répartie aux fins de présentation entre les différentes fonctions dans l'État consolidé du résultat.

Nous décomptabilisons la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'une immobilisation incorporelle représente la différence entre le revenu net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation, et est comptabilisé au poste « Autres gains et pertes » de l'État consolidé du résultat.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS

Nous exerçons notre jugement pour déterminer si les dépenses engagées à l'égard d'immobilisations incorporelles répondent aux critères de la comptabilisation à l'actif. Comme les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode linéaire sur leurs durées d'utilité estimatives, nous devons estimer ces durées.

À cette fin, nous prenons en considération notre expérience, les tendances dans l'industrie et des facteurs internes particuliers, comme l'évolution des technologies et la période d'exploitation des immobilisations attendue.

Nous examinons à chaque exercice les durées d'utilité estimatives de nos immobilisations incorporelles et la méthode d'amortissement appliquée pour voir si elles sont encore pertinentes, et l'incidence de toute révision des estimations est comptabilisée sur une base prospective.

La révision des estimations des durées d'utilité pourrait modifier les dotations aux amortissements futures et les valeurs comptables futures des immobilisations.

Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles sont les suivantes :

	Logiciels développés à l'interne	Logiciels acquis	Projets d'immobili- sations inachevés	Total
Coût au 1 ^{er} avril 2023	121 960	78 939	6 033	206 932
Acquisitions	-	1 219	8 130	9 349
Transferts (note 7)	3 230	3 279	(8 477)	(1 968)
Sorties et radiations	-	(24)	-	(24)
Coût au 31 mars 2024	125 190	83 413	5 686	214 289
Amortissement cumulé au 1 ^{er} avril 2023	(119 977)	(49 640)	-	(169 617)
Dépense d'amortissement	(1 966)	(8 768)	-	(10 734)
Sorties et radiations	-	66	-	66
Amortissement cumulé au 31 mars 2024	(121 943)	(58 342)	-	(180 285)
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	3 247	25 071	5 686	34 004

	Logiciels développés à l'interne	Logiciels acquis	Projets d'immobili- sations inachevés	Total
Coût au 1 ^{er} avril 2022	127 933	81 420	1 761	211 114
Acquisitions	-	1 088	9 498	10 586
Transferts (note 7)	247	4 316	(5 226)	(663)
Sorties et radiations	(6 220)	(7 885)	-	(14 105)
Coût au 31 mars 2023	121 960	78 939	6 033	206 932
Amortissement cumulé au 1 ^{er} avril 2022	(124 863)	(46 195)	-	(171 058)
Dépense d'amortissement	(975)	(11 250)	-	(12 225)
Sorties et radiations	5 861	7 805	-	13 666
Amortissement cumulé au 31 mars 2023	(119 977)	(49 640)	-	(169 617)
Valeur comptable nette au 31 mars 2023	1 983	29 299	6 033	37 315

L'amortissement pour l'exercice a été comptabilisé à l'État consolidé du résultat comme suit :

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Coûts des services de télévision, de radio et des services numériques	10 093	11 448
Transmission, distribution et collecte	601	720
Administration nationale	40	57
Total	10 734	12 225

9. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES

Les actifs au titre de droits d'utilisation se composent principalement de baux immobiliers pour accueillir des bureaux et l'équipement technique nécessaire à nos activités de transmission. De façon générale, les baux pour les espaces de bureaux sont valides pour une durée de 2 à 37 ans, et ceux pour l'équipement technique (comprenant nos actifs de transmission), pour une durée de 5 à 50 ans.

MÉTHODES COMPTABLES

On considère qu'un contrat est un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Nous comptabilisons tous les contrats de location en constatant, à la date de prise d'effet, un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative, exception faite des contrats de location à court terme (dont la durée est de 12 mois ou moins) ou visant des actifs de faible valeur (dont la valeur est inférieure à 5 000 \$). À titre de mesure de simplification, les paiements de loyer sont comptabilisés dans les « Coûts des services de télévision, de radio et des services numériques » et les « Coûts de transmission, distribution et collecte » selon la méthode linéaire, tant que le contrat de location est en vigueur.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût à la date de prise d'effet. Le coût se compose de l'obligation locative initiale et de tous les paiements de loyer avant la prise d'effet du contrat ou à cette date et les coûts directs initiaux, moins les incitatifs reçus. S'effectue ensuite l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, selon la méthode linéaire, sur la durée utile du bien ou sur la durée du contrat de location si celle-ci est plus courte. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, conformément à IAS 36 *Dépréciation d'actifs*.

Obligations locatives

La valeur des obligations locatives correspond initialement à la valeur actuelle des paiements de loyer restants à la date de prise d'effet, actualisée en fonction de notre taux d'emprunt marginal lorsque les contrats de location ne comportent aucun taux implicite.

Les obligations locatives sont ensuite évaluées au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Nous réévaluons l'obligation locative liée à un contrat de location (et rajustons en conséquence la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation) chaque fois que la durée du contrat est modifiée, que l'évaluation du prix d'exercice d'une option d'achat change, que les paiements de loyer exigibles changent par suite du mouvement d'un indice ou d'un taux auquel le contrat est lié, ou lorsqu'une modification est apportée au contrat sans qu'elle soit considérée comme un contrat distinct.

La charge financière est constatée dans l'État consolidé du résultat sur toute la durée du contrat afférent de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant de l'obligation pour chaque période.

Si un contrat comporte une composante locative et une ou plusieurs composantes non locatives, nous répartissons la contrepartie prévue au contrat entre chacune des composantes sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives.

Certains des baux dans lesquels nous sommes locataires contiennent des paiements de loyer variables liés à un indice ou à un taux. Ce type de paiement est commun dans le secteur immobilier.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS

Nous exerçons notre jugement pour déterminer si un accord constitue un contrat de location à la date de passation du contrat et pour en évaluer la durée.

La durée du contrat de location correspond à la durée non résiliable du contrat et des options de prolongation ou de résiliation que nous avons la certitude raisonnable d'exercer. Nous avons l'intention d'exercer les options de prolongation prévues au contrat et de ne pas exercer les options de résiliation lorsqu'il y a des avantages économiques rattachés à la décision en question.

Nous exerçons notre jugement pour estimer le taux d'emprunt marginal de la Société lorsqu'il n'est pas possible de déterminer aisément le taux d'intérêt annuel implicite du contrat de location.

Informations supplémentaires

Actifs au titre de droits d'utilisation

Au 31 mars 2024	Terrains	Immeubles	Équipement technique	Total
Valeur comptable nette pour l'exercice	2 221	274 994	11 390	288 605
Charge d'amortissement pour l'exercice	417	16 446	4 034	20 897

Au 31 mars 2023	Terrains	Immeubles	Équipement technique	Total
Valeur comptable nette pour l'exercice	2 156	291 023	14 789	307 968
Charge d'amortissement pour l'exercice	359	17 192	4 108	21 659

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, la valeur des entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation se chiffre à 2,1 millions de dollars (9,1 millions de dollars au 31 mars 2023).

Obligations locatives

	31 mars 2024	31 mars 2023
Terrains	2 185	2 125
Immeubles	278 543	290 791
Équipement technique	12 176	15 756
Obligations locatives incluses dans l'État consolidé de la situation financière	292 904	308 672
Courant	18 283	18 047
Non courant	274 621	290 625
Obligations locatives incluses dans l'État consolidé de la situation financière	292 904	308 672

Montants comptabilisés à l'État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, les sorties de trésorerie relatives aux contrats de location totalisaient 26,0 millions de dollars (30,4 millions de dollars en 2023). La charge d'intérêts liée aux obligations locatives et comptabilisée dans les charges financières de l'exercice était de 8,6 millions de dollars (9,0 millions de dollars en 2023).

10. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les crédeurs et charges à payer consistent essentiellement en des montants dus à des fournisseurs qui ont été facturés ou qui sont courus.

MÉTHODES COMPTABLES	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS
Les crédeurs et autres charges à payer sont comptabilisés initialement à la juste valeur et évalués par la suite au coût amorti.	Il n'y a pas d'estimations ou de jugements comptables importants liés aux crédeurs et charges à payer.

Informations supplémentaires

	31 mars 2024	31 mars 2023
Fournisseurs	44 202	49 420
Charges à payer	53 502	66 972
Autres	2 798	2 632
Total	100 502	119 024

11. OBLIGATIONS FINANCIÈRES

Les obligations financières comprennent la dette obligataire et les effets à payer.

	31 mars 2024	31 mars 2023
Obligations financières courantes		
Dette obligataire	29 126	28 031
Effets à payer	10 489	10 199
	39 615	38 230
Obligations financières non courantes		
Dette obligataire	74 029	100 017
Effets à payer	26 737	36 575
	100 766	136 592
Total	140 381	174 822

A. Dette obligataire

Les obligations sont garanties par les actifs du Centre canadien de radiodiffusion, qui arriveront à échéance en mai 2027 et dont la valeur comptable est de 99,0 millions de dollars (104,6 millions de dollars au 31 mars 2023). Ces obligations portent intérêt au taux fixe de 7,53 % par an et exigent des paiements semestriels du capital et des intérêts de 16,5 millions de dollars.

Les échéances contractuelles selon la valeur comptable de la dette obligataire se présentent comme suit :

	31 mars 2024	31 mars 2023
Moins d'un an	29 126	28 031
Un à cinq ans	74 029	100 017
Total	103 155	128 048

La charge d'intérêts liée à la dette obligataire comptabilisée dans les charges financières de l'exercice était de 8,1 millions de dollars (9,9 millions de dollars en 2023).

B. Effets à payer

La Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada détient des effets à payer qui viennent à échéance en mai 2027 et portent un taux d'intérêt annuel de 4,688 %. Des paiements semestriels du capital et des intérêts sont effectués chaque année, en mai et en novembre.

Les effets sont remboursables au gré de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, en totalité ou en partie, occasionnellement avant échéance moyennant un préavis de 30 à 60 jours. Le prix de remboursement est la somme la plus élevée entre le capital impayé des effets concernés et la valeur actualisée nette de tous les paiements semestriels prévus entre la date du remboursement et la date d'échéance, le taux d'actualisation utilisé à cette date équivalant au rendement des obligations du Canada majoré de 0,30 %, somme à laquelle s'ajoute dans chaque cas l'intérêt couru, mais impayé jusqu'à la date du remboursement exclusivement. Les effets à payer sont garantis par les billets à recevoir et l'investissement dans un contrat de location-financement comme il est décrit à la note 5.

Les échéances contractuelles selon la valeur comptable des effets à payer se présentent comme suit :

	31 mars 2024	31 mars 2023
Moins d'un an	10 489	10 199
Un à cinq ans	26 737	36 575
Total	37 226	46 774

La charge d'intérêts liée aux effets à payer et comptabilisée dans les charges financières de l'exercice était de 1,9 million de dollars (2,4 millions de dollars en 2023).

12. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Nous offrons des régimes de retraite et des avantages de retraite à long terme fondés sur le nombre d'années de service et le salaire moyen en fin de carrière, de même que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, comme l'assurance vie postérieure à l'emploi.

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (AAPE)

MÉTHODES COMPTABLES	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS
<p><u>Régimes de retraite à prestations définies</u></p> <p>Le coût des régimes de retraite à prestations définies est calculé selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et tient compte des meilleures hypothèses de la direction. Par ailleurs, des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque exercice.</p> <p>Les éléments des coûts des régimes de retraite à prestations définies sont classés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Coût des services</u> – Comprend le coût des services rendus au cours de la période et le coût des services passés. Nous comptabilisons ce coût en résultat net de la période. Le coût des services passés, qui résulte généralement d'un changement dans les prestations à payer pour des services passés en vertu d'un régime de retraite existant, est comptabilisé dans l'État consolidé du résultat dans la période où le régime a été modifié.• <u>Revenus ou charges d'intérêts nets</u> – Comptabilisés en résultat net de la période. Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation déterminé au début de la période au passif net ou à l'actif net au titre des prestations définies. <p>Ces deux éléments pris globalement sont répartis entre nos diverses fonctions dans l'État consolidé du résultat.</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Réévaluations</u> – Comprennent les écarts actuariels et le rendement des actifs du Régime (à l'exclusion des intérêts), ainsi que les variations du plafond de l'actif du Régime (le cas échéant). Elles sont immédiatement présentées dans l'État consolidé de la situation financière par la comptabilisation d'un débit ou d'un crédit dans les autres éléments du résultat global (AERG) dans la période où elles sont effectuées. Les réévaluations comptabilisées dans les AERG ne sont jamais reclassées ultérieurement dans le résultat net. Nous avons pour politique de les virer directement aux résultats non distribués. <p>Le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies comptabilisé dans l'État consolidé de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période de présentation de l'information financière, diminuée de la juste valeur des actifs du Régime. L'obligation au titre des prestations définies est déterminée chaque année par des actuaires indépendants au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Sa valeur actualisée est obtenue par actualisation des sorties de trésorerie futures estimées en appliquant un taux d'intérêt déterminé par référence aux taux de rendement, à la fin de la période de présentation de l'information financière, des obligations de sociétés</p>	<p>La comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies et des AAPE exige la formulation d'hypothèses qui facilitent l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies et des actifs du Régime.</p> <p>Les principales hypothèses et estimations comprennent les taux d'actualisation, les taux d'évolution du coût des soins de santé, les taux de croissance du salaire à long terme, les augmentations futures des prestations de retraite et la mortalité des participants. L'horizon à long terme de ces hypothèses est compatible avec la nature des avantages postérieurs à l'emploi.</p> <p>Nous nous référons à la courbe de Fiera Capital (« courbe de l'ICA ») pour déterminer le taux d'actualisation à utiliser dans le calcul de l'obligation au titre des prestations définies.</p> <p>Des changements dans ces hypothèses et estimations principales se répercuteraient sur les montants comptabilisés en résultat net et en AERG, selon le cas. Une analyse de sensibilité de la modification des hypothèses principales est présentée à la note 12 D.</p>

canadiennes de première qualité dont les échéances correspondent à peu près à l'échéance de l'obligation.

Quand le calcul actuariel donne lieu à un surplus du Régime de retraite, l'actif comptabilisé se limite à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements futurs par le régime ou de diminutions des cotisations futures au régime (« plafond de l'actif »). La valeur actualisée des avantages économiques tient compte des exigences en matière de financement minimal applicables à tout régime de la Société. Un avantage économique est disponible s'il peut être réalisé pendant la durée de vie du régime ou lors du règlement des passifs du régime.

AAPE

Des montants sont comptabilisés au passif pour les AAPE de la manière suivante :

- lorsque l'événement donnant naissance à l'obligation de la Société se produit, pour l'invalidité à long terme et l'indemnisation des accidents du travail;
- pour assurer le versement continu des indemnités d'invalidité de longue durée et pour le régime non contributif d'avantages à long terme, la provision est déterminée sur une base actuarielle au moyen de taux d'actualisation et d'hypothèses compatibles avec celles qui sont utilisées pour les avantages postérieurs à l'emploi, et les dépenses s'y rapportant sont comptabilisées pendant la période où l'employé rend les services. Les gains (pertes) actuariels et le coût des services passés sont comptabilisés immédiatement dans l'État consolidé du résultat dans la période où ils surviennent.

Avantages du personnel autres que les avantages postérieurs à l'emploi

Nous comptabilisons la charge liée aux avantages à court terme, y compris les absences à court terme rémunérées, aux moments suivants :

- dans la période où les employés rendent les services, pour ce qui est des salaires, des cotisations de sécurité sociale, des primes et des congés annuels;
- dans la période où les frais sont engagés, pour ce qui est des régimes de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance vie;
- dans la période où l'absence se produit, pour ce qui est des absences à court terme rémunérées non cumulatives, comme les congés de maladie, les congés parentaux, l'invalidité de courte durée et l'indemnisation des accidents du travail.

Les avantages du personnel à court terme sont passés aux dépenses au moment où le service afférent est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que l'on s'attend à payer si nous avons une obligation juridique ou implicite d'effectuer ce paiement parce que l'employé a rendu des services dans le passé et qu'il est possible d'estimer l'obligation de façon fiable.

Changement d'estimation comptable

La Société a raffiné sa technique d'estimation du plafond de l'actif, afin de mieux refléter les avantages économiques futurs dont dispose la société sous forme de réduction des contributions futures. Ce changement d'estimation a eu pour effet de supprimer le plafond de l'actif, et un gain de réévaluation de 450,6 millions de dollars a été enregistré dans les autres éléments du résultat global, avec une augmentation correspondante de l'actif au titre du Régime de retraite.

INDEMNITÉS DE CESSATION D'EMPLOI

MÉTHODES COMPTABLES

Nous comptabilisons les indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes : (a) la date à laquelle nous ne pouvons plus retirer notre offre d'indemnité; et (b) la date à laquelle nous comptabilisons les coûts d'une restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 et prévoyant le paiement de telles indemnités.

Dans le cas d'un départ volontaire, nous ne pouvons plus retirer une offre d'indemnité de cessation d'emploi dès que l'employé accepte l'offre ou qu'une restriction limitant notre capacité de retirer notre offre prend effet. Dans le cas d'un départ involontaire, nous ne pouvons plus retirer une offre d'indemnité de cessation d'emploi quand nous avons communiqué un plan de licenciement à l'employé concerné.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS

Il n'y a pas d'estimations ou de jugements comptables importants liés aux indemnités de cessation d'emploi.

Informations supplémentaires

A. Passifs liés aux avantages du personnel

Les avantages du personnel comptabilisés à l'État consolidé de la situation financière sont les suivants :

	Courant	
	31 mars 2024	31 mars 2023
Indemnités de vacances	76 097	77 408
Indemnités de cessation d'emploi	14 144	4 717
Passifs liés aux salaires	147 913	123 885
Total des passifs liés aux avantages du personnel	238 154	206 010

B. Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les régimes de retraite à prestations définies.

	1 ^{er} avril 2023	Charge de retraite comptabilisée en résultat net				Sous-total comptabilisé en résultat net	Prestations versées	Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies comptabilisés dans les AERG ¹	Cotisations des employés	Cotisations de l'employeur	31 mars 2024
		Coût des services rendus	Revenus (charges) d'intérêts	Frais d'admi- nistration	Autres						
Régime de retraite capitalisé											
Juste valeur des actifs du Régime	7 886 865	-	379 733	(5 500)	-	374 233	(330 603)	33 898	57 648	-	8 022 041
Obligation au titre des prestations définies	(6 138 805)	(78 112)	(295 992)	-	-	(374 104)	330 603	1 091	(57 648)	-	(6 238 863)
Surplus (déficit) du Régime	1 748 060	(78 112)	83 741	(5 500)	-	129	-	34 989	-	-	1 783 178
Effet du plafond de l'actif	(429 531)	-	(21 047)	-	-	(21 047)	-	450 578	-	-	-
Actif (passif) au titre du Régime de retraite	1 318 529	(78 112)	62 694	(5 500)	-	(20 918)	-	485 567	-	-	1 783 178
Régimes de retraite non capitalisés											
Juste valeur des actifs des régimes	-	-	-	-	-	-	(6 513)	-	-	6 513	-
Obligation au titre des prestations définies	(111 993)	(2 410)	(5 387)	-	-	(7 797)	6 513	(2 225)	-	-	(115 502)
Actif (passif) au titre des régimes de retraite non capitalisés	(111 993)	(2 410)	(5 387)	-	-	(7 797)	-	(2 225)	-	6 513	(115 502)
Autres avantages postérieurs à l'emploi											
Juste valeur des actifs des régimes	-	-	-	-	-	-	(12 740)	-	-	12 740	-
Obligation au titre des prestations définies	(91 022)	(5 092)	(4 303)	-	(896)	(10 291)	12 740	(29)	-	-	(88 602)
Actif (passif) lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi	(91 022)	(5 092)	(4 303)	-	(896)	(10 291)	-	(29)	-	12 740	(88 602)
Total	1 115 514	(85 614)	53 004	(5 500)	(896)	(39 006)	-	483 313	-	19 253	1 579 074

¹Les gains et pertes de réévaluation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont détaillés plus loin.

	1 ^{er} avril 2022	Charge de retraite comptabilisée en résultat net				Sous-total comptabilisé en résultat net	Prestations versées	Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies comptabilisés dans les AERG ¹	Cotisations des employés	Cotisations de l'employeur	31 mars 2023
		Coût des services rendus	Revenus (charges) d'intérêts	Frais d'admi- nistration	Autres						
Régime de retraite capitalisé											
Juste valeur des actifs du Régime	8 430 477	-	331 826	(8 000)	-	323 826	(326 415)	(601 195)	60 172	-	7 886 865
Obligation au titre des prestations définies	(6 809 311)	(101 514)	(269 010)	-	-	(370 524)	326 415	774 787	(60 172)	-	(6 138 805)
Surplus (déficit) du Régime	1 621 166	(101 514)	62 816	(8 000)	-	(46 698)	-	173 592	-	-	1 748 060
Effet du plafond de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	(429 531)	-	-	(429 531)
Actif (passif) au titre du Régime de retraite	1 621 166	(101 514)	62 816	(8 000)	-	(46 698)	-	(255 939)	-	-	1 318 529
Régimes de retraite non capitalisés											
Juste valeur des actifs des régimes	-	-	-	-	-	-	(6 330)	-	-	6 330	-
Obligation au titre des prestations définies	(122 115)	(2 617)	(4 813)	-	-	(7 430)	6 330	11 222	-	-	(111 993)
Actif (passif) au titre des régimes de retraite non capitalisés	(122 115)	(2 617)	(4 813)	-	-	(7 430)	-	11 222	-	6 330	(111 993)
Autres avantages postérieurs à l'emploi											
Juste valeur des actifs des régimes	-	-	-	-	-	-	(15 634)	-	-	15 634	-
Obligation au titre des prestations définies	(103 267)	(5 203)	(3 885)	-	543	(8 545)	15 634	5 156	-	-	(91 022)
Actif (passif) lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi	(103 267)	(5 203)	(3 885)	-	543	(8 545)	-	5 156	-	15 634	(91 022)
Total	1 395 784	(109 334)	54 118	(8 000)	543	(62 673)	-	(239 561)	-	21 964	1 115 514

¹Les gains et pertes de réévaluation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont détaillés plus loin.

Nous souscrivons à un régime de retraite contributif à prestations définies et à des régimes non contributifs d'avantages à long terme :

Régime de retraite contributif à prestations définies (régime de retraite par capitalisation)

Le Régime de retraite de Radio-Canada (le « Régime ») couvre la quasi-totalité de nos employés. Le Régime est administré par le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada, qui gère également les actifs du Régime et le paiement des prestations dues aux participants et à leurs survivants. Étant sous réglementation fédérale, le Régime est assujéti aux dispositions de la *Loi sur les normes de prestation de pension (la Loi)* et aux règlements qui en découlent.

Les prestations de retraite sont fonction de la durée des services donnant droit à la pension et de la moyenne du salaire admissible des cinq meilleures années consécutives au cours des dix dernières années de service. Les employés sont tenus de verser une cotisation équivalant à un pourcentage de leur salaire admissible, et nous fournissons le reste du financement, au besoin, en fonction des évaluations actuarielles de capitalisation. Les montants inclus dans les présents états financiers consolidés reflètent la dernière évaluation actuarielle de capitalisation en date du 31 décembre 2023.

Les actifs du Régime et l'obligation au titre des prestations définies sont évalués au 31 mars 2024.

Le Régime est exposé aux risques suivants :

- **Risque de capitalisation** : Le risque de capitalisation est l'un des principaux risques courus par les promoteurs d'un régime de retraite. Il s'agit ici du risque que les rentrées de fonds du Régime provenant des placements et des cotisations soient en deçà de l'obligation du Régime au titre des prestations définies, donnant ainsi naissance à un passif non capitalisé. Les autorités réglementaires exigent que les régimes de retraite aux prises avec un déficit de capitalisation versent des cotisations spéciales étalées sur des périodes futures précises.

Les baisses des taux d'actualisation et les placements qui ne génèrent pas les rendements attendus sont les principaux éléments déclencheurs de ce risque. Par ailleurs, des facteurs non économiques, comme l'évolution démographique des participants, influent aussi sur l'obligation au titre des prestations définies.

La gestion du risque de capitalisation repose sur deux actions : un examen et un suivi du ratio de capitalisation sur une base régulière et une vérification de la conformité des décisions de placement avec les politiques et les procédures de placement établies et avec les lois applicables. Lors de sa revue annuelle de l'Énoncé des politiques et des procédures de placement (EPPP), le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada veille à ce que le Régime obtienne un taux de rendement à long terme qui lui permette d'atteindre ses objectifs de capitalisation et d'assumer la fluctuation constante de ses obligations.

- **Autres risques** : Les actifs du Régime sont également exposés à divers risques financiers attribuables aux placements. Il s'agit du risque de crédit, du risque de marché (risque de taux d'intérêt, risque de change et autres risques de prix) et du risque de liquidité. Qui plus est, l'évaluation de l'obligation et des coûts au titre des prestations définies comporte une certaine dose d'incertitude en raison de l'utilisation d'estimations actuarielles (voir ci-dessous). L'effet de ces facteurs sur la réévaluation de l'actif au titre des prestations de retraite peut être parfois important et fluctuant.

Régimes de retraite non contributifs à prestations définies non capitalisés (régimes de retraite non capitalisés)

Nous souscrivons aussi à des régimes de retraite non contributifs à prestations définies non capitalisés, réservés à certains employés. Tous les régimes sont soumis à des évaluations actuarielles annuelles.

Régimes non contributifs d'avantages à long terme (régimes d'AAPE)

Nous fournissons à nos employés les avantages sociaux à long terme suivants :

- Un régime non contributif d'avantages à long terme qui est destiné à certains employés engagés avant les différentes dates de fermeture du régime, qui varient entre le 1^{er} avril 2005 et le 1^{er} octobre 2007 selon la catégorie professionnelle des employés. Sous ce régime, les employés qui comptent plus de trois ans d'ancienneté au moment de leur départ à la retraite ont alors le choix entre une indemnité en espèces ou une bonification de leurs prestations de retraite. Les prestations de retraite sont fonction de la durée des services donnant droit à la pension et du taux de rémunération en mars 2005, en juillet 2005 ou à la date de retraite ou de décès, selon la catégorie professionnelle des employés.
- D'autres avantages futurs comme des indemnités d'invalidité de longue durée et des indemnités d'accident du travail, le maintien des protections pour les employés en invalidité de longue durée et une assurance vie postérieure à l'emploi.

Les dernières évaluations actuarielles comptables des régimes non contributifs d'avantages à long terme et du régime garantissant le maintien des protections remontent au 31 mars 2024.

Le tableau ci-dessous présente de l'information plus détaillée sur les diverses sources de réévaluation au titre des AERG inclus dans les deux tableaux précédents.

	Rendement sur les actifs du Régime (excluant les revenus d'intérêts)	(Gains)/pertes actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(Gains)/pertes actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(Gains)/pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience	Effet des variations du plafond de l'actif ¹	Total des (gains)/pertes de réévaluation comptabilisés dans les AERG
31 mars 2024						
Régimes de retraite						
Juste valeur des actifs du Régime	(33 898)	-	-	-	(450 578)	(484 476)
Obligation au titre des prestations définies	-	-	8 221	(7 087)	-	1 134
Réévaluation des régimes de retraite	(33 898)	-	8 221	(7 087)	(450 578)	(483 342)
Autres avantages postérieurs à l'emploi						
Obligation au titre des prestations définies	-	-	29	-	-	29
Total réévaluation des régimes de retraite à prestations définies	(33 898)	-	8 250	(7 087)	(450 578)	(483 313)

¹Aux termes d'IFRIC 14, *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction*, nous devons déterminer si l'actif au titre de chaque régime de retraite nous donne un avantage économique par l'entremise de réductions de contributions futures, du paiements de dépenses liées au régime, ou du remboursement des excédents; si ce n'est pas le cas, le solde doit présenter un «plafond de l'actif».

31 mars 2023	Rendement sur les actifs du Régime (excluant les revenus d'intérêts)	(Gains)/pertes actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(Gains)/pertes actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(Gains)/pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience	Effet des variations du plafond de l'actif ¹	Total des (gains)/pertes de réévaluation comptabilisés dans les AÉRG
Régimes de retraite						
Juste valeur des actifs du Régime	601 195	-	-		429 531	1 030 726
Obligation au titre des prestations définies	-	(16 307)	(801 824)	32 122	-	(786 009)
Réévaluation des régimes de retraite	601 195	(16 307)	(801 824)	32 122	429 531	244 717
Autres avantages postérieurs à l'emploi						
Obligation au titre des prestations définies	-	(2 321)	(2 835)	-	-	(5 156)
Total réévaluation des régimes de retraite à prestations définies	601 195	(18 628)	(804 659)	32 122	429 531	239 561

¹Aux termes d'IFRIC 14, Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction, nous devons déterminer si l'actif au titre de chaque régime de retraite nous donne un avantage économique par l'entremise de réductions de contributions futures, du paiements de dépenses liées au régime, ou du remboursement des excédents; si ce n'est pas le cas, le bilan doit présenter un «plafond de l'actif».

La charge totale comptabilisée dans les résultats nets a été enregistrée dans nos états consolidés des résultats comme suit :

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Coûts des services de télévision, de radio et des services numériques	37 446	60 166
Coûts de transmission, distribution et collecte	1 170	1 880
Administration nationale	390	627
Total	39 006	62 673

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, la charge totale au titre des avantages du personnel, qui comprend tous les salaires et coûts afférents, s'élevait à 1 060,7 millions de dollars (1 042,9 millions de dollars en 2023).

Les résultats non distribués comprennent des gains actuariels cumulatifs de 2 437,0 millions de dollars au 31 mars 2024 (gains de 1 953,7 millions de dollars au 31 mars 2023).

C. Hypothèses actuarielles importantes

Les hypothèses actuarielles importantes utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies et la charge de retraite sont les suivantes :

Hypothèses – taux annuels	31 mars 2024	31 mars 2023
Hypothèses utilisées pour établir le coût des prestations de retraite :		
Taux d'actualisation	4,90 %	4,00 %
Hypothèses utilisées pour établir l'obligation au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel :		
Taux d'actualisation – régime de retraite	4,89 %	4,90 %
Taux d'actualisation – indemnité pour longs états de service	4,74 %	4,77 %
Taux d'actualisation – prestations d'invalidité de longue durée	4,74 %	4,77 %
Taux d'actualisation – assurance vie	4,87 %	4,84 %
Mortalité	Table de mortalité 2019 des membres de Radio-Canada basée sur l'expérience du régime de retraite de Radio-Canada en fonction de l'échelle de projection CPM-B	
Taux de croissance de la rémunération à long terme, excluant les primes au rendement et les promotions	2,50 %	2,50 %
Taux d'évolution du coût des soins de santé	5,56 % pour 2023 à 2026, avec une décroissance linéaire à 4,81 % en 2029 et une diminution à un taux ultime de 3,57 % par année en 2040 et par la suite	
Indexation des prestations en cours de versement	1,86 %	2024 : 2,70 % et 1,86 % par la suite

D. Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité des hypothèses actuarielles importantes ferait ressortir les variations suivantes dans la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies :

	Régimes de retraite		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	31 mars 2024	31 mars 2023	31 mars 2024	31 mars 2023
Sensibilité du taux d'actualisation				
Hausse de 100 points de base	-11,6 %	-11,6 %	-6,5 %	-6,2 %
Baisse de 100 points de base	14,5 %	14,6 %	7,5 %	7,2 %
Taux attendu d'augmentation future des salaires				
Hausse de 100 points de base	2,3 %	2,3 %	4,5 %	4,2 %
Baisse de 100 points de base	-2,0 %	-2,1 %	-4,2 %	-3,9 %
Taux attendu d'augmentation future des prestations de retraite				
Hausse de 100 points de base	12,3 %	12,0 %	1,7 %	1,4 %
Baisse de 100 points de base	-10,2 %	-10,0 %	-1,4 %	-1,2 %
Sensibilité de la mortalité				
Retraités vivent un an de plus	3,0 %	2,9 %	-1,5 %	-1,5 %
Retraités vivent un an de moins	-3,0 %	-2,9 %	1,7 %	1,7 %
Sensibilité du taux d'évolution du coût des soins de santé				
Hausse de 100 points de base	S. O.	S. O.	2,0 %	1,6 %
Baisse de 100 points de base	S. O.	S. O.	-1,8 %	-1,4 %

S. O. – Sans objet

Il se peut que l'analyse de sensibilité ci-dessus ne présente pas fidèlement la variation réelle de l'obligation au titre des prestations définies. En effet, il est peu probable que les changements dans les hypothèses surviennent isolément, car certaines hypothèses peuvent être corrélées.

La sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux hypothèses actuarielles importantes a été déterminée au moyen de la même méthode que celle qui a servi à calculer le passif de retraite comptabilisé dans l'État consolidé de la situation financière, soit la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Pour le régime de retraite contributif à prestations définies, un examen de l'allocation stratégique des actifs (ASA) est effectué périodiquement afin d'examiner les risques et les avantages associés à la politique actuelle de répartition des actifs à long terme, d'analyser le profil risque-rendement d'autres compositions possibles et d'étudier les répercussions de différentes conjonctures économiques sur l'actif et le passif (obligation au titre des prestations définies). L'évaluation la plus récente date de 2022 et s'est concentrée sur les actifs de couverture du passif du Régime. En voici les principales recommandations :

- préserver la pertinence de la stratégie de placement en fonction du passif du Régime qui est axée sur la réduction du décalage entre le risque de taux d'intérêt et le risque d'inflation dans l'actif et le passif du Régime;

- réduire le ratio de couverture des taux d'intérêt afin d'assurer un meilleur équilibre entre l'objectif de capitalisation du Régime selon le principe de solvabilité et celui selon le principe de continuité.

La capitalisation du Régime est basée sur les évaluations actuarielles qui sont faites une fois par an. Les employés sont tenus de verser une cotisation équivalant à un pourcentage de leur salaire admissible, et nous fournissons le reste du financement, au besoin, en fonction des évaluations actuarielles.

E. Taux de cotisation

Les taux de cotisation des employés couverts par le régime sont les suivants :

	31 mars 2024	31 mars 2023
Sur les gains jusqu'au maximum des gains admissibles pour le régime de pension de l'État¹		
1 ^{er} avril au 30 juin	8,19 %	8,44 %
1 ^{er} juillet au 31 mars	7,72 %	8,19 %
Sur les gains dépassant le maximum des gains admissibles pour le régime de pension de l'État¹		
1 ^{er} avril au 30 juin	10,77 %	11,10 %
1 ^{er} juillet au 31 mars	10,16 %	10,77 %

¹En 2024, ce maximum est de 68 500 \$ (66 600 \$ en 2023, 64 900 \$ en 2022)

Le ratio de partage des coûts entre les employés et l'employeur pour les cotisations de retraite versées par tous les participants est actuellement de 50:50.

Au cours du prochain exercice, nous comptons cotiser 6,5 millions de dollars aux régimes de retraite non capitalisés, et ne pas cotiser au régime de retraite capitalisé. À compter du 21 avril 2022, CBC/Radio-Canada a dû suspendre la cotisation patronale au Régime conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

F. Profil des échéances

Le profil des échéances de notre obligation au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

	Régimes de retraite		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	31 mars 2024	31 mars 2023	31 mars 2024	31 mars 2023
Durée moyenne de l'obligation de retraite	13,0 années	13,1 années	7,0 années	7,4 années
Participants actifs	19,6 années	19,3 années	6,9 années	7,4 années
Participants – prestations différées	20,5 années	20,6 années	S. O.	S. O.
Retraités	9,6 années	9,6 années	9,7 années	7,2 années

S. O. – Sans objet

G. Juste valeur des actifs du Régime

La juste valeur des actifs du Régime peut être répartie entre les catégories suivantes :

Catégorie d'actifs		Cours sur un marché actif	Pas de cours sur un marché actif	Total 31 mars 2024
Actifs de placement				
Titres à revenu fixe	Trésorerie et placements à court terme	441 039	-	441 039
	Obligations canadiennes	-	2 584 566	2 584 566
	Titres à revenu fixe canadiennes	-	385 568	385 568
Actions	internationales	423 951	-	423 951
	Placements stratégiques	2 279 590	140 801	2 420 391
Autre	Placements immobiliers	-	1 301 052	1 301 052
	Dérivés	-	563 428	563 428
	Dérivés	-	6 284	6 284
Total des actifs de placement		3 144 580	4 981 699	8 126 279
Passifs de placement				
Autres	Dérivés	-	(1 174)	(1 174)
Total des passifs de placement		-	(1 174)	(1 174)
Total des actifs de placement, diminués des passifs		3 144 580	4 980 525	8 125 105
Passifs, diminués d'actifs qui ne sont pas des placements				(103 064)
Juste valeur des actifs du Régime				8 022 041

Catégorie d'actifs		Cours sur un marché actif	Pas de cours sur un marché actif	Total 31 mars 2023
Actifs de placement				
Titres à revenu fixe	Trésorerie et placements à court terme	230 983	-	230 983
	Obligations canadiennes	-	2 611 026	2 611 026
	Titres à revenu fixe canadiennes	-	280 051	280 051
Actions	internationales	410 608	-	410 608
	Placements stratégiques	2 195 100	154 115	2 349 215
Autre	Placements immobiliers	-	1 413 521	1 413 521
	Dérivés	-	631 658	631 658
	Dérivés	-	6 353	6 353
Total des actifs de placement		2 836 691	5 096 724	7 933 415
Passifs de placement				
Autres	Dérivés	-	(8 583)	(8 583)
Total des passifs de placement		-	(8 583)	(8 583)
Total des actifs de placement, diminués des passifs		2 836 691	5 088 141	7 924 832
Passifs, diminués d'actifs qui ne sont pas des placements				(37 967)
Juste valeur des actifs du Régime				7 886 865

La juste valeur des actifs du Régime pour ce qui est des actifs et passifs de placement n'ayant pas de cours est sujette à une incertitude d'évaluation, puisque les prix donnés ne sont pas cotés sur un marché actif.

Le rendement réel des actifs du Régime pour l'exercice est de 473,2 millions de dollars, soit 6,13 % (-211,3 millions de dollars, soit -2,55 % en 2023).

13. PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

MÉTHODES COMPTABLES	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS
<p>Une provision est comptabilisée quand tous les critères suivants sont remplis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nous avons une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé; • il est probable que nous devons régler l'obligation; • le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. <p>Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation des dépenses requises pour éteindre l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes se rattachant à l'obligation. Lorsqu'une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour régler l'obligation actuelle, sa valeur comptable est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie.</p> <p>Lorsque le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, ou que des sorties de trésorerie sont improbables, un passif éventuel est présenté.</p>	<p>Lorsque la direction conclut qu'une provision doit être comptabilisée, il y a lieu d'établir une estimation fiable de notre obligation à partir d'hypothèses quant aux sorties de ressources qui seront nécessaires pour régler l'obligation, ainsi qu'à la probabilité et à l'échéance de ces sorties. Les hypothèses sont notamment fondées sur la nature de la provision, la connaissance du montant de la réclamation, les avis de conseillers juridiques et les opinions d'autres conseillers, l'expérience de situations semblables et toute décision de la direction sur les mesures que nous entendons prendre au regard de son obligation.</p>

Informations supplémentaires

Provisions

Au 31 mars 2024	Réclamations et procédures judiciaires	Réductions d'effectifs	Autres	Total
Solde d'ouverture	17 879	78	119	18 076
Provisions supplémentaires comptabilisées	7 943	12 423	-	20 366
Provisions utilisées	(917)	(272)	-	(1 189)
Réductions découlant d'une réévaluation ou d'un règlement sans coût	(8 307)	(286)	-	(8 593)
Total	16 598	11 943	119	28 660

Diverses **réclamations** ont été formulées ou des **poursuites** ont été intentées contre nous. Dans certains cas, des dédommagements pécuniaires élevés ou d'autres redressements pourraient entraîner des dépenses importantes. Ces réclamations et poursuites contre CBC/Radio-Canada portent principalement sur des litiges, des questions de rémunération et d'emploi, et des tarifs de droits d'auteur.

Le 4 décembre 2023, la Société a annoncé l'élimination de l'équivalent d'environ 600 postes à temps plein pour faire face aux pressions financières attendues en 2024-2025. Les dépenses entraînées par ces **réductions d'effectifs** comprennent les indemnités de cessation d'emploi, le maintien d'avantages sociaux et les services de remplacement externe, et ont été comptabilisées lorsqu'elles étaient manifestement engagées et raisonnables.

Les **autres** provisions correspondent principalement à des passifs environnementaux.

Toutes ces provisions sont classées comme courantes, puisque nous nous efforçons de résoudre ces cas dans les douze mois.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels de CBC/Radio-Canada découlent de réclamations formulées et de poursuites intentées contre la Société, ainsi que d'obligations de restitution pour lesquelles aucune provision n'a été constituée.

- Réclamations et procédures judiciaires : Au 31 mars 2024, diverses réclamations légales étaient en cours contre CBC/Radio-Canada autres que celles comptabilisées en provisions. Nous ne prévoyons pas que l'une de ces réclamations (individuellement ou dans leur ensemble) aboutisse à un règlement qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur nos résultats financiers.
- Obligations de restitution : CBC/Radio-Canada a identifié des passifs éventuels associés à des travaux de restitution en lien avec certaines améliorations locatives non standard, conformément aux termes des contrats de location afférents. Puisqu'il est improbable que des ressources économiques doivent être utilisées pour régler ces obligations légales, et que l'on ignore quand un tel règlement surviendra, le cas échéant, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard dans les états financiers consolidés. Si l'évaluation de la direction devait changer à l'avenir, une provision serait établie. À l'heure actuelle, les flux de trésorerie actualisés estimés nécessaires pour financer ces passifs éventuels s'élèvent à 5,6 millions de dollars.

REVENUS, DÉPENSES ET FLUX DE TRÉSORERIE

La présente section contient nos résultats et les flux de trésorerie. Dans les pages qui suivent, vous trouverez des explications sur les revenus et le financement public pour l'exercice, les charges financières et les impôts sur le revenu ainsi que des informations supplémentaires sur les flux de trésorerie.

14. REVENUS

MÉTHODES COMPTABLES

Les revenus sont comptabilisés lorsque le contrôle des biens et des services promis est transféré à nos clients à un montant reflétant la contrepartie attendue en échange de ces biens et ces services. Nos principales sources de revenus tirés de contrats conclus avec des clients sont :

- les revenus publicitaires;
- les revenus d'abonnement;
- les revenus de production;
- les ventes d'émissions et de droits de diffusion.

Le prix de transaction d'un contrat pour toutes sources de revenus ci-dessus peut être constitué de montants de contrepartie déterminés ou variables. Peu souvent, il peut aussi comprendre une contrepartie non monétaire évaluée à sa juste valeur. Si nous ne pouvons pas estimer de manière raisonnable la juste valeur de la contrepartie non monétaire, nous évaluons la contrepartie reçue indirectement, en utilisant le prix de vente spécifique des biens ou des services transférés.

À l'instar des autres entreprises de diffusion, la vente de temps d'antenne publicitaire se fait principalement par l'intermédiaire d'agences. Le délai de paiement de ces agences est habituellement de 90 jours et moins. Pour les autres sources de revenus, les paiements sont généralement perçus dans un délai de 30 jours, soit la durée de crédit que nous appliquons en moyenne.

La méthode comptable utilisée pour nos principales sources de revenus est détaillée ci-dessous.

Les contrats conclus entre nous et nos clients peuvent renfermer de multiples obligations de prestation. Dans ces cas, nous affectons à chaque obligation de prestation identifiée le prix de transaction qui reflète son prix de vente spécifique. Nous déterminons généralement les prix de vente spécifiques en nous fondant sur les prix demandés aux clients de la même catégorie pour des transactions similaires.

Nous avons choisi d'appliquer les méthodes de simplification décrites ci-dessous :

- Nous ne présentons pas la valeur des obligations de prestation non remplies pour les contrats dont la durée initiale attendue était d'une année ou moins.
- Nous n'ajustons pas le montant de la contrepartie pour tenir compte des effets d'une composante financement importante puisqu'il s'écoule habituellement au plus un an entre le moment où nous fournissons le service et celui où nous recevons le paiement d'un client.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS

Il faut porter un jugement pour identifier les obligations de prestation découlant de chacune des sources de revenus principales.

Il faut également porter un jugement pour déterminer le prix de vente spécifique associé à certaines obligations de prestation en vue de répartir le prix de transaction.

Tout ce qui précède peut avoir une incidence sur la date de comptabilisation des revenus selon les estimations et les jugements adoptés.

Pour plus de détails sur nos jugements importants par source de revenus, consulter les tableaux ci-après.

Informations supplémentaires

Exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Publicité		
Publicité – télévision ¹	194 746	215 501
Publicité – services numériques	75 285	73 139
Total de publicité	270 031	288 640
Revenus d'abonnement	120 868	122 325
Autres revenus		
Revenus de production ²	24 417	22 555
Ventes d'émissions et de droits de diffusion	21 372	23 385
Droits de retransmission canadiens	4 200	4 200
Autres	6 933	11 457
Total des produits des contrats avec les clients	447 821	472 562
Autres revenus		
Revenus de location	32 195	31 239
Revenus financiers et de placement	12 318	9 791
Autres droits de retransmission	1 176	1 624
Gains (pertes) net(te)s sur taux de change et provenant de la variation de la juste valeur d'instruments financiers	(50)	368
Total des produits provenant d'autres types d'arrangements	45 639	43 022
Total des revenus	493 460	515 584

¹ Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, le poste « Publicité – télévision » comprenait des revenus provenant d'échange de services de 1,1 million de dollars (1,3 million de dollars en 2023).

² Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, le poste « Revenus de production » comprenait des revenus provenant d'échange de services de 13,4 millions de dollars (11,2 millions de dollars en 2023).

Soldes contractuels avec les clients

Les **actifs sur contrat avec des clients** sont présentés sous « Créances clients et autres créances » dans l'État consolidé de la situation financière. Les créances clients et autres créances comprennent 22,1 millions de dollars d'actifs sur contrat au 31 mars 2024 (17,9 millions de dollars au 31 mars 2023). Il n'y a pas eu de perte de valeur liée aux actifs sur contrat pour la période considérée.

Les **passifs sur contrat avec des clients** sont présentés à titre de passifs courants sous « Revenus différés et autres passifs » dans l'État consolidé de la situation financière. Les revenus différés comprennent des passifs sur contrat totalisant 4,0 millions de dollars au 31 mars 2024 (3,2 millions de dollars au 31 mars 2023).

MÉTHODES COMPTABLES – REVENUS PUBLICITAIRES

NATURE DES OBLIGATIONS DE PRESTATION	NOTRE MÉTHODE DE COMPTABILISATION DES REVENUS
<p>Nous tirons des revenus publicitaires quand nous vendons des placements publicitaires sur nos plateformes de télévision et numériques pour lesquels nous recevons une contrepartie monétaire ou non monétaire, en fonction des taux négociés avec les agences et les annonceurs directs.</p> <p>Aux termes des contrats de vente de publicité, chaque placement publicitaire représente une obligation de prestation. Un placement peut être effectué en échange d'une contrepartie monétaire ou être offert gratuitement dans le cadre d'un incitatif de vente.</p> <p>Nous offrons aussi des services de création, qui vont de la conception à la production et à l'intégration des publicités pour la télévision et les plateformes numériques. Les services de création sont inclus dans les contrats de vente de publicité, mais sont considérés comme des obligations de prestation distinctes.</p>	<p>Les revenus tirés de la fourniture de services publicitaires sont comptabilisés lorsque la publicité est diffusée et que les niveaux garantis de cotes d'écoute ou d'auditoire sont atteints.</p> <p>Quand ce niveau garanti de cotes d'écoute ou d'auditoire n'est pas atteint, l'obligation de prestation est considérée comme non remplie tant qu'une repasse compensatoire n'a pas eu lieu et que les chiffres d'auditoire garantis n'ont pas été atteints.</p> <p>Le prix de vente spécifique d'une publicité est basé sur les intrants observables comme ceux listés dans les grilles de tarifs publiées.</p> <p>Les revenus découlant des services de création sont comptabilisés quand le service est fourni au client, conformément aux conditions du contrat.</p>

Informations supplémentaires

Exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Revenus publicitaires		
Services anglais	131 561	139 532
Services français	138 470	149 108
Total	270 031	288 640

MÉTHODES COMPTABLES – REVENUS D'ABONNEMENT

NATURE DES OBLIGATIONS DE PRESTATION	NOTRE MÉTHODE DE COMPTABILISATION DES REVENUS
<p>Nous offrons en permanence notre programmation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux câblodistributeurs, aux entreprises nationales de distribution par satellite de radiodiffusion directe ou aux fournisseurs de services de télévision IP (appelés communément les « entreprises de distribution de radiodiffusion » ou « EDR ») par l'intermédiaire d'abonnements à des chaînes facultatives; • à des clients individuels qui ont des abonnements mensuels à des services en ligne. <p>Dans les contrats d'abonnement, les obligations de prestation sont constituées du droit d'accès à la programmation sur une base mensuelle.</p>	<p><u>Revenus tirés des abonnements à des chaînes facultatives</u></p> <p>Nous remplissons l'obligation de prestation au moment où nous transmettons à l'EDR un signal de qualité de notre chaîne de télévision facultative, conformément aux conditions du contrat.</p> <p>La contrepartie prend la forme de frais fixes pour la durée de l'abonnement et parfois de frais variables en fonction de l'utilisation. Les frais fixes sont comptabilisés en revenus de manière linéaire parce que l'obligation de prestation est échelonnée régulièrement sur la période d'abonnement. Les frais variables sont comptabilisés en revenus dans la période d'utilisation.</p> <p><u>Abonnements à des services en ligne</u></p> <p>L'obligation de prestation est remplie au moment où nous donnons accès à notre contenu aux clients en ligne.</p> <p>La contrepartie prend la forme de frais fixes pour la période d'abonnement, et les revenus sont comptabilisés de manière linéaire parce que l'obligation de prestation est échelonnée régulièrement sur la période d'abonnement.</p>

Informations supplémentaires

Exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Revenus d'abonnement		
Services anglais	59 868	61 265
Services français	61 000	61 060
Total	120 868	122 325

MÉTHODES COMPTABLES – AUTRES REVENUS

NATURE DES OBLIGATIONS DE PRESTATION	NOTRE MÉTHODE DE COMPTABILISATION DES REVENUS
<p>Les revenus de production sont générés principalement par les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>La location d'installations et de services</u> à des producteurs indépendants en échange d'une contrepartie monétaire et/ou non monétaire. Les ententes de services portent généralement sur la fourniture d'installations, d'équipement et de personnel (selon un nombre d'heures). • <u>Les services de diffuseur hôte</u> – Nous passons des contrats de vente de signaux de diffusion à des réseaux tiers, plus particulièrement pendant la tenue d'événements sportifs d'envergure comme les Jeux Olympiques, en échange d'une contrepartie monétaire ou non monétaire. <p>Les services fournis dans le cadre d'un contrat de location d'installations et de services ou d'un accord de services de diffuseur hôte sont comptabilisés comme une obligation unique puisque les services sont fournis simultanément au client sur la durée du contrat.</p>	<p>Les revenus de production sont comptabilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • progressivement, lorsque le producteur indépendant reçoit et consomme les avantages de <u>la location de nos installations et de nos services</u>. <p>Les revenus sont comptabilisés sur une base mensuelle, selon le tarif quotidien applicable pour chaque jour où le service est fourni au client, conformément aux conditions du contrat.</p> <ul style="list-style-type: none"> • progressivement, lorsque le signal de diffusion est fourni au client conformément aux conditions du contrat. Les paiements anticipés reçus sont comptabilisés en passifs sur contrat et virés aux revenus quand les obligations de prestation ont été satisfaites. <p>La contrepartie pour les <u>services de diffuseur hôte</u> consiste en des prix fixes indiqués dans le contrat.</p>
<p>Nous tirons des revenus de la vente d'émissions et de droits de diffusion quand nous concluons des contrats de licences pour vendre du contenu dans le marché canadien et à l'étranger.</p> <p>Ces licences donnent à de tierces parties le droit d'utiliser les émissions de CBC/Radio-Canada qui ne sont plus diffusées (communément appelées « contenu souscrit ») ou qui sont en production (communément appelées « contenu courant »).</p> <p>Pour les contrats de licence de contenu souscrit et de contenu courant d'une saison de programmation, l'ensemble des droits de licence d'épisodes individuels représente une seule obligation de prestation combinée puisque les licences sont délivrées simultanément et que le droit d'utilisation a commencé pour l'ensemble des licences.</p>	<p>Les ventes d'émissions et de droits de diffusion sont comptabilisées au moment où chaque épisode est fourni et où la licence conférant un droit d'utilisation entre en vigueur. Elles correspondent au prix de chaque épisode stipulé dans le contrat.</p>

Revenus de location

MÉTHODES COMPTABLES

Nous sommes le bailleur à plusieurs contrats de location pour lesquels la direction doit déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS

L'entente portant sur la location d'une partie d'un immeuble nous appartenant répond aux critères d'un contrat de location simple et la partie louée n'est pas considérée comme un immeuble de placement selon IAS 40 *Immeubles de placement*.

Des contrats de location simple sont passés pour des immeubles et des pylônes de transmission nous appartenant. Leur durée varie de 1 à 86 ans. Tous les contrats renferment des clauses de revue du marché au cas où le preneur exercerait son option de renouvellement. Le preneur ne détient aucune option d'achat des biens immobiliers à l'expiration de la période de location.

Les revenus minimums non actualisés à recevoir au titre de contrats de location-exploitation, déterminés en fonction d'ententes contractuelles, sont les suivants :

	31 mars 2024
2025	12 065
2026	12 498
2027	11 477
2028	10 825
2029	11 100
Subséquent	283 153
Total	341 118

Outre les montants présentés ci-dessus, nous nous attendons à recevoir des montants liés aux coûts d'exploitation et aux impôts fonciers afférents à la location de locaux. Ces créances s'élèvent à 60,7 millions de dollars (62,7 millions de dollars au 31 mars 2023).

15. FINANCEMENT PUBLIC

Nous recevons une partie importante de notre financement du gouvernement du Canada.

MÉTHODES COMPTABLES	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS
Les crédits parlementaires pour les activités d'exploitation et le fonds de roulement sont comptabilisés dans le financement public à l'État consolidé du résultat de l'exercice pour lequel ils ont été approuvés.	Nous devons estimer le montant de financement public à comptabiliser en résultat pour les dépenses en immobilisations.
Les crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles qui sont amortissables sont comptabilisés comme financement des immobilisations différé dans l'État consolidé de la situation financière, et le revenu est comptabilisé dans l'État consolidé du résultat sur les mêmes durées d'utilité moyennes que celles des actifs qu'ils ont permis d'acquérir.	Le montant comptabilisé chaque exercice reflète les durées d'utilité estimatives et la proportion de nos immobilisations corporelles et incorporelles acquises au moyen du financement public pour les dépenses en immobilisations.

Informations supplémentaires

A. Financement public

Les crédits parlementaires approuvés sont ventilés comme suit :

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Financement des activités d'exploitation		
Niveaux de référence ¹	1 197 260	1 176 213
Virement net permanent au financement des immobilisations pour le contrat de location-financement	(24 136)	(22 416)
Total des crédits parlementaires pour les activités d'exploitation (crédit 1)	1 173 124	1 153 797
Allocations de rémunération en cours d'exercice et rétroactives (crédit 15)	167 115	-
Allocation gelée – recentrage des dépenses publiques	(125)	-
Financement des besoins opérationnels critiques (crédit 1b pour 2023)	-	21 000
Allocations de rémunération – ajustement des affectations	-	174
Total du financement des activités d'exploitation	1 340 114	1 174 971
Financement des immobilisations		
Niveaux de références	85 910	85 910
Virement net permanent du financement des activités d'exploitation pour des contrats de location-financement	24 136	22 416
Total du financement des immobilisations (crédit 10)	110 046	108 326
Total du financement du fonds de roulement (crédit 5)	4 000	4 000
Total	1 454 160	1 287 297

¹ Le financement de 21 millions de dollars pour les besoins opérationnels essentiels a été intégré dans nos niveaux de référence pour 2023-2024.

Les virements entre crédits doivent être demandés au Parlement et approuvés par celui-ci.

Le financement total approuvé et reçu pour l'exercice ne correspond pas au financement public total présenté à l'État consolidé du résultat.

B. Financement des immobilisations différé

Le financement des immobilisations reçu est comptabilisé à titre de financement des immobilisations différé dans l'État consolidé de la situation financière et le revenu est comptabilisé à l'État consolidé du résultat de la même façon et sur les mêmes périodes que les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles auxquelles il se rapporte.

	31 mars 2024	31 mars 2023
Solde d'ouverture	528 340	512 889
Financement public pour les immobilisations	110 046	108 326
Amortissement du financement des immobilisations différé	(92 538)	(92 875)
Solde à la fin de l'exercice	545 848	528 340

16. CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières comprennent les intérêts versés sur la dette obligataire, les effets à payer, les obligations locatives et la désactualisation de passifs.

MÉTHODES COMPTABLES	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS
Les charges financières sont constatées dans l'État consolidé du résultat au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la période où elles ont été engagées.	Il n'y a pas d'estimations ou de jugements comptables importants liés aux charges financières.

Informations supplémentaires

Les charges financières sont les suivantes :

Exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Intérêts sur les obligations financières (note 11)	10 071	12 287
Intérêts sur les obligations locatives (note 9)	8 643	8 962
Autres charges financières sans décaissement	203	523
Total	18 917	21 772

17. IMPÔT SUR LE REVENU

CBC/Radio-Canada est une société d'État prévue par règlement en vertu de l'article 7100 du *Règlement de l'impôt sur le revenu* et est assujettie à l'impôt sur le revenu fédéral en tant que société d'État prévue par règlement aux fins du paragraphe 27(2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Nos activités ne sont pas assujetties aux impôts sur les bénéfices provinciaux.

MÉTHODES COMPTABLES

La direction applique la méthode des actifs et passifs d'impôt différé pour comptabiliser les impôts sur le revenu. Selon cette méthode, des actifs et des passifs d'impôt différé reflètent les effets fiscaux estimatifs de différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et leurs bases fiscales respectives.

Impôt exigible

Le résultat net imposable diffère du résultat net comptabilisé dans l'État consolidé du résultat, car il exclut des éléments de revenus ou de dépenses qui sont imposables ou déductibles dans d'autres exercices ou des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Notre impôt à recevoir (payer) est établi au moyen des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôt différé

À titre de société d'État recevant une partie importante de son financement du gouvernement du Canada, nous opérons dans une structure d'exploitation qui apparie les dépenses ayant un effet sur la trésorerie aux ressources dont nous disposons, et qui vise l'équilibre à long terme. Nous prélevons des fonds sur nos crédits parlementaires uniquement pour financer nos dépenses d'exploitation, et nous ne pouvons pas contracter d'emprunt pour résorber un déficit de notre fonds de roulement.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS

La direction s'est fiée à son jugement pour déterminer que, à la date de présentation de l'information financière, les impôts différés ne devraient pas être comptabilisés parce que nous ne comptons pas produire de revenus imposables ni de pertes significatifs au cours des périodes pendant lesquelles on s'attend à ce que les différences temporaires s'inversent en raison de notre structure d'exploitation.

Informations supplémentaires

A. Impôt sur le revenu comptabilisé en résultat net

Le recouvrement d'impôt de l'exercice peut être rapproché avec le recouvrement d'impôt qui résulterait de l'application de notre taux d'imposition fédéral de 25,00 % (25,00 % en 2023) au bénéfice comptable, comme suit :

Exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Recouvrements (provision) pour impôts au taux d'imposition fédéral	(10 137)	31 902
Différences permanentes	(506)	(775)
Ajustements pour refléter l'impôt à recevoir (payer) prévu au cours de périodes futures au titre de différences temporaires imposables et déductibles	10 643	(28 628)
Recouvrement d'impôt	-	2 499

En 2023-2024, nous n'avons déclaré aucun ajustement de l'impôt exigible relatif à un exercice antérieur (2,4 millions de dollars au 31 mars 2023).

Le taux d'imposition utilisé pour le rapprochement avec les montants de 2024 ci-dessus est le taux d'imposition s'appliquant aux sociétés d'État visées par la partie LXXI du *Règlement de l'impôt sur le revenu*, et qui sont assujetties aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le tableau ci-dessus reflète l'ajustement apporté à l'impôt à recevoir (payer) prévu au cours de périodes futures au titre de différences temporaires imposables et déductibles. Le solde des pertes reportées expirera en 2043.

B. Différences temporaires

Exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Les sources déductibles (imposables) des différences temporaires pour lesquelles aucun actif ou passif d'impôt différé n'a été reconnu sont les suivantes :		
Charges à payer	39 268	21 613
Obligations locatives	292 904	308 672
Régimes de retraite	(1 667 676)	(1 206 536)
Passifs liés au personnel	88 602	91 022
Pertes reportées	1 626	87 409
Créances et placements à long terme	523	747
Revenus reportés pour les impôts liés à la vente de créances	(11 758)	(15 472)
Immobilisations corporelles	(250 548)	(252 660)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(268 251)	(287 158)
Autres	(22 872)	(22 219)
Total	(1 798 182)	(1 274 582)

18. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

A. Variations du fonds de roulement

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Les variations du fonds de roulement sont composées de :		
Créances clients et autres créances	(3 697)	95 598
Actif de programmation [courant]	(51 480)	8 486
Charges payées d'avance	(2 976)	(3 551)
Créditeurs et charges à payer	(14 552)	10 710
Provisions	10 584	(6 981)
Passifs liés aux avantages du personnel	32 144	(11 597)
Revenus différés et autres passifs [courant]	(379)	(5 249)
Total	(30 356)	87 416

B. Variations des passifs issus des activités de financement

	1 ^{er} avril 2023	Flux de trésorerie		Variations non monétaires	31 mars 2024
		Capital	Intérêts et autres variations	Autres variations	
Remboursement des obligations locatives (note 9)	308 672	(17 378)	(8 643)	10 253	292 904
Remboursement des obligations financières (note 11)	174 822	(33 559)	(10 953)	10 071	140 381
Distributions aux actionnaires sans contrôle	887	-	-	2	889
Total du passif provenant des activités de financement	484 381	(50 937)	(19 596)	20 326	434 174

AUTRES INFORMATIONS

La présente section contient des informations sur les instruments financiers, la gestion du capital, les parties liées, les engagements et les actifs éventuels.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

Cette section traite de nos instruments financiers et des risques financiers associés, ainsi que de nos politiques et objectifs de la gestion des risques financiers, de notre exposition et de notre vulnérabilité aux risques financiers.

MÉTHODES COMPTABLES	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS
<p>Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés quand nous devenons partie au contrat qui donne naissance à l'instrument financier.</p> <p>Les actifs financiers sont classés selon qu'ils sont évalués ultérieurement au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction à la fois du modèle économique suivi par la Société pour la gestion de ses actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Nos actifs financiers sont classés et mesurés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• les actifs financiers détenus en vue de percevoir des flux de trésorerie contractuels (« détenus aux fins de la perception ») qui sont uniquement liés à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (« RPVI ») sont classés et évalués au coût amorti;• les actifs financiers qui ne sont pas uniquement liés à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sont classés et évalués à la juste valeur (voir tableau ci-dessous) par le biais du résultat net (JVRN). <p>Les passifs financiers sont classés et évalués au coût amorti.</p> <p>La classification de nos instruments financiers est indiquée dans le tableau ci-dessous.</p> <p>Le modèle de dépréciation est fondé sur les pertes de crédit attendues (PCA). Il repose sur la comptabilisation antérieure des pertes de valeur et la présentation, en temps opportun, de plus d'informations prospectives. En outre, une perte de valeur peut être comptabilisée même en l'absence d'un événement générateur de cette perte.</p> <p>La méthode simplifiée s'applique aux créances clients et aux actifs sur contrat qui découlent de transactions entrant dans le champ d'application d'IFRS 15. Selon cette méthode simplifiée, une provision basée sur les PCA pour l'ensemble de la durée de vie est fondée sur les taux de pertes historiques, ajustés pour tenir compte des conditions actuelles et des informations prospectives. La valeur des PCA de tout autre actif financier est déterminée par la valeur actualisée des déficits de trésorerie sur douze mois.</p>	<p>La quantification des PCA au titre de nos actifs financiers évalués au coût amorti repose sur l'utilisation de modèles complexes et d'hypothèses importantes sur la conjoncture économique et le comportement relatif au crédit.</p>

Informations supplémentaires

A. Classement et risques – aperçu

Dans l'exercice de nos activités, nous sommes exposés à divers risques financiers : risque de crédit, risque de liquidité et risque de marché. Notre stratégie globale de gestion des risques se fonde essentiellement sur l'imprévisibilité des marchés financiers et économiques, et vise à réduire au minimum les effets néfastes que les conjonctures financières et économiques pourraient avoir sur notre performance financière. Un cadre de saine gestion financière, allié à une bonne gouvernance, est mis en place pour gérer les risques, le tout sous la supervision du conseil d'administration.

Le tableau suivant présente nos instruments financiers selon leur nature et leur classement, et précise les risques auxquels ils peuvent être exposés :

	Risques			
	Crédit	Liquidité	Risques de marché	
Change			Taux d'intérêt	
Évalués et classés au coût amorti				
Obligations	X			X
Billets à recevoir	X			X
Créances clients et autres créances	X		X	
Investissement dans un contrat de location-financement	X			X
Créditeurs et charges à payer		X	X	
Obligations financières		X		X
Obligations locatives		X		X
Évalués et classés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	X		X	X
Encaisse affectée	X		X	X
Titres négociables	X		X	X

B. Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et nous amène de ce fait à subir une perte financière. Notre exposition maximale correspond à la valeur comptable de ces éléments d'actif au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023. La Société réduit au minimum le risque lié aux titres négociables et aux actifs obligataires en faisant strictement affaire avec des institutions financières de bonne réputation offrant des produits et services de qualité supérieure. Nous ne croyons pas être exposés à un risque significatif de concentration du risque de crédit.

Créances clients et autres créances

La concentration du risque de crédit en ce qui concerne les créances clients et autres créances est limitée et gérée grâce à la mise en place d'un programme d'évaluation du crédit et au moyen, si nécessaire, du plafonnement du crédit accordé à un client.

Nous avons établi une provision pour PCA qui reflète les PCA sur la durée de vie de nos créances clients, comme le permet l'approche simplifiée de la norme IFRS 9. Nous appliquons une politique de crédit et de recouvrement qui comprend des directives sur l'établissement de la provision. Celle-ci est fondée sur nos taux de pertes historiques par type de client, ajustés pour tenir compte des conditions actuelles et des informations prospectives. Pour chaque

période de présentation de l'information financière, le montant des PCA est mis à jour afin de tenir compte de tous changements importants au risque de crédit au titre des créances clients et autres créances depuis la consignation du risque en question.

À l'instar des autres entreprises de diffusion, nous comptabilisons des créances clients et autres créances essentiellement liées à la vente de temps d'antenne publicitaire par l'intermédiaire d'agences. Le délai de paiement habituel de ces agences dépasse la durée de crédit de 30 jours que nous appliquons en moyenne. Par conséquent, une partie importante de nos créances clients est en souffrance, mais n'est pas dépréciée, et la période de recouvrement n'est pas nécessairement une indication du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent une ventilation des créances clients et autres créances en fonction de leur ancienneté ainsi que des informations supplémentaires sur la provision pour PCA.

Créances clients et autres créances de plus de 30 jours	31 mars 2024	31 mars 2023
31 à 60 jours	22 396	23 381
61 à 90 jours	10 874	16 863
Plus de 90 jours	22 593	15 967
Total	55 863	56 211

Variation de la provision pour pertes de crédit attendues	31 mars 2024	31 mars 2023
Solde d'ouverture	(476)	(473)
Montants irrécouvrables radiés pendant l'exercice	404	98
Augmentation nette de la provision pour tenir compte des nouvelles dépréciations	(125)	(101)
Solde à la fin de l'exercice	(197)	(476)

C. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que nous ayons de la difficulté à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

Nous gérons ce risque en faisant en sorte, dans la mesure du possible, de disposer de liquidités suffisantes pour remplir nos engagements le moment venu, dans des circonstances normales ou difficiles, sans subir de perte. De plus, nous surveillons continuellement nos flux de trésorerie réels et prévus. Par ailleurs, le conseil d'administration examine et approuve nos budgets d'exploitation et d'immobilisations, ainsi que toute transaction significative.

Nous ne sommes pas habilités à obtenir une ligne de crédit ou à contracter une dette non courante sans l'approbation préalable du ministre des Finances.

Le tableau suivant présente une analyse des échéances de nos passifs financiers en fonction des flux de trésorerie prévus de la date de l'État consolidé de la situation financière jusqu'à l'échéance contractuelle. Les montants indiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés.

	Valeur comptable du passif au 31 mars 2024	Flux de trésorerie contractuels			
		Total	1 an et moins	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Obligations financières (note 11)	140 381	155 791	44 512	111 279	-
Obligations locatives (note 9)	292 904	399 175	25 839	89 771	283 565
Total	433 285	554 966	70 351	201 050	283 565

	Valeur comptable du passif au 31 mars 2023	Flux de trésorerie contractuels			
		Total	1 an et moins	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Obligations financières (note 11)	174 822	200 303	44 512	155 791	-
Obligations locatives (note 9)	308 672	414 100	25 787	90 834	297 479
Total	483 494	614 403	70 299	246 625	297 479

Créditeurs et charges à payer

Les créiteurs et les charges à payer sont généralement dus dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice couvert par l'État consolidé de la situation financière.

D. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à la fluctuation des prix sur le marché. Il se présente sous trois formes : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Nous sommes principalement exposés au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

a. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Nous sommes exposés à un risque de change limité du fait de nos revenus et dépenses libellés en monnaies étrangères. La majorité des transactions en monnaies étrangères sont conclues en dollars américains, en euros et en livres sterling. Nous avons pour politique de réduire au minimum le risque de change de façon à protéger la valeur de ses flux de trésorerie en monnaies étrangères, tant engagés que prévus, contre les effets négatifs des fluctuations de change.

Dans l'éventualité d'un contrat important en monnaie étrangère, nous atténuerions le risque afférent en concluant des contrats de change à terme. Par conséquent, nous sommes peu touchés par une évolution défavorable des cours du change sur les marchés.

b. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de l'évolution des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. Comme les billets à recevoir, les actifs obligataires, l'investissement dans un contrat de location-financement, la dette obligataire, les obligations au titre de contrats de location-financement et les effets à payer portent des taux d'intérêt fixes, ils sont sensibles au risque de taux d'intérêt, car toute fluctuation des taux du marché se répercutera sur la juste valeur des instruments financiers. Cependant, une variation de la juste valeur sera sans effet sur notre résultat net.

Nous avons pour politique de maximiser les revenus d'intérêts tirés de nos soldes de trésorerie à court terme. Nous pouvons déposer nos liquidités dans des comptes productifs d'intérêts auprès des banques canadiennes figurant à l'annexe I de la *Loi sur les banques*. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt associé à ces soldes de trésorerie est directement lié aux variations du taux de financement à un jour (ou taux directeur) de la Banque du Canada et des taux préférentiels des banques. Pour gérer le risque de taux d'intérêt, nous faisons affaire avec de nombreuses

banques, ce qui nous permet d'obtenir des taux concurrentiels et de réduire notre exposition à un instrument de placement particulier.

E. Juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de l'encaisse affectée, des titres négociables, des créances clients et des autres créances, ainsi que des créditeurs et charges à payer correspond à une estimation raisonnable de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

Le tableau ci-après présente les valeurs comptables et les justes valeurs de nos autres actifs et passifs financiers :

	31 mars 2024		31 mars 2023		Méthode ¹	Note
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur		
Instruments financiers évalués au coût amorti :						
Obligations	10 398	10 322	84 756	84 703	Niveau 2	(a)
Billets à recevoir	15 782	15 948	20 088	20 585	Niveau 2	(b)
Investissement dans des contrats de location-financement	17 071	19 201	21 785	24 198	Niveau 2	(b)
Autres actifs	28	28	54	54	Niveau 2	
Obligations financières	140 381	144 502	174 822	184 002	Niveau 2	(c)

¹ La méthode renvoie à la hiérarchie décrite à la note 2 B iii). Chaque niveau correspond à un degré de transparence des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs.

Il n'y a pas eu de transferts entre les différents niveaux pendant l'exercice terminé le 31 mars 2024.

(a) La juste valeur des obligations négociées sur des marchés qui ne sont pas considérés comme des marchés actifs est établie en fonction de cours déterminés par le marché, des courtiers ou d'autres sources de valorisation et qui sont appuyés par des données d'entrée observables.

(b) La juste valeur des diverses sommes à recevoir a été déterminée en utilisant les flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au moyen des taux officiels des obligations du gouvernement, dont les conditions et les caractéristiques sont semblables, et ajustée par un facteur qui reflète la solvabilité des contreparties.

(c) La juste valeur de nos divers passifs financiers a été déterminée en utilisant les flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au moyen des taux officiels des obligations du gouvernement dont les conditions et les caractéristiques sont semblables, et ajustée par un facteur qui reflète notre solvabilité.

20. GESTION DU CAPITAL

Nous sommes assujettis à la partie III de la *Loi sur la radiodiffusion*, qui impose des restrictions à l'emprunt et nécessite l'autorisation du Parlement et l'approbation du ministre des Finances.

Nous définissons le capital que nous gérons comme le total de nos capitaux propres, qui correspond à nos résultats non distribués.

Dans la gestion de notre capital, nous avons pour objectifs de :

- préserver notre capacité à assurer la continuité de notre exploitation;
- financer nos actifs;
- remplir la mission et atteindre les objectifs que nous a conférés le gouvernement du Canada afin de servir les intérêts des Canadiens.

À cette fin, nous effectuons régulièrement des analyses formelles pour comparer les résultats réels et prévus, et en communiquons les conclusions au comité de vérification et au conseil d'administration. Notre stratégie globale de gestion du capital comprend l'établissement, sur une base annuelle, d'un équilibre entre nos activités d'exploitation et nos activités d'investissement en immobilisations d'une part, et notre financement d'autre part. Nous rajustons cette stratégie à la lumière de la conjoncture économique générale, de la nature des risques associés aux actifs sous-jacents et de nos besoins en fonds de roulement.

Les objectifs, politiques et procédures que nous avons établis pour gérer notre capital sont les mêmes que durant l'exercice 2022-2023.

Nous ne sommes pas soumis à des règles extérieures concernant notre capital.

21. PARTIES LIÉES

Nos parties liées sont principalement les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, nos filiales, nos principaux dirigeants ou les membres de leur famille proche, les entreprises privées sur lesquelles nous exerçons une influence notable et notre Régime de retraite. En vertu du principe de la propriété commune, nous sommes liés à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada.

MÉTHODES COMPTABLES

Dans le cadre de l'exploitation courante, nous concluons des transactions avec ces parties liées conformément aux conditions commerciales courantes applicables à tous les particuliers et à toutes les entreprises ainsi qu'aux prix du marché. Nous les comptabilisons à la juste valeur.

Nous avons choisi de nous prévaloir d'une exemption des obligations d'information prévue par IAS 24 *Information relative aux parties liées*, qui limite les informations à fournir concernant les transactions entre parties liées conclues avec l'État et d'autres entités liées à l'État.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS

Il n'y a pas d'estimations ou de jugements comptables importants liés aux parties liées.

Informations supplémentaires

A. Transactions avec des parties liées autres que des entités liées à des autorités publiques

Les transactions effectuées avec des parties liées n'ont pas été significatives cette année (non significatives au 31 mars 2023).

De plus, les paiements en espèces pour nos cotisations aux régimes de retraite à prestations définies sont présentés dans la note 12 B.

Nous ne devons aucune somme significative à des parties liées au 31 mars 2024 (non significative au 31 mars 2023), et aucune dépense n'a été comptabilisée dans la période considérée ou dans des périodes antérieures relativement à des créances irrécouvrables ou douteuses de parties liées.

B. Transactions avec des entités liées à l'État

CBC/Radio-Canada, une société d'État fédérale, exerce ses activités dans un environnement économique dominé par des entités sous le contrôle direct ou indirect du gouvernement fédéral par l'entremise de ses autorités, organismes, entités affiliées et autres organisations (désignées collectivement par « entités liées à des autorités publiques »). Nous faisons des transactions avec d'autres entités liées à l'État, notamment aux fins de l'achat et de la vente de biens ainsi que de la prestation et de la réception de services.

Obligations hypothécaires du Canada (OHC)

Nos placements dans des OHC totalisaient 10,4 millions de dollars au 31 mars 2024 (84,8 millions de dollars au 31 mars 2023). Les OHC sont émises par la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), une fiducie à vocation spéciale garantie par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), une autre société d'État, et soutenue par le gouvernement du Canada.

Bons du Trésor du gouvernement du Canada

Nos placements en bons du Trésor du gouvernement du Canada totalisaient 164,6 millions de dollars au 31 mars 2024 (néant en 2023). Les bons du Trésor sont des titres de créance émis par le gouvernement fédéral.

C. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle de nos activités, à savoir la présidente-directrice générale, les vice-présidents et les membres du conseil d'administration.

La présidente-directrice générale et les vice-présidents ont touché, pendant l'exercice, la rémunération suivante :

	31 mars 2024	31 mars 2023
Avantages à court terme ¹	4 510	4 573
Avantages postérieurs à l'emploi ²	2 105	2 206
Autres avantages ³	812	281
Total	7 427	7 060

¹ Les avantages à court terme désignent les salaires, les cotisations sociales, les congés annuels payés, l'invalidité de courte durée, la rémunération incitative (si elle est payable dans les douze mois suivant la fin de la période), ainsi que d'autres régimes d'avantages (soins de santé, assurance vie, soins dentaires, assurance accidents) dont bénéficient les membres actifs du personnel.

² Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les régimes de retraite et l'assurance vie postérieure à l'emploi.

³ Les autres avantages désignent la rémunération incitative à long terme, l'invalidité de longue durée, l'indemnisation des accidents du travail et les indemnités de cessation d'emploi. Les indemnités de cessation d'emploi désignent les indemnités payables à la suite de la décision de la Société de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel avant l'âge normal de départ à la retraite, ou de celle d'un membre du personnel d'accepter une offre de départ volontaire. Elles comprennent les indemnités de cessation d'emploi et l'indemnité pour longs états de service.

La rémunération versée aux membres du conseil d'administration, à l'exclusion de la présidente-directrice générale, pendant l'exercice, totalise 0,2 million de dollars (0,2 million de dollars en 2023).

La rémunération des principaux dirigeants s'établit comme suit :

- Les membres du conseil d'administration, à l'exclusion de la présidente-directrice générale, touchent des honoraires pour chaque réunion du conseil et des comités selon un barème déterminé dans les règlements administratifs de la Société (approuvés par la ministre du Patrimoine canadien). Le président du conseil reçoit aussi une rémunération annuelle.
- La rémunération versée aux vice-présidents est approuvée par le conseil d'administration, sur la base d'une recommandation du comité des ressources humaines et de la gouvernance. Cette rémunération est fondée sur le rendement individuel et les tendances du marché.
- La présidente-directrice générale est rémunérée conformément aux modalités du décret en vertu duquel elle est nommée.

22. ENGAGEMENTS

Un engagement est un consentement exécutoire et juridiquement contraignant à faire ou à recevoir un paiement futur pour acquérir ou fournir des biens et des services. Les engagements ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés, puisque nous n'avons pas encore reçu ou fourni les biens ou les services convenus par contrat.

A. Engagements liés à la programmation et autres

Cette note présente les montants pour lesquels nous sommes engagés contractuellement, mais qui ne répondent pas aux critères d'inclusion dans l'État consolidé de la situation financière.

	31 mars 2024	31 mars 2023
Gestion des installations	44 871	54 665
Programmation	282 097	293 390
Transmission et distribution	46 993	52 287
Soutien et maintenance	69 312	83 279
Immobilisations corporelles et incorporelles ¹	16 598	13 688
Autres	71 459	54 825
Total	531 330	552 134

¹Les immobilisations corporelles et incorporelles ne comprennent aucun montant relié aux engagements contractuels pour l'acquisition d'actifs incorporels au 31 mars 2024 (néant au 31 mars 2023).

Les paiements futurs agrégés se présentent comme suit :

	31 mars 2024	31 mars 2023
Moins d'un an	193 571	159 756
Un an à cinq ans	234 203	247 687
Plus de cinq ans	103 556	144 691
Total	531 330	552 134

Les engagements liés aux obligations financières sont présentés à la note 19 C.

B. Contrats de location non résiliables

IFRS 16 *Contrats de location* exige que les composantes non locatives, telles que les autres dépenses d'exploitation, soient exclues des passifs de location. Les composantes non locatives sont comptabilisées en tant que dépenses de manière linéaire et les paiements futurs agrégés de ces composantes non locatives sont présentés ci-dessous.

	31 mars 2024	31 mars 2023
Moins d'un an	21 564	21 326
Un an à cinq ans	81 156	78 922
Plus de cinq ans	301 132	312 122
Total	403 852	412 370

Les montants présentés ci-dessus incluent un montant total de 387,9 millions de dollars (404,9 millions de dollars en 2023) pour les coûts d'exploitation et les impôts fonciers exigibles.

23. ACTIFS ÉVENTUELS

Une autre somme pourrait être due à la Société relativement à certains droits de retransmission de périodes antérieures. La réception de cette somme est probable, mais aucun actif éventuel n'a été comptabilisé dans les créances au 31 mars 2024 (néant au 31 mars 2023), puisque le versement est conditionnel à l'issue d'une procédure judiciaire. La direction a déterminé qu'il n'était pas possible d'estimer l'impact de cet actif éventuel.